

Conseil communal de Lomme
Séance du jeudi 7 décembre 2023

Procès-verbal

SOMMAIRE

-	Appel nominatif des membres du Conseil Communal.....	3
-	Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 12 octobre 2023	4
-	15 mesures du Marais.....	4
-	Point REFINAL	9
-	Vœu « Enfants à la rue » présenté par le groupe des élus écologistes	13
2023/96	Débat et rapport sur les orientations budgétaires 2024	16
2023/97	Commissions communales – Composition – Modification	29
2023/98	Secteur Saint-Philibert-Grand But – Avis du Conseil communal sur la décision de prise en considération du projet d'aménagement de la zone du Grand But.....	29
2023/XX	Adhésion de la Ville de Lille au Syndicat mixte ouvert « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »	33
2023/99	Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement – Désignation des représentants – Modification.....	34
2023/100	Conseils des écoles maternelles et élémentaires publiques – Désignation des représentants de la Commune – Modification	34
2023/101	Actions Lomme Educ' 2023-2024 pour la réussite scolaire via les dispositifs d'accompagnement à la scolarité : les clubs « Coup de Pouce Lecture Écriture » (CLE) et « Coup de Pouce Langage »	35
2023/102	Semaine de la Laïcité	38
2023/103	Accueil des nouveaux habitants – Accessibilité aux spectacles de la Maison Folie Beaulieu.....	42
2023/104	Maison Folie Beaulieu – Fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille (MEL) au titre de l'année 2023 – Admission en recettes.....	42
2023/105	Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Premiers Pas » pour : le Relais Petite Enfance (RPE) ; la crèche de la Maison de la petite enfance ; les parcours éducatifs maternels (ex-NAP)	43
2023/106	Définition des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables.....	45
2023/107	Avenant à la Convention de partenariat entre la Ville et l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique	49
2023/108	Dispositif « Tous en vacances ! » – Convention de partenariat entre la Ville de Lille et Campings.com.....	52

2023/109	Commission extra-municipale « Vivre la Ville » 2020-2026 – Modification de sa composition.....	54
2023/110	Dérogation au principe du repos dominical dans les établissements de commerce de détail – Année 2024.....	55
2023/111	Conventions entre la Ville et les associations	57
2023/112	Subventions exceptionnelles aux associations sportives.....	58
2023/113	Associations – Modifications de la charte d’engagements des associations subventionnées par la Ville et du règlement financier des subventions municipales	60
2023/114	Avance sur les subventions consenties aux associations au titre de l’année 2024.....	63
2023/115	Actualisation du recueil des tarifs des services municipaux à compter du 1 ^{er} janvier 2024	63
2023/116	Octroi des aides habitat durable transition écologique et façades.....	65
2023/117	Mise en œuvre d’une prime de pouvoir d’achat exceptionnelle	66
2023/118	Contrat d’assurance Dommages aux biens – Majoration du taux de prime à l’échéance du 1 ^{er} mars 2024 pour cause d’aggravation de la sinistralité	69
2023/119	Adhésion de la Ville au dispositif d’achat groupé de Gaz mis en œuvre par la centrale d’achats UGAP – Convention relative au dispositif Gaz 2025	71
2023/120	Passation de marchés publics relatifs à l’acquisition et la location de matériel événementiel et de mobilier électoral	72
2023/121	Passation de marchés publics relatifs à l’acquisition et la manutention de dispositifs de sécurité pour la Ville de Lille et ses Communes associées Lomme et Hellemmes	72
2023/122	Marché de prestation d’insertion et de qualification ayant pour support le nettoyage des espaces publics de la Ville de Lille et de ses communes associées d’Hellemmes et de Lomme – Modification de la délibération n° 22/305 du 29 juin 2022	73
2023/123	Missions de prestations intellectuelles pour la Ville de Lille, ses Communes associées d’Hellemmes et de Lomme et les CCAS de Lille, Lomme et Hellemmes – Autorisation de signature des accords-cadres	74

*Le Conseil communal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Lomme le jeudi 7 décembre 2023
sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de Lomme.
La séance est ouverte à 19 heures.*

Étaient présents les membres inscrits au tableau, à l'exception de :

M. Jean-Christophe LIPOVAC, Mme Monique LEROY, Mme Nouria BELAYACHI, M. Roger VICOT (arrivé à 20 heures 13), M. Romain FYVEY, M. Saïd BECHROURI, M. Philippe DUEZ et Mme Catherine DE RUYTER, conseillers communaux.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et tous, je vous propose de commencer notre Conseil communal.

Je donne la parole à Mauricette GOURDIN, secrétaire de séance, pour l'appel nominatif des membres du Conseil.

- APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL
(par Madame Mauricette GOURDIN)

M. Jean-Christophe LIPOVAC a donné pouvoir à M. Alain GRILLET
Mme Monique LEROY a donné pouvoir à Mme Mauricette GOURDIN
Mme Nouria BELAYACHI a donné pouvoir à Mme Delphine BLAS
M. Roger VICOT a donné pouvoir à M. Olivier CAREMELLE (jusqu'à 20 heures 13)
M. Romain FYVEY a donné pouvoir à Mme Claudie LEFEBVRE
M. Saïd BECHROURI a donné pouvoir à Mme Claire ZYTKA-TARANTO
M. Philippe DUEZ est absent excusé
Mme Catherine DE RUYTER a donné pouvoir à M. Nicolas GROSSE

M. LE MAIRE.- Merci, chère Mauricette.

Je profite d'avoir la parole pour accueillir trois nouveaux élus :

- Martine PONCHANT ; bienvenue, chère Martine, nous sommes ravis de t'avoir parmi nous. Martine, après une discussion avec moi, nous avons convenu de t'accorder une délégation sur l'accès aux droits ;
- Jean-Robert MESSING, avec deux délégations importantes de la Ville : le bien-être animal et le zéro déchet ;
- Saïd BECHROURI, excusé ce soir, que j'ai rencontré déjà en commission et qui s'est mis au travail dans son rôle de conseiller.

Bienvenue à vous trois au nom du Conseil municipal !

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 OCTOBRE 2023**

M. LE MAIRE.- Nous passons à l'approbation du procès-verbal du Conseil communal du 12 octobre, s'il n'appelle pas de remarque particulière.

Qui vote pour ?

(Le procès-verbal du Conseil communal du 12 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.)

Merci.

- **15 MESURES DU MARAIS**

(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- En préambule du Conseil, je souhaitais vous faire deux précisions sur les mesures que nous allons prendre, que nous allons vous présenter, sur le Marais de Lomme. Vous le savez, nous avons travaillé depuis quelques mois. J'avais annoncé aux vœux, en décembre de l'an dernier, cette ardente obligation que nous avons peut-être de travailler sur le Marais comme sur la ville, mais peut-être en regardant d'un œil particulier ce quartier, qui me semblait parfois un peu en pente douce, même s'il n'était pas tout à fait homogène, et qui nous permettrait de travailler un peu sur le droit commun.

Je vais vous faire la présentation des 15 mesures que nous avons travaillées avec l'ensemble des élus qui se sont mobilisés, en remerciant d'ailleurs tous les élus qui ont travaillé à ce sujet, avec une implication assez forte pendant six mois, qui nous ont permis ensuite de travailler avec les services pour tirer des 50 actions qui avaient été reprises avec les habitants une quinzaine de mesures fortes et phares du quartier.

La méthode a consisté à aller vers l'habitant et à écouter celui-ci, à travers un processus de concertation pour améliorer le cadre de vie du quartier. Ce quartier est minéral, il est le fruit de cette histoire que vous connaissez bien. Nous avons rencontré les habitants – à travers cette diapo que vous voyez – sur quelques balades urbaines notamment, pour avoir l'écoute nécessaire et attentive de leurs idées, envies, besoins, parfois de leurs critiques, nous avons évidemment pu entendre sur le quartier, avec un objectif commun qui a fait un peu le sel et le poivre pendant ces quelques mois de travail : améliorer le cadre de vie du Marais et des habitants. La concertation citoyenne a donc été au cœur du projet.

Trois balades urbaines nous ont permis d'avoir cette vision globale du quartier, avec un temps incertain quelquefois – je ne ferai pas de commentaire particulier sur le temps, qui a été parfois très difficile ; nous avons parfois rencontré du monde, parfois un peu moins ; nous avons rencontré des jeunes – vous avez la photo à gauche d'une conversation tout à fait vivifiante avec les jeunes et les gens qui habitent le quartier.

Nous avons tenu au mois de juin une réunion publique pour discuter des propositions avec les habitants ; il y avait beaucoup de monde dans cette réunion publique et le débat a été assez clair et franc, notamment sur le cadre de vie et sur la manière dont on devait s'occuper ensemble du quartier. Cela tombe bien, c'était l'ambition que nous portions.

Sur ce travail, nous avons retiré – je l'ai dit – 15 mesures. Le fil conducteur à ce travail était d'avoir des mesures claires, des mesures faisables, des mesures pragmatiques, finançables aussi, dans la réalité de ce qu'on appelle le droit commun de l'action de la Ville.

On vous a mis quelques exemples particuliers :

- la sécurité routière, évidemment, qui pose des problèmes au Marais, mais comme dans les autres quartiers ;

- l'accès à la culture, avec des équipements culturels qui pourraient être un peu plus denses ou plus ouverts ;
- l'accès à la pratique sportive ou aux pratiques sportives, le football mais pas seulement ;
- le développement des mobilités ;
- d'autres sujets qui sont revenus dans les discussions avec les habitants.

Le dernier travail a consisté, avec les services, notamment les Directions mais aussi les chefs de service, à rendre opérationnelles les 15 mesures/engagements que je vais vous présenter et qui seront présentés au final dans un mois un mois/un mois et demi aux habitants lors d'une réunion publique, leur permettant d'apprécier ou pas les mesures qui seront mises en place.

La première mesure est la mise en place de permanences cyber-espace et Maison des Solidarités. C'est la place des services et des services publics qui est questionnée, nous avons cette ambition de remettre de l'humain et des services publics dans le quartier du Marais et nous aurons cette proposition à défendre auprès des habitants, qui prendra des formes diverses et variées : peut-être la présence de la police municipale, nos services en Mairie centrale pourraient se délocaliser dans le Marais ; en tout cas, une présence avérée plus sûre et plus régulière.

Deuxième mesure, qui est déjà connue à l'échelle de la ville : l'ouverture des écoles hors du temps scolaire pour les associations et les collectifs d'habitants. On a eu cette explication et ce travail, chère Delphine, pendant l'été déjà, avec l'ouverture en dehors des heures d'école et du périscolaire, pour que les habitants s'approprient aussi des lieux qui étaient un peu sanctuarisés, mais pour des raisons qu'on connaît bien ; une école, c'est du patrimoine mais aussi du vivant, on ne peut pas mêler à la fois le temps scolaire, périscolaire et l'extrascolaire. Nous aurions là la possibilité d'ouvrir les écoles du Marais sur un temps collectif associatif pour les habitants.

Troisième mesure, pas anodine, mais pas forcément facile à mettre en œuvre : ouverture de la cantine scolaire aux personnes âgées, avec la capacité que nous aurons à créer des temps d'échange entre les enfants, mais aussi les personnes âgées, et permettre aux personnes en question de manger à la cantine scolaire.

Quatrième mesure : l'aménagement paysagé du parking Charles Gide ; pour ceux qui connaissent, vous voyez l'état dans lequel il est, il ne peut que s'améliorer. Évidemment, il faudra de l'investissement. Nous avons commencé les discussions avec nos services et la MEL pour pouvoir phaser des travaux potentiels sur ce secteur, ce parking, qui ressemble à tout sauf parfois à un parking, ce qui pose un certain nombre de problèmes de pollutions sur ce site et sur le site environnant, notamment le stade Gide.

Cinquième mesure : la réhabilitation du parc immobilier, sujet très concret mais très important aussi, qui était dans le séquençage des demandes que nous faisons aux bailleurs, puisque j'ai reçu en un an tous les bailleurs de la ville, leur demandant à la fois des travaux pour les résidences qui en avaient besoin, mais aussi des travaux de réhabilitation ou de résidentialisation de logements.

Nous avons un immeuble très important, central, qui, d'ailleurs, pose un certain nombre de problèmes de vie en collectif : Lamy, qui sera réhabilité par Habitat du Nord pour à peu près 5 M€. Nous avons donc mis ce focus sur Lamy, mais sur le secteur du Marais, d'autres opérations sont attendues ; j'ai rencontré notamment le Président de Partenord, Jean-Noël VERFAILLIE, pour lui demander de mettre en haut de la liste une autre résidence très importante, puisqu'il y a beaucoup de logements : Vauquelin, qui est une résidence ancienne, qui mériterait d'être réhabilitée rapidement – j'insiste sur le « rapidement » –, nous l'avons écrit et nous avons évoqué aussi la capacité d'utiliser éventuellement avec Partenord, en lien avec nos services, les terrains qui sont là, pour créer potentiellement des jardins partagés au titre de cette Ville en TransitionS que nous mettons en place.

Ce sont deux exemples parmi d'autres de réhabilitations qui sont attendues sur le Marais, d'autres ont eu lieu déjà, qui ont produit leurs effets sur l'amélioration de la vie des habitants, même si tout n'est pas parfait. Évidemment, nous serons très vigilants, au Marais comme ailleurs, sur la question du logement et la manière dont les Lommois vivent la manière de vivre dans leur logement au Marais et ailleurs, mais nous y reviendrons peut-être au cours de la soirée ou dans les mois suivants.

Sixième mesure, mais j'aurais pu la lier avec celle précédente sur le parking : des actions à mener sur l'état de la voirie avec la MEL. Ce n'est jamais très facile. Vous le savez, nous avons eu, par exemple, des travaux – qui ne sont pas encore finis – sur la rue Victor Hugo, ces travaux ont commencé depuis le mois de juin. Le chantier a été extraordinairement difficile, et même dans certaines limites, dangereux. J'ai dû l'arrêter par deux fois, parce que les comportements de ceux qui passaient, en voiture notamment, à des vitesses excessives portaient certainement atteinte à l'intégrité physique de ceux qui cheminaient sur les trottoirs ou circulaient sur la chaussée, et je ne vous parle même pas des gens qui s'affairaient pour faire les travaux. Je vous rappelle que ces travaux visent à travailler sur la mise en sécurité et à faire ralentir la vitesse de ceux et celles qui roulent à des vitesses excessives dans le quartier, et notamment rue Victor Hugo. Le chantier n'est pas encore fini, il finira dans quelques jours. J'ai demandé une vigilance particulière à la MEL sur le rendu des travaux, considérant que la première idée était vraiment la sécurisation de la rue et des habitants. Nous verrons d'ici la fin du chantier si la réussite est totale ou s'il faut y revenir d'une manière ou d'une autre, avec en particulier un retour des habitants sur les comportements de ceux qui y passent, qui gardent des comportements incivils, le mot est faible, léger et, malheureusement, tout à fait cohérent. Des gens, par exemple, enlevaient la signalisation du chantier, enlevaient les sens interdits, pour pouvoir passer aux vitesses qu'ils souhaitaient. Il y a eu vraiment des faits difficiles, même si j'ai bien conscience que le chantier n'a pas été parfait non plus de la part de l'entreprise, et la MEL a suivi ce chantier avec nous, mais il y aura beaucoup à dire à la réunion publique aussi sur ce site qui mérite protection et sécurité.

Septième mesure : ouverture du stade Charles Gide sur le quartier ; cela a été une demande très forte de la part des parents et des enfants ou des jeunes sur l'accès au stade. Vous connaissez le stade, il a été plus ou moins sanctuarisé, voir bunkerisé, parce qu'il a été assujéti à l'intrusion répétée de gens du voyage sur le site. Tout cela n'est pas forcément d'une beauté absolue, c'est un terrain de sport, il est quelquefois imperméable à l'entrée des jeunes. Il y a une demande très forte, nous l'avons écoutée, entendue, et André BUTSTRAEN a fait cette proposition de l'ouverture du stade Charles Gide qui sera discutée lors de la réunion publique.

Autre sujet qui a fait beaucoup de débat et depuis de longues années : la création d'un espace récréatif et sportif dans le quartier, mais qui devient un peu une récurrence sur la ville, puisque j'ai trois demandes particulières sur la ville :

- une pour le quartier du Marais ;
- une autre pour la Mitterrie ;
- une autre pour Délivrance.

Nous avons acté la proposition de recréer en définitive un espace récréatif et sportif dans le quartier, pas simplement pour ceux qui le réclament ou qui le réclamaient, mais pour tous ceux qui auront envie de pratiquer un sport dans des limites qui seront données ; je pense évidemment aux horaires, aux civilités et à la capacité de se tenir correctement. Nous n'allons pas livrer les clefs à un groupe d'individus mais nous livrerons la création d'un espace récréatif, plutôt sur 2025, parce qu'il faut que nous trouvions à la fois le terrain, qui est identifié, mais aussi les financements qui sont fléchés, pour mettre en œuvre cette opération qui va demander un peu plus d'ingénierie que les autres propositions concrètes. Ce sera, j'espère, un équipement utile pour tous : les familles, les enfants, les jeunes, pour retrouver peut-être un peu de calme et de sérénité, dont on a besoin, à Lomme comme ailleurs.

Une mesure qui n'est pas anodine, chère Karima, nous l'avons portée ensemble avec les habitants et dans le débat avec les élus : le développement du commerce de proximité. Vous le savez, le quartier du Marais est un quartier où il n'y a plus beaucoup de commerces, en tout cas sur la partie Thénard/Camus, même si un magasin – dont je ne citerai pas le nom – s'est installé il y a quelque temps, quelques mois, quelques années. À l'intérieur du cœur du Marais, on pourrait imaginer la mise en place d'une boutique à l'essai ; je rappelle que la MEL a développé un AMI pour accompagner les Villes sur la mise en place de boutiques à l'essai, trois par an à hauteur de 50 000 à 80 000 €, puisque la MEL va augmenter l'aide aux Villes ; cela peut être une opportunité. Nous avons l'ambition de remettre cette proximité des commerces au cœur du Marais. En même temps, pour l'avoir découvert il y a quelques jours à la Maison des Solidarités, le réseau VRAC va s'installer à la Maison des Solidarités ; je vous rappelle la délibération que nous avons votée au dernier Conseil municipal, avec ce réseau de proximité, d'achats groupés, solidaires, produits bio – c'est la photographie que vous avez sous les yeux.

Un rappel, puisque nous avons créé une brigade cadre de vie sur la ville qui intervient sur les cinq quartiers, nous avons d'ailleurs densifié l'interaction de la brigade avec les habitants et les quartiers, puisque nous avons doublé les jours de passage, à la fois des ASVP et du service propreté, quatre agents circulent dans les rues pour faire de la prévention, mais aussi aller chasser les mauvais déchets et les mauvais comportements. Au regard de l'état du quartier et des comportements, là encore, parfois indéliçats, la brigade sera saisie pour avoir une attention particulière sur le quartier du Marais, sans oublier les autres quartiers.

Tout est lié, la présence renforcée des médiateurs de rue, qui existent : nous regardons pour multiplier les créneaux, à la fois pour converser, convaincre, prévenir ; c'est, je crois, un travail de médiation sociale tout à fait utile. Il est quelquefois insuffisant au regard des faits qui sont commis dans ce quartier ou peut-être ailleurs, mais cette prévention est tout à fait indispensable. La cellule de veille est toujours active, je vous le rappelle, une fois par mois, avec les médiateurs de rue, les représentants des écoles, des collèges et des lycées, les bailleurs, nos services, la police municipale et la police nationale, avec une attention particulière de la police nationale sur les incivilités et parfois les trafics dans le quartier, qui méritent d'être combattus ardemment ; c'est en tout cas ce que j'ai signalé au Préfet tout à fait récemment.

La douzième proposition, culturelle, est la proposition d'un mur d'expression pour les artistes, comme cela se déploie sur la ville ; cela fait florès, mais cela embellit la ville et, généralement, c'est préservé, il n'y a pas d'attaque sur ces murs d'expression. Ce sera, à mon avis, une inspiration culturelle intéressante pour les jeunes ou ceux qui veulent s'exprimer.

Le développement de l'offre de l'animation culturelle, peut-être en lien avec le carnaval ; on a évoqué par la suite l'organisation d'une animation estivale, peut-être une autre fête. Les services de Madame THOMAS notamment, sous couvert de Delphine BLAS, y travaillent pour faire des propositions concrètes, en lien avec les associations qui œuvrent à la vie de la Commune ou simplement les gens qui ont envie de se mobiliser. Beaucoup de choses se font déjà, mais l'idée est de densifier, de multiplier et de rendre le quartier encore plus agréable, plus festif ; ce sera, à mon avis, une réussite.

Enfin, une dernière proposition, qui a émergé, mais c'est vrai aussi sur les autres quartiers : une étude sur la création de pistes cyclables ou de double-sens cyclables sur un certain nombre de rues. La première rencontre que j'ai faite avec Damien CASTELAIN a été d'insister sur les mobilités douces sur la ville. Nous avons évoqué à la fois la capacité à mieux se déplacer, parfois simplement en marchant, sans utiliser la voiture, en utilisant son vélo, mais il faut aussi des infrastructures qui permettent de le faire en toute sécurité. Les chantiers qui sont les nôtres sont interrogés à chaque fois pour savoir si on peut déployer des pistes cyclables, des contre-sens ou des aménagements cyclables lorsque c'est possible ; le gabarit des rues ne rend pas toujours possible cela.

Je vous rappelle l'ambition de la Ville de développer le Vélo Plus pour les années 2024, 2025 et suivantes, de Lille à Capinghem, de brancher une partie des rues importantes de la ville sur cette infrastructure de transport, mais aussi de voir et d'étudier ce qui se passe dans les autres quartiers, et je pense notamment au Marais.

Ces 15 mesures que nous avons retenues sont toutes des mesures finançables, qui ne vont pas coûter extrêmement cher, qui seront pragmatiques et réalisées dans un temps... je ne dis pas « record », parce que cela ne veut rien dire, mais un temps certain et maîtrisé : c'est le temps de l'action municipale d'ici la fin du mandat.

Cela donnera un signal – je le dis, comme j'ai pu le dire aux habitants du quartier du Marais – pour ceux qui y habitent. Sans caricaturer – nous avons eu le débat entre nous –, il se passe des choses formidables au Marais, je tiens à le souligner, des gens formidables y vivent, mais je pense qu'avec une action commune des habitants, des associations, des bailleurs et, évidemment, l'action de la Ville, nous pouvons qualifier dans les mois et années à venir la qualité de vie, le cadre de vie, la manière dont on vit dans le quartier et plus largement sur la ville.

Cette séquence continuera – je le dis –, puisque je ferai l'exercice avec vous de rendre compte auprès des habitants de ce qui a été proposé ce soir ; nous aurons une communication où nous aurons cet échange de vive voix.

Nous continuerons avec le quartier de Mont-à-Camp pour avoir peut-être cette même procédure de concertation permanente, considérant que les autres quartiers ne sont pas oubliés, puisque des dossiers majeurs arrivent, vous le savez, je pense notamment au Bourg et à Délivrance, qui seront concernés notamment par la réhabilitation de la cité-jardin, par les grands projets voirie qui concerneront, là encore, la Délivrance, mais aussi le Bourg avec Vélo Plus. Nous ne ferons pas, parce que nous n'aurons pas forcément le temps d'aller à la conquête des habitants pour trouver des espaces et des temps de dialogue qui vont naître sur d'autres dossiers – j'ai évoqué les mobilités, les voiries, mais cela peut être autre chose – pour les quartiers Mitterrie, Délivrance et Bourg, considérant qu'on fera un focus, après le Marais, au quartier de Mont-à-Camp.

Enfin, ce temps court, comme le disait un historien célèbre, est aussi inscrit dans un temps long. Le temps long est le temps qui n'est pas forcément celui de l'action municipale, parce que nous sommes élus pour une période relativement courte : six ans. Six ans, quand on traite de culture et d'éducation, on peut agir, avoir des remédiations, mais quand il s'agit d'avoir un regard peut-être plus complet, non pas sur un bout du Marais, mais sur le Marais en général, considérant que ce Marais a un impact direct avec nos voisins – et je pense aux discussions que nous avons avec le Maire de Sequedin, aux discussions que nous avons évidemment avec la Maire de Lille sur les entrées et les sorties de la métropole lilloise –, nous avons demandé à Damien CASTELAIN la préfiguration d'une étude urbaine pour projeter l'avenir du Marais, parce que ce Marais existe depuis très longtemps, je ne refais pas cette histoire, vous la connaissez, à la fois avec un tissu un peu complexe, typique de l'histoire urbaine de la métropole, des habitations variées, des blocs d'immeubles, des barres, des habitations beaucoup plus basses, pas toujours très confortables non plus, un poids des logements sociaux important.

Pour avoir – je vous le dis, parce que je ne l'ai peut-être pas dit depuis le début du mandat – le cœur net de ce qui se passe sur la ville, j'ai commandé il y a un an une analyse des besoins sociaux. Nous avons eu il y a quelques semaines une présentation synthétique de cette ABS, qui confirme les indicateurs qui sont les nôtres, avec des indicateurs, parfois, de pauvreté, par exemple, de difficulté ou d'accès à l'emploi qui sont singulièrement un peu différents dans le Marais et dans d'autres quartiers ; les cinq quartiers ne sont pas homogènes. Cela paraissait d'une évidence rare, mais l'ABS et l'étude qui a permis de le souligner nous permettra d'avoir un pilotage intéressant sur la manière dont nous accompagnerons les remédiations.

Sur le temps long, c'est cet exercice qui va s'inscrire sur le travail de la MEL, avec nos équipes, évidemment, pour travailler sur la question de l'habitat, sur la question des concentrations ponctuelles de pauvreté ou d'habitat insalubre. Vous le savez, je suis souvent sur le terrain, c'est-à-dire que je vois souvent les habitants, j'entre chez l'habitant, je n'y vais pas par plaisir ou par voyeurisme, j'y vais aussi pour découvrir, non pas leur intérieur, mais pour me faire une idée de la manière dont ils vivent leur logement, et parfois, ce que je vois peut m'inquiéter, sans employer un autre terme.

L'engagement que je prends est celui d'aller questionner, comme je l'ai fait, les bailleurs, de ce quartier mais aussi des autres quartiers de la ville, pour qu'il y ait ces projets de résidentialisation, de réhabilitation, qui me paraissent nécessaires, notamment au Marais.

Il y a aussi d'autres possibilités au Marais. Cette possibilité, c'est à la fois – je l'ai dit tout à l'heure – l'amélioration du cadre de vie, la réponse à la demande de logement très forte – cher Philippe, on en discute souvent avec toi ou avec Claudie LEFEBVRE et Cécile MESANS, beaucoup de demandes de logement sur Lomme qui ne sont pas forcément pourvues –, des gens qui se sentent parfois assignés à résidence ; c'est vrai dans ce quartier, mais aussi dans d'autres. Nous avons besoin de créer des nouveaux logements ; cette crise des logements est tout à fait dramatique ; aujourd'hui, les chantiers sont à l'arrêt. Cette demande est persistante, multiple, elle doit être aussi qualitative, et je pense que dans cette partie, au regard des friches, notamment de la friche Mossley et de la friche Frémeaux, qui existent sur ces 8 hectares, il y aura certainement la possibilité, c'est en tout cas la demande que j'ai faite à Francis VERCAMER et à Damien CASTELAIN, de retravailler pour une partie qui n'est pas en zone PPRT un projet urbain qui permet de requalifier les espaces publics, d'avoir des habitats divers mixtes de qualité, d'avoir des espaces récréatifs, d'avoir des espaces verdissants au cœur de ce quartier.

Cette étude permettra de faire tout cela. Elle permettra de questionner aussi les mobilités. On a évoqué tout à l'heure la rue Victor Hugo, mais on pourrait évoquer les difficultés de la rue de l'Égalité ; lorsque l'on poste – excusez-moi de citer Facebook – les travaux sur une rue parce que l'on obtient, Alain, ces travaux avec la MEL, on est tout de suite happé par les riverains pour nous dire : « Monsieur le Maire, vous faites des travaux sur la rue Victor Hugo, mais pensez-vous à la rue Kuhlmann ? Pensez-vous à la rue de l'Égalité ? Pensez-vous au quai Hegel ? Pensez-vous aux autres rues où ces travaux méritent d'être faits ? Pensez-vous à la prolongation du boulevard du Marais, qui est préfigurée par la MEL, par exemple, en lien avec nos projets de développement du mode doux et du BHNS ? ».

Cette étude est très importante. L'objectif de l'étude urbaine, vous l'avez résumé à travers une phrase : « *établir une étude de secteur, sous forme d'un schéma directeur phasé et déclinable en sous-secteurs pré-opérationnels de type plan guide cohérents entre eux* ». Je vais traduire... (*Sourires*)

Je pense que vous souriez comme moi quand j'ai lu la phrase ; j'ai dit : laissons-la, parce qu'on va faire du concret. On va créer à travers cette étude le Marais de demain et peut-être une ville un peu différente ; c'est tout l'espoir que je formule. On ne le fera pas seul, on le fera avec les habitants, avec les associations, avec la MEL, avec nos partenaires, avec nos bailleurs, avec les idées qui sont les nôtres et qui vont émerger de cette étude, pour un schéma qui, évidemment, nous sera proposé à terme, et on fera les choix à un moment donné, je ne sais pas quand, 2026, peut-être avant, peut-être après, mais si on a un peu de temps pour le faire, on n'a pas non plus beaucoup de temps pour le faire.

Je ne laisserai pas le quartier partir comme cela sur une pente douce, laissant avec force de résignation les choses se faire ; ce n'est pas le caractère qui est le mien, vous devriez le savoir, et ce n'est pas le caractère de l'équipe en place et je pense d'aucune personne autour de la table.

On aura besoin d'être pugnace ; sur le premier volet, on saura faire ; pour le second volet, il faut être pugnace et opiniâtre. Les discussions continuent d'ailleurs avec la MEL au plus haut niveau, avec Francis VERCAMER et Damien CASTELAIN. Si l'on a ce que l'on veut, je pense que ce sera une manière d'améliorer de manière substantielle la vie, l'habitat et le rapport à la nature dans le quartier, au regard des difficultés qui sont les siennes aujourd'hui. Je ne fais pas la transition avec le second sujet que je vais vous présenter, mais quand même, la place des industries anciennes qui sont là et qui pèsent ; elles pèsent sur l'emploi, c'est très bien, mais elles pèsent aussi d'une manière particulière et atypique sur l'environnement, et l'environnement, ce n'est pas simplement les fleurs, les arbres, etc. c'est l'environnement humain ; je vais y revenir assez rapidement.

Je voulais prendre quand même ces quelques minutes, même si j'ai un peu développé, pour vous dire qu'on a pris quasi cette année de travail, mais ce n'était pas du temps perdu, c'était du temps investi. J'espère qu'on pourra faire ensemble ce travail pour les habitants, faire que ces 15 mesures soient efficaces pour chacun, qu'on retrouve cet... pas amour des autres, mais appétit de vivre ensemble – je vais le dire comme cela –, et après, il faudra, à la bonne échelle, à l'échelle de la MEL, de la Ville de Lille, de la Ville de Lomme, se donner de reconfigurer le quartier, et je pense évidemment d'abord aux questions de l'habitat et des mobilités, qui me semblent tout à fait indispensables à traiter au Marais, comme sur toute la ville.

Voilà le premier point de situation que je voulais vous faire.

- POINT REFINAL

(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Sans transition, vous m'avez demandé plusieurs fois et je l'ai fait régulièrement, mais j'y reviens, un point de situation sur l'usine REFINAL ; j'ai mis depuis 2022, je ne vais pas refaire l'historique depuis 2017, on l'a déjà présenté deux ou trois fois. Vous connaissez l'engagement de la Ville, mais aussi des habitants et des associations pour amenuiser les difficultés et l'impact de l'usine et du groupe sur son environnement.

Je vous fais un rappel, au-delà de la photographie, pour ceux qui ne connaissent pas bien le site, du calendrier des discussions que nous avons eues au plus haut niveau de l'État à l'échelle locale, c'est-à-dire avec Monsieur le Préfet de région et, évidemment, ses collaborateurs directs, notamment Madame la Sous-préfète, le Secrétaire général de la Préfecture et le Directeur de cabinet notamment.

La volonté de la Ville était de – si vous me permettez l'expression un peu triviale – « tirer cela au clair » définitivement.

Cette volonté s'est traduite par une volonté de la Ville de Lomme et de la Ville de Lille de poursuivre les investigations environnementales suite à la première étude réalisée en 2019. Nous avons donc adressé un nouveau courrier au Préfet pour le saisir, courrier au Préfet qui permettait de répondre aux questions de la Mairie.

Au-delà du courrier du Préfet du 12 juillet, en septembre 2022, un nouveau courrier de la Maire de Lille et du Maire de Lomme sur des explications peut-être plus fines sur :

- l'interprétation des résultats qui semblait poser problème entre ce que pensaient les risques urbains de la Ville de Lille et l'opérateur qui avait été choisi ;
- l'absence de connaissance sur la pollution historique des sols au regard de la présence historique de l'entreprise depuis maintenant de longues années ;
- la demande que nous avions d'installation d'une instance de suivi dédiée, qui avait été refusée dans un premier temps ;
- enfin, des précisions sur le courrier que le Préfet nous avait adressé en conclusion sur les actions de surveillance environnementale et d'études sanitaires qui demeuraient possibles sans savoir précisément.

Les courriers, toujours épistolaires, ne nous ont pas permis forcément d'avancer, jusqu'au moment où nous avons fait la rencontre physique en Préfecture avec Madame la Sous-préfète, avec les services de la DREAL, avec l'ARS et les services urbains de la Ville de Lille et Jacques RICHIR qui m'accompagnait, le 17 novembre 2022.

Cette rencontre a été décisive, puisque l'engagement de l'État a été clair, vous le voyez. Nous avons obtenu divers éléments :

- la poursuite de la surveillance environnementale, sous une forme à définir, mais c'est évidemment la commission qui s'est saisie et l'arrêté que je vous présenterai dans quelques minutes qui a permis de vérifier la manière dont cette surveillance pourrait continuer ;
- la réalisation d'une évaluation des risques sanitaires (ERS) par l'exploitant ; c'est lui qui la finance ;
- la mise en place d'une instance valant comité de suivi de site ; ce n'est pas vraiment un comité de suivi de site, mais c'est une commission qui a été installée il y a maintenant quelques jours, validant le travail entre les services de l'État, la DREAL, l'ARS, le PDG de REFINAL qui est venu une nouvelle fois, les riverains, les associations et les services de la Mairie.

Je vous rappelle la réunion publique qui s'est tenue ici le 9 février, il y a quasiment un an ; tout cela prend du temps, on sent parfois l'exaspération des habitants sur le fait que cela n'aille pas assez vite. On a obtenu à la fois des garanties calendaires, mais également que cela se fasse aux conditions qui étaient souhaitées par les Villes et par les habitants, au regard des possibilités données par le Préfet et ses services.

Je vous rappelle – je n'ai pas d'actions dans le groupe Derichebourg, cela se saurait – que le patron est venu lui-même présenter le travail et le financement des mesures qu'il allait financer pour les travaux de l'affinerie REFINAL, 21 M€, à la fois sur :

- l'achat d'une parcelle convoitée, l'achat du terrain pour faciliter le passage des camions ; je suis allé plusieurs fois sur place pour constater par moi-même qu'effectivement, les camions cheminaient par cette entrée et non plus par les entrées qui occasionnaient beaucoup de dégâts sonores et de difficultés aux riverains, même si tout n'est pas réglé, nous en reparlerons lors d'une prochaine commission de suivi de site ;
- la protection contre le bruit ambiant ; je suis allé plusieurs fois sur place, notamment rue Bertholet, voir les riverains, être reçu par eux dans leur habitation pour entendre simplement le bruit ambiant constant ; on ne peut pas dire que ce n'est pas vrai, puisque cette pollution est constante ; cette usine née il y a longtemps a été rejointe en définitive par les habitats, par l'urbain, mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire ;
- la limitation des émissions, avec l'installation d'un nouveau four qui a été réalisée et de nouvelles installations de dépoussiérage pour dépolluer.

Ce sont les engagements qui ont été soulignés par Thomas DERICHEBOURG ce jour-là et qui ont été repris dans l'arrêté préfectoral, avec un calendrier précis donné à l'exploitant pour qu'il puisse suivre et faire les travaux – j'y reviendrai après.

Cet arrêté préfectoral, nous l'avons reçu le 21 juillet 2023. Il impose des prescriptions complémentaires relatives à :

- la mise en œuvre d'une évaluation des risques sanitaires suite à la première, puisque la première n'était pas forcément si aboutie que cela et portait question sur l'interprétation ; nous avons donc demandé une nouvelle évaluation des risques sanitaires plus poussée, plus précise, plus maillée ;
- la mise en place d'actions (travaux) visant à réduire les nuisances du site de manière claire, pragmatique, opérationnelle ; cela veut dire que d'ici la fin des travaux, avec la fin des travaux, les nuisances induites par l'activité de l'industrie et de l'industriel devront être constatées ;
- enfin, au renforcement de la surveillance des rejets du site et de leur impact, point très important.

L'arrêté fixe tout cela avec des prescriptions pour l'industriel.

Malgré tout, le téléphone a continué à sonner, les discussions ont eu lieu ; je te regarde, cher Vincent, mais je peux regarder un certain nombre d'entre vous qui habitez le Marais, voire plus loin, puisque nous avons eu des appels d'un peu plus loin que le Marais, de gens qui étaient dérangés – au sens physique – par des nuisances olfactives récurrentes, je ne dis pas irritantes mais récurrentes et constatées, du bruit ambiant, donc une pollution qui a été transmise aux services de l'État à chaque fois qu'on a eu des retours des habitants, soit par des mails, soit par des vidéos, etc.

En transparence, le jeu a été fait, on a continué à travailler avec le collectif de riverains, on a échangé de manière tout à fait sereine, on les a reçus ici. L'industriel était peut-être un peu étonné, jusqu'au moment où il a constaté lui-même avec les vidéos qu'il y avait encore un certain nombre de problèmes.

La commission de suivi a été installée le 16 novembre, il y a maintenant quasiment un petit mois. J'ai invité le Maire de Sequedin, il me semblait important qu'il soit là, car, si vous ne le savez pas, la moitié du site appartient à la ville de Sequedin ; en gros, la moitié est à Lomme, l'autre moitié à Sequedin, il me semblait donc normal que les deux Maires puissent se parler. Je le vois souvent, sur des sujets liés aux mobilités ou de liens entre Lomme et Sequedin, mais je ne le voyais pas assez sur ce sujet, donc il est invité permanent de cette commission et je le tiens régulièrement informé, comme il me tient régulièrement informé des rendez-vous qu'il peut avoir avec les équipes de REFINAL. Cela sert de discuter des deux côtés pour avoir un bon échange d'informations, en toute sérénité et en toute confiance. Elle réunit également Madame la Sous-préfète, Thomas DERICHEBOURG, les représentants du collectif et les associations environnementales (France Nature Environnement, l'Association pour la prévention de la pollution atmosphérique – dont on parlera dans une délibération – et Lomme Germe).

La commission a une mission :

- veiller au suivi des travaux et aux études ;

- se réunir au moins deux fois par an.

Sur le retour de la commission, elle s'est bien passée, l'écoute a été tout à fait attentive de chaque côté. Thomas DERICHEBOURG est revenu sur les travaux. On est revenu aussi sur le calendrier de mise en place des mesures imposées à l'exploitant par l'État, notamment sur l'ERS (évaluation des risques sanitaires), avec une surveillance des retombées de poussières :

- sur neuf points de récolte, quatre sur le site et cinq dans le quartier ;
- des prélèvements à deux reprises au cours de l'année 2024 ;
- un rendu espéré au plus tard pour le début 2025 ; on souhaite que le calendrier soit respecté et que cette étude permette d'y voir plus clair.

L'objectif est de connaître via un laboratoire agréé et indépendant le taux de PM10, les microparticules potentiellement dangereuses pour la santé, une préconisation donnée par la Préfecture, les services de la DREAL et l'ARS à l'exploitant que suivra la commission de suivi de site.

Enfin, le point sur les travaux. Ce n'est pas tout à fait le déplacement mais plutôt la mise en place d'un nouveau four plus moderne et moins polluant, relié à un nouvel extracteur par l'exploitant ; cela a été déjà fait. Les objectifs sont de :

- diminuer les concentrations et les rejets ;
- isoler la ligne de tri ;
- atténuer la pollution sonore – mais on part d'assez haut, on l'a dit tout à l'heure – par la mise en place de rideaux acoustiques.

Tout n'a pas encore été réalisé. À un moment donné, on m'a proposé de reporter la commission de suivi de site pour attendre que les travaux soient réalisés ; j'ai refusé, considérant qu'il fallait faire cette installation, on la devait aux habitants, au collectif et aux associations, pour avoir déjà un premier suivi, un premier dialogue.

La prochaine étape sera d'aller visiter *in situ* l'usine, sur ma demande, j'espère au printemps, quand les travaux seront finis, pour nous rendre compte de vive voix avec la commission de ce qui a été réalisé en termes de travaux.

Je serai assez court sur les deux dernières *slides* ; ce sont les détails des prescriptions de l'arrêté préfectoral.

Sur la première vue, vous avez repris le cahier des charges de l'arrêté préfectoral sur l'ERS, qui est attendue pour 2025, sur un calendrier d'une année à peu près.

Sur la deuxième vue, la dernière, vous avez l'échéancier des engagements calendaires fixés par le Préfet, notamment sur les travaux. Par exemple, vous avez l'article 8 sous les yeux :

- la déconstruction du four : trois mois ;
- le bardage côté Deûle : trois mois ;
- l'isolation de la ligne de tri : un mois...

Il y avait un séquençage de travaux qui était prévu, pour l'instant, en fonction des travaux, plus ou moins bien réalisé, parce qu'il y avait quand même un peu de retard sur les travaux, mais l'engagement de Thomas DERICHEBOURG est d'accomplir ces travaux dans le respect total des calendriers aujourd'hui fixés par l'arrêté préfectoral.

J'ai été peut-être, là encore, un petit peu long, mais je voulais vous faire le bilan de cette année et demie de travail avec l'État, qui est au rendez-vous, qui est très vigilant sur l'impact de cette industrie à cet endroit. Je ne reviens pas sur le

premier sujet, mais les deux sont quand même un peu liés, il y a cette proximité évidente. L'inquiétude des habitants reste palpable sur la ou les pollutions, sur l'évaluation des risques sanitaires et, à un moment donné, chacun des membres de la commission souhaite la clarté sur le projet industriel et la capacité qu'il puisse rester à demeure, mais à des conditions sanitaires et environnementales claires, indispensables en clarté pour les habitants, pour la Ville, pour le Préfet et j'espère aussi pour le patron, Thomas DERICHEBOURG.

Je vous tiendrai évidemment au courant des autres suites du dossier, puisque tout cela continue.

- VŒU « ENFANTS A LA RUE » PRESENTE PAR LE GROUPE DES ELUS ECOLOGISTES

M. LE MAIRE.- Enfin, avant d'attaquer le Conseil communal, j'ai un vœu qui a été émis par le groupe des écologistes.

Je donne la parole pour le présenter à Claire ZYTKA-TARANTO.

Mme ZYTKA-TARANTO.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vais lire le document que vous avez.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

En application des dispositions de l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communal de la ville de Lomme émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Éléments de contexte :

Le nombre d'enfants sans-abri atteint de nouveaux records. Selon le baromètre « Enfants à la rue », l'UNICEF recense 2 822 enfants, dont près de 700 de moins de 3 ans, refusés chaque soir par le 115. Privés d'un hébergement d'urgence, ils sont amenés, avec leurs parents, à passer la nuit à la rue, dans une voiture ou sous une tente. Le soir, après l'école, ils n'ont aucun endroit où aller. Aujourd'hui en France, ce sont donc 2 822 enfants qui sont privés de conditions de vie dignes et sécurisantes.

Le seul maintien des 203 000 places d'hébergement d'urgence actuel est une réponse insuffisante face à l'objectif déclaré de « zéro enfant à la rue ». Alors que le budget dépensé en 2023 pour l'hébergement d'urgence était de 3,1 Md€, le budget 2024 ne prévoit plus que 2,9 Md€.

Lors des débats sur le projet de loi de finances 2024 à l'Assemblée nationale, puis maintenant au Sénat, des amendements visant à créer 6 000 à 10 000 places d'hébergement d'urgence ont été adoptés puis rejetés par le recours à l'article 49 alinéa 3.

L'hiver approche et la situation devient intenable. Des collectifs d'enseignants et de parents d'élèves, des associations et maintenant des parlementaires engagent des actions pour interpeller sur cette tragédie. Dormir dans une école ou dans une permanence parlementaire ne sont pas des solutions pour pallier les manquements des obligations de protection de l'enfance et plus largement de protection des personnes.

Considérant la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990, qui stipule que tous les États parties assurent « dans toute la mesure du possible la survie et le développement de l'enfant » et « la protection et les soins nécessaires à son bien-être »,

Considérant le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, repris dans celle du 4 octobre 1958, qui stipule que la Nation « *garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence* »,

Considérant la décision du Conseil constitutionnel le 21 mars 2019 qui a reconnu la valeur constitutionnelle de l'intérêt supérieur de l'enfant en le rattachant au préambule de la Constitution de 1946. Cette exigence impose que les mineurs présents sur le territoire national bénéficient de la protection légale attachée à leur âge,

Considérant l'article L. 345-2-2 du Code de l'action sociale qui stipule que « *Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence* »,

Considérant l'article 4 de la loi DALO qui dispose que « *toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée* »,

Considérant l'engagement du Président de la République Emmanuel MACRON en 2017 qui déclarait que « *la première bataille, c'est de loger tout le monde dignement. Je ne veux plus, d'ici la fin de l'année, avoir des femmes et des hommes dans les rues, dans les bois ou perdus. C'est une question de dignité* »,

Considérant le caractère inconditionnel de l'hébergement d'urgence et le manque de places tangibles pour accueillir les enfants et leurs familles,

Le Conseil Communal de la Ville de Lomme, réuni le 7 décembre 2023, demande au Gouvernement :

- de créer au plus vite 10 000 places d'hébergement d'urgence pour mettre à l'abri les enfants et leurs familles ;
- de débloquer les moyens nécessaires pour que tout ou partie de ces places d'hébergement d'urgence soient effectives dès la période hivernale et pour que l'accompagnement social nécessaire soit garanti par les services de l'État, les collectivités et les associations concernées ;
- d'organiser avec les communes, les départements et les collectivités concernées, une concertation dans les meilleurs délais pour assurer la bonne répartition de ces places au regard des besoins identifiés localement ainsi que la réelle accessibilité des services d'accompagnement nécessaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame ZYTKA-TARANTO.

J'avais une demande d'intervention de Monsieur VICOT, mais il n'est pas arrivé. Je vais prendre la parole, mais c'était prévu, pour dire que j'ai évidemment lu avec attention le texte que vous proposez sur cette difficulté que vous soulignez des enfants à la rue et, plus largement, du rapport à la mise à l'abri ; c'est un sujet que j'ai pratiqué allègrement, malheureusement, dans ma carrière politique, avec parfois des difficultés très importantes.

Vous avez rappelé les propos du Président de la République en 2017. Ce sont des phrases parfois qui restent, elles sont certainement prononcées avec beaucoup de sincérité au moment où elles sont dites, et en définitive, l'engagement est

un peu plus compliqué à mettre en œuvre, parce que derrière cette phrase de « *loger tout le monde dignement* », il y avait aussi l'engagement des ministres et des équipes en place de promouvoir le logement d'abord, cette grande idée des gouvernements de 2017 à aujourd'hui, qui, malheureusement, je ne dis pas « a fait pschitt », mais a quand même été compliquée.

Il y a des chiffres qui sont quand même implacables ; vous les avez cités, d'ailleurs, dans votre vœu, à la fois :

- le nombre d'enfants à la rue ; on parle d'un pays comme la France, dans les médias, il est question de 2 000, parfois 2 200, là, vous êtes à presque 3 000 enfants à la rue ;
- le nombre de personnes qui sont à la rue, les sans-abri ; on était historiquement, de mémoire, à un maximum de 300 000, on les a dépassés allègrement, et cela se voit partout ; j'allais presque dire, on est entre nous, que cela se voit aussi un peu chez nous, à Lomme : il y a des hommes et des femmes qui, aujourd'hui, tombent dans la précarité, ce dont on discute tout au long de nos Conseils municipaux, dans nos délibérations normées ; je te regarde, Muriel, évidemment, excuse-moi, toi qui fais œuvre de solidarité du lundi au dimanche. Oui, on le constate, il y a de plus en plus, même si ce n'est pas massif en ce qui nous concerne, des gens qui sont à la rue, des gens qui, parfois, ont un logement mais qui sont quand même en précarité, qui sont dans le besoin. La commande de l'ABS répondait à cela, la commande de l'analyse des besoins sociaux répondait à une photographie de l'existant, de ce qui se passe sur la ville, pour qu'on ait des moyens de remédiation.

Évidemment, je ne me prends pas pour le Président de la République, je l'ai déjà dit, nous agissons à notre niveau, nous essayons d'agir à notre niveau. Cécile MESANS a eu une autre délégation que celle du logement, sur l'hébergement d'urgence ; c'est une faculté que j'ai souhaitée, avec elle et avec les équipes, construire. Il n'est pas si simple de trouver un plan d'hébergement d'urgence dans une ville. Le recours le plus simple est de dire qu'on prend en charge par le CCAS, on accompagne, on écoute, on oriente, on met à l'abri, quelques nuits d'hôtel, on appelle le 115, on appelle les associations, on appelle l'ABEJ ; des dispositifs existent et au bout du bout, on s'aperçoit que les moyens de l'État, vous l'avez dit excellemment dans votre vœu, ne sont pas suffisants. Les chiffres ont augmenté, on est presque à 330 000 sans-abri en France et je pense que cela continue.

Je suis allé avec Bouchta DOUICHI aux Restos du Cœur pour la 39^e campagne de lancement des Restos du Cœur, mais nous sommes allés, chère Muriel, au Secours populaire pour le lancement des colis solidaires du Département du Nord aussi, et on voit que les attributions sont multiples, que les fonds sont rares, que les collectes sont un peu moins généreuses. Si, à un moment donné, l'État ne joue pas son rôle pour mettre un peu plus de moyens que ce qu'il met aujourd'hui, on va vers la catastrophe dans nos villes, dans nos départements, dans nos régions, avec un hiver, s'il est rigoureux, qui sera extrêmement difficile.

Pour toutes ces raisons, sans polémique aucune – c'est un constat ou plutôt une photographie –, je sais que ce n'est pas forcément simple, mais il faut aussi avoir de la volonté politique lorsque l'on prononce une phrase de ce type, j'engage chacun d'entre vous et d'entre nous à voter ce vœu que je signe de mes deux mains.

Je passe au vote.

Qui vote pour ? (*La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI (pouvoir), Monsieur J. LEROY.*)

Qui s'abstient ? (*Madame DE RUYTER (pouvoir), Monsieur GROSSE et Monsieur MOULIN.*)

Qui est contre ? (*Personne.*)

(*Le vœu « enfants à la rue » présenté par le groupe écologiste est adopté.*)

Je vous remercie. Merci, Madame ZYTKA-TARANTO.

Je vais ouvrir le Conseil.

2023/96 DEBAT ET RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Sur le débat et rapport sur les orientations budgétaires 2024, je vais passer assez rapidement la parole à Claudie LEFEBVRE.

Vous le savez, c'est un sujet important et un temps important de notre Ville de pouvoir discuter sur les orientations budgétaires, même si elles restent des orientations qui se traduiront dans un budget dans quelques mois. Nous avons beaucoup travaillé, avec toute l'équipe municipale, sur ce budget, en grande transparence, pour produire des orientations qui nous mènent là où nous voulons aller, au regard des ambitions qui sont les nôtres, et vous les connaissez depuis 2020, elles n'ont pas changé, sinon à dire que j'ai souligné ou surligné des choses qui me paraissaient peut-être à faire et à amplifier, notamment sur la question des transitions ou sur la question précieuse de l'éducation ou des solidarités.

Ce ROB va fixer un cap, des ambitions, une trajectoire, avec des moyens qui sont les nôtres, qui sont encore importants. J'ai la chance de discuter – vous vous en doutez – avec les autres Maires de la MEL ou des villes environnantes, nous comparons les budgets qui sont les nôtres, de fonctionnement, mais aussi d'investissement. Par délicatesse, vous me connaissez, je ne vais pas vous citer des chiffres ou des Villes pour faire des comparaisons, pour dire : « Nous sommes les meilleurs ». Les autres Villes de même strate sont peut-être un peu moins loties, parce qu'elles sont gérées peut-être différemment ou peut-être parce qu'elles ne sont pas non plus associées à Lille – je le dis d'emblée, ce sera fait, mais il y a quand même un petit peu de tout cela. Les discussions, qui ont d'ailleurs été relativement rapides, avec nos amis lillois nous ont donné cette capacité, chère Claudie, mais tu vas y revenir, d'avoir un budget de fonctionnement important, peut-être moins important, vous le verrez dans les chiffres, que l'an dernier, et pourtant, nous avons plus de moyens, nous vous l'expliquerons, notamment par la facture énergétique qui est moins coûteuse cette année que l'an dernier, cela explique déjà un peu les choses, et, évidemment, un investissement – je le dis sans emphase, ce n'est pas mon genre – qu'on n'a jamais eu, historique. Je le dis sans déflorer tout à fait le sujet, chère Claudie, tu ne m'en voudras pas : 12 M€ d'investissement, on n'a jamais eu cela ; le chiffre moyen à Lomme était plutôt de 7, voire 8 M€ les bonnes années. Nous serons à 12 M€ d'investissement pour la Ville, pour les habitants, pour les infrastructures.

Ce projet – je le dis, mais on le redira dans le débat, puisque tout le monde va s'exprimer –, c'est évidemment asseoir l'ambition écologique qui est la nôtre, au cercle vertueux ; on souhaite avoir une ville exemplaire, avec la pleine conscience qu'on ne peut pas tout faire seul, et ce n'est pas parce que la Ville aura des préconisations ou des injonctions à faire que c'est si simple ; on a des leviers, des moyens pour contraindre parfois, pour inciter. Je pense évidemment à la question de l'investissement, puisque c'est nous qui avons à la fois les moyens et la main pour le faire ; nous avons des incitations sur la question énergétique, sur la question des mobilités douces, sur l'éclairage public, etc.

Mais nous avons aussi cette volonté d'accélérer ces ambitions. Nous sommes en 2023, nous discutons du budget 2024, il nous reste deux budgets pleins : 2024 et 2025 ; il reste, même si nous avons fait beaucoup, encore beaucoup à faire. Ces budgets nous permettront d'accompagner aussi les Lommois, d'accompagner les associations, d'accompagner les bailleurs, en les sollicitant. Vous avez bien compris tout à l'heure mon propos sur la question du logement, qui me paraît absolument incontournable au regard d'une Ville aussi en transition, et tout cela n'est pas contradictoire ; il faut pouvoir penser les deux et avoir cet équilibre doux, puisque la douceur est actuellement d'actualité, si j'ai bien suivi les déclarations des uns et des autres, cher Vincent DHELIN, des changements de comportements sur nos mobilités, des changements de comportements sur nos consommations parfois, des changements de comportements sur le cadre de vie ; tout cela va être la traduction d'un budget, mais un budget, c'est de l'argent, et derrière, il y a ce qu'on en fait et la réalité.

Voilà un peu l'objet des discussions qui seront les nôtres, chers collègues.

Je passe tout de suite la parole à notre chère et tendre Adjointe aux finances : Claudie LEFEBVRE.

Mme LEFEBVRE.- Merci, Monsieur le Maire. Si, j'ai encore beaucoup de choses à vous dire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous allons débattre ce soir sur les priorités de notre politique communale. L'intégralité des chiffres présentés ne sont que prévisionnels, bien sûr, et ces données seront affinées, consolidées, lors du BP qui sera voté début 2024.

Cette délibération comporte le ROB lillois. La Ville de Lomme est Commune associée à la Ville de Lille – moi aussi, je développe aujourd'hui, comme d'habitude –, et à ce titre, elle dispose d'un budget annexe au budget principal de la Ville de Lille, composé :

- en dépenses, par les crédits budgétaires destinés au financement des dépenses courantes et d'intervention en fonctionnement ;
- en recettes, par la dotation de fonctionnement apportée par le budget principal de la Ville de Lille.

Le budget principal de la Ville de Lille porte l'ensemble des crédits afférents pour la Ville de Lomme :

- aux dépenses du personnel ;
- aux dépenses d'investissement et à toutes les opérations liées à la gestion du patrimoine ;
- aux opérations liées à la gestion de la dette et de la trésorerie.

Un simple rappel : la Ville de Lomme gère son budget de fonctionnement de façon autonome, mais avec le soutien et l'appui permanent des services lillois.

Les recettes de la Ville sont constituées du montant de la dotation lilloise, mais ces crédits alloués sont gérés en autonomie par la Ville de Lomme au travers des opérations qu'elle entend mener sur l'exercice budgétaire. C'est pourquoi nous avons choisi, lors de cette présentation, de vous détailler en complément les dépenses liées au fonctionnement, les projets d'investissement en cours et à venir, et ceci, dans un esprit de complète transparence.

Un bref retour sur la situation internationale et nationale, qui est toujours incertaine, qui évolue très rapidement :

- l'économie mondiale, qui a généré une tendance au ralentissement de la croissance en 2022, qui devrait être confirmée sur 2023, puis 2024 ;
- le pic de l'inflation qui a été atteint en 2022, mais l'OCDE souligne une tendance inflationniste persistante.

Au niveau national :

- le projet de loi de finances qui est présenté par le gouvernement table sur un taux de croissance de 1,4 % ;
- un bouclier tarifaire qui a été mis en place en 2022 sur les prix du gaz et de l'électricité, qui a permis de limiter la perte du pouvoir d'achat des ménages, mais qui a été freiné par de nouvelles hausses de prix cet été ;
- l'inflation qui devrait s'établir à 5,8 % en 2023.

Il est reconnu par la Cour des comptes que la tendance générale pour l'année 2023 est à la dégradation et que les Communes et les Intercommunalités sont les entités locales qui supportent le plus les conséquences directes et indirectes de l'inflation.

Ce sera la suite du PowerPoint que je vais vous présenter, en revenant directement sur le budget de la Commune, avec ce premier rappel du budget 2023 qui s'établissait à 10,7 M€, calculé sur la base de 9 M€ et d'un supplément exceptionnel pour compenser l'évolution estimée du coût de l'énergie.

Le compte administratif 2022 a abouti à une dotation d'équilibre à 9,55 M€, avec une consommation record du budget voté de près de 96 %, témoignant ainsi de la sincérité des budgets votés.

De plus, si le coût de l'énergie s'est stabilisé au cours de l'année, l'inflation, pour autant, a touché l'ensemble des postes de dépenses, fournitures de produits d'entretien, entre autres, et aussi l'ensemble des prestations de services (entretien des espaces verts, etc.).

Je reviendrai vraiment rapidement – mais quand même – sur un phénomène qui nous a bien embêtés tout au long de l'année : la cyberattaque. Nous avons subi les conséquences de cette cyberattaque, avec une augmentation des commandes de papier, des dépenses de téléphone et aussi les difficultés de suivi du budget après trois mois de coupure de logiciel ; c'est du pragmatique, mais c'est comme cela.

Nous sommes donc avec une dotation de fonctionnement qui a été remaniée à 9,5 M€. On voit cette neutralisation de l'évolution du coût de l'énergie : on passe à 0,72 M€ sur l'évolution du coût de l'énergie. L'inflation historique du coût de l'énergie avait porté l'estimation du budget des fluides à 3,37 M€, mais cela a été couvert par le 1,7 M€ qu'on avait eu de dotation exceptionnelle. L'estimation pour 2024 est de 2,39 M€, donc on amène la dotation exceptionnelle à 0,7 M€ pour le BP 2024.

J'ai pu présenter en commission que nous souhaitons une gestion rationalisée des transferts de charges. Certaines charges étaient jusqu'à présent inscrites au budget prévisionnel lommois et remboursées à Lille en cours d'année. Leur montant sera désormais retiré de la dotation de fonctionnement sur la base du BP 2023 :

- 360 k€ pour la restauration scolaire ;
- 100 k€ pour les dépenses de carburant ;
- et 30 k€ pour les équipements de protection (EPI).

De même, les charges du service informatique seront portées par Lille en 2024.

Vous voyez cette évolution à périmètre équivalent entre le BP 2023 et le projet de BP 2024. Je vous lis rapidement le projet de BP 2024 :

- gestion des bâtiments : 0,63 M€ ;
- enfance éducation : 1,83 M€, dont 100 k€ correspond au forfait communal pour les écoles privées ;
- solidarités jeunesse : 1,57 M€ ;
- cadre de vie : 0,93 M€ ;
- culture et événementiel : 0,86 M€ ;
- sport : 0,32 M€ ;
- citoyenneté proximité : 0,16 M€ ;
- ressources et moyens : 0,81 M€.

Nous sommes donc, hors fluides, à 7,11 M€. Les fluides (bâtiments + EP) s'élèvent à 2,39 M€, ce qui amène donc cette dotation de fonctionnement à 9,5 M€.

L'inflation continue d'impacter les charges à caractère général.

Malgré l'impact de l'inflation, les charges de fonctionnement sont globalement maîtrisées. Malgré tout, on doit subir l'effet de cette inflation sur nos dépenses de prestations de services, de fournitures et, bien entendu, sur les achats de fluides.

Vous voyez aussi, et vous le verrez encore, les subventions qui sont en légère augmentation, mais on a une volonté de renforcer l'action sociale dans les dépenses d'intervention et on veut apporter un soutien accru aux associations, au CCAS, et une augmentation du forfait communal aux écoles privées – je l'ai signalé.

La Ville fait face à une situation sociale qui s'est fortement dégradée, avec la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires. La volonté de lutter contre les exclusions nous amène à soutenir nos partenaires, notamment nos associations, qui interviennent dans des quartiers auprès des personnes en grande précarité.

Les dépenses de personnel :

- un engagement respecté de maîtrise des effectifs ;
- des dépenses en masse salariale qui sont impactées par les mesures gouvernementales, mais c'est normal :
 - o un effet sur l'année pleine de l'augmentation du SMIC au 1^{er} mai 2023,
 - o une augmentation de la valeur du point d'indice,
 - o l'extension de remboursement des transports,
 - o le forfait mobilité durable, l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires,
 - o l'extension du supplément familial de traitement,
 - o et le glissement vieillesse technicité.

Vous voyez sur la courbe l'évolution depuis 2014 de la masse salariale ; nous sommes à un atterrissage prévu 2023 de 26,5 M€.

Comme Monsieur le Maire l'a dit tout à l'heure, un budget d'investissement d'un niveau historique, 12 M€, autour de grands enjeux :

- la rénovation énergétique de la piscine ;
- la construction du premier bâtiment passif de la Ville ;
- la végétalisation des espaces, entre autres.

Le montant pour l'entretien rénovation du bâti est de 2,7 M€.

Pour le pôle Ville sportive et culturelle, nous sommes à 5,6 M€.

La Ville éducative à hauteur d'enfants : 1,8 M€.

Le cadre de vie proximité : 1,9 M€.

(Entrée en séance de Monsieur VICOT à 20 heures 13)

L'année 2023 a vu l'initiation de deux grands projets à très grands enjeux en matière de transition énergétique ; la réalisation impactera financièrement l'exercice 2024 :

- la rénovation énergétique de la piscine de Lomme pour un coût global d'environ 5,6 M€ ; la fin des travaux est prévue en juin ;
- la construction du pôle Voltaire-Sévergné pour environ 2 M€ ; il y aura 1 M€ sur 2024.

Au-delà de ces deux projets, c'est l'ensemble de la politique d'investissement qui reste ambitieuse, avec des projets variés, qui permettent la rénovation du patrimoine bâti, l'amélioration des espaces publics, en conservant à chaque fois que possible un fort objectif de transition.

Je le redis, je l'ai dit lors du dernier Conseil, la recherche de financements est systématiquement intégrée à l'élaboration des projets d'investissement, on est donc toujours à la recherche de subventions et de recettes, et on peut inscrire aujourd'hui à hauteur de 1,6 M€ des recettes, avec déjà un acompte de 50 % de subvention obtenu pour la rénovation énergétique de la piscine.

Avant de terminer, je voulais remercier les services pour la préparation et cette présentation du ROB, un très beau travail, et je voulais remercier particulièrement ma très chère collègue Laurine MERLIER.

M. LE MAIRE.- Merci, chère Claudie.

Pendant que tu parlais, nous avons eu l'arrivée de Roger VICOT, notre Député ; bienvenue, Monsieur le Député.

M. VICOT (hors micro).- Merci.

M. LE MAIRE.- Je passe la parole pour le débat d'orientations budgétaires à Monsieur MOULIN ; suivra Monsieur GROSSE.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je ne vais pas faire de rappel au règlement, mais je rappellerai qu'on a eu encore des difficultés pour avoir un certain nombre de documents – et je ne fais pas le procès des agents de la Ville, j'ai bien conscience que ce soit difficile –, et il n'est pas très confortable de pouvoir discuter d'un débat d'orientations budgétaires quand on a les documents dans l'après-midi ; c'est un peu le regret que je peux avoir.

Concernant ce débat d'orientations budgétaires, j'aurai surtout quelques réflexions, parce que je suis assez méfiant déjà sur les délibérations, où on nous dit des choses en commission, et quand on arrive au Conseil, on apprend des choses différentes. Pour la petite histoire, c'est le cas des trottinettes de la précédente délibération du Conseil municipal, où on nous avait annoncé qu'il n'y aurait pas de trottinettes à Lille, et tout compte fait, il y en avait. Si, si, c'était dans la commission ; vous n'y étiez pas, Monsieur le Maire, mais ce n'est pas grave.

En tout cas, quelques réflexions.

Première réflexion, au détour de cette commission, on a appris que le projet du Trinum avait été abandonné, donc des conditions financières qu'il restera quand même à déterminer, d'autant qu'on nous en a parlé pendant moult Conseils municipaux ; on est à peu près à 130 k€, si j'ai bien compris, de sommes qui devraient être déboursées, mais c'est la face visible de l'iceberg, il doit certainement y avoir des coûts induits ou des coûts qui restent encore à déterminer.

Deuxième réflexion, la masse salariale au niveau de la Ville de Lille reste quand même assez importante, pour ne pas dire très importante, et on en paye les conséquences avec l'augmentation du point également concernant les rémunérations.

Troisième réflexion, et c'est tout l'avantage des présentations comptables, parce que les présentations de chiffres sont généralement habiles, on ne détermine pas quel est le taux d'endettement moyen des Lillois par rapport au budget de la

Ville de Lille, qui, selon les quelques recherches que j'ai pu faire, est supérieur à la moyenne des Villes qui appartiennent à la même strate.

La quatrième et dernière réflexion concerne la sécurité publique, c'est-à-dire que quand j'ai fait mon premier Conseil communal ici, on avait une sorte de *greenwashing* concernant le débat d'orientations budgétaires, car le mot « sécurité » apparaissait peut-être trois ou quatre fois par rapport au mot « écologie » qui apparaissait une quinzaine de fois. Là, on a un grand exploit : le mot « sécurité » n'apparaît que trois fois, mais pas pour parler de sécurité publique, et surtout, en l'état, je constate – et vous pouvez hausser les sourcils, Monsieur le Maire, ou marquer votre étonnement – qu'on a quand même eu les émeutes de juin 2023, on a quand même eu une alerte attentat, on a quand même des chiffres de la délinquance au niveau de la ville de Lille, Lomme, Hellemmes qui ne sont pas merveilleux, et on n'a rien, aucune explication, aucune orientation politique, aucun élément budgétaire, concernant la sécurité publique. Est-ce qu'on envisage l'augmentation de policiers ? Est-ce qu'on envisage éventuellement l'augmentation de caméras, qui ont été bien utiles parfois ? Est-ce qu'on envisage peut-être d'armer la police municipale ? Est-ce qu'on envisage de changer la doctrine de sécurité publique de la Ville de Lille ? En tout cas, tous ces éléments sont relativement absents, voire totalement absents, et, encore une fois, malheureusement, et on l'évoquera tout à l'heure dans le cadre d'une autre délibération, ce sont quand même 4,5 M€ de « dommages » qui ont été causés au patrimoine lillois. On ne connaît pas le montant de ces dommages concernant la Ville de Lomme, ce n'était pas dans nos délibérations, mais je pense que cela pourrait faire partie de cette réflexion, et donc vous comprendrez que j'attendrai le budget pour voir précisément ce qui va être fait.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

Monsieur GROSSE.

M. GROSSE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Permettez-moi d'abord d'avoir quelques mots pour les services des finances pour la qualité de ce document qui nous est présenté ce soir.

C'est un document qui commence par une présentation assez classique du contexte international et national. Au niveau financier, il est assez contraint, puisqu'on a une forte inflation et une contrainte aussi sur les taux. Normalement, la situation devrait s'améliorer en 2024 ; en tout cas, c'est l'orientation des travaux menés par la politique gouvernementale.

Revenons à Lomme, tout d'abord pour évoquer ensemble les dépenses de fonctionnement. Nous aurions aimé qu'elles soient un peu plus maîtrisées, même si nous sommes très conscients du contexte de l'inflation et des limites du contexte de l'inflation. Nous saluons également un effort de clarté qui a été fait dans la présentation, notamment au niveau de la dotation, qui est beaucoup plus lisible sans les artifices ou les transferts de charges qui, parfois, étaient un peu plus compliqués à lire, cette dotation qui n'évolue pas sensiblement, avec même peut-être une petite baisse.

Sur les dépenses de personnel, on remarque qu'elles sont à la hausse, mais si elle est légère. Là encore, on comprend qu'il y a pas mal de contraintes qui sont externes et qui ont joué sur la masse salariale, on n'y reviendra pas.

S'agissant des investissements, les 12 M€ que vous indiquez et qualifiez d'historiques, nous nous en réjouissons. Effectivement, ils représentent un peu plus de 20 % d'augmentation, donc on peut saluer la dynamique. Mais là où la qualification « historique » nous appelle à être un petit peu plus nuancés, c'est que quand on regarde l'évolution du budget d'investissement de la Ville de Lille, qui est sur une dynamique proche des 50 %, on est vraiment sur une dynamique différente. Quand on regarde après la part de la Ville de Lomme dans les investissements sur Lille, Lomme et Hellemmes, on est, je crois, si mes calculs sont exacts, à 9 %, alors que cela représente environ 20 % de la population. On voit qu'il y a une bonne dynamique et je pense qu'on peut la saluer, mais il faudra sans doute qu'elle perdure dans le temps pour rattraper la situation.

Je terminerai mon intervention en vous disant que, bien sûr, nous ferons des commentaires plus précis au budget primitif.

Merci, Monsieur le Maire ; merci, chers collègues.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GROSSE.

Je passe la parole à Claire ZYTKA-TARANTO.

Mme ZYTKA-TARANTO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération nous présente donc les orientations budgétaires 2024 pour notre Commune. Nous laisserons nos collègues de Lille Verte commenter le contexte global des finances de la Ville de Lille et nous nous exprimerons précisément sur le budget lommois.

Nous tenons néanmoins une nouvelle fois à souligner l'intérêt pour les Lommois et les Lommoises de l'association de la Ville de Lomme aux Villes de Lille et d'Hellemmes. En effet, face à l'augmentation des tarifs énergétiques prise en charge par la Ville de Lille, les Lommois n'ont pas connu de réduction visible des services publics et les associations sportives, culturelles et de loisirs impliquées dans la vie de la cité ont pu poursuivre leurs actions sans subir de coupes financières qui seraient insupportables pour leur équilibre financier, et c'est malheureusement loin d'être le cas pour toutes les Communes de la métropole ; beaucoup de ces Communes ou de Communes de la même strate de population ont souvent dû amputer de 1 M€ les subventions aux associations ou les services à la population, et notre association avec Lille permet de mutualiser et de compenser les conséquences de cette crise des prix de l'énergie. On pourrait d'ailleurs imaginer un dispositif similaire au niveau de la MEL.

Pour autant, même si nous n'avons pas dû subir directement les conséquences de cette crise, nous ne devons pas oublier l'urgence climatique qui nous oblige à la fois à la sobriété et à des investissements structurels permettant une meilleure maîtrise de notre consommation énergétique.

Nous comprenons d'ailleurs la logique d'intégration de certaines de nos dépenses dans le budget lillois, mais nous pensons que cette démarche est aussi politique et qu'elle doit engager un vrai débat sur les spécificités de nos communes respectives de Lille, Hellemmes et Lomme et sur l'intérêt de mutualiser davantage certains services ou, au contraire, de garder ou développer d'autres services ou politiques comme l'éducation, la culture, l'aide sociale. C'est un vrai débat qui donne tout son sens à l'idée même des Communes associées.

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous tenons à saluer l'effort de la Ville pour maintenir, voire développer le soutien aux acteurs associatifs et au CCAS en cette période difficile pour nos concitoyens. Plus que jamais, nous devons montrer à nos concitoyens que nous sommes attachés en tant que partis de Gauche à un principe de redistribution des ressources et des recettes pour plus d'égalité et pour réduire le fossé qui se creuse entre les plus riches et les plus pauvres.

Nous pensons donc qu'on peut aller plus loin sur ce principe de redistribution, et plus tard dans ce Conseil, nous ferons des propositions concrètes, lors du débat sur la délibération concernant les grilles de tarifs municipaux. Le principe est simple : favoriser celles et ceux qui sont les plus touchés par les crises sociales et environnementales, c'est-à-dire par l'augmentation des prix du chauffage et de l'alimentation.

Nous regrettons par ailleurs le signe envoyé par la baisse du budget de la culture, si minime soit-il, même si nous en avons eu l'explication en commission. La politique budgétaire est affaire de signes, et celui-là n'est pas forcément bon.

Concernant les dépenses d'investissement, nous sommes évidemment en accord avec les investissements réalisés sur la piscine et sur le pôle Sévigné. Nous souhaiterions néanmoins qu'à l'issue des travaux du pôle Voltaire-Sévigné, nous décidions d'un moratoire sur les constructions nouvelles, et qu'ainsi, la Ville marque une pause dans la création de nouveaux équipements – nous pensons à la Maison de l'alimentation durable et au Pôle des arts numériques – pour se concentrer sur la rénovation du patrimoine existant. En effet, le retard pris dans l'isolation et la rénovation thermique des bâtiments communaux nous oblige à des choix radicaux pour les années à venir.

Le diagnostic de notre patrimoine, présenté il y a un an dans ce Conseil, nous a montré l'ampleur du travail à faire et l'ampleur des investissements pour des bâtiments qui datent souvent des années cinquante ou soixante. Il faut donc rénover et isoler et encore rénover et encore isoler. Ces rénovations pourraient, au-delà des questions d'entretien et d'efficacité énergétique, comprendre un volet plus ambitieux quant à leurs fonctions et leurs usages, et pour ne pas renoncer à des projets qui nous tiennent à cœur, la Maison de l'alimentation durable ne pourrait-elle pas être hébergée dans un bâtiment existant et réaménagé pour cet usage ? De la même façon, ne doit-on pas redéfinir les missions et les usages de l'ex-Pôle des arts numériques pour imaginer le meilleur et le moins coûteux lieu d'accueil de cet équipement ?

Pour terminer, nous saluons les efforts faits pour réorienter les priorités budgétaires sur les véritables enjeux de la transition écologique. Beaucoup reste à faire. Nous continuerons à en débattre et à faire des propositions lors de la présentation du budget au début de l'année 2024.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame ZYTKA-TARANTO.

La parole est à Michel VANHEE.

M. VANHEE.- Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Une crise inflationniste et spéculative s'appuyant sur la guerre en Ukraine frappe durement notre pays et l'ensemble de la planète. Le prix de l'énergie, des produits alimentaires et de bien d'autres charges continue de grimper. Les crises accumulées accentuent l'injustice et ce sont les catégories et les villes populaires qui en sont le plus impactées.

Dans un total mépris des situations, on entend certaines voix prodiguer des conseils : réduire les températures dans les bâtiments publics, les piscines, augmenter les tarifs de la cantine ou autres services municipaux, supprimer les lumières de Noël et réduire les festivités. Du haut de son estrade, le Président de la République nous appelle à « *entrer collectivement dans une logique de sobriété et fin de l'abondance* ». Cela fait des années que de nombreux Françaises et Français, notamment dans les quartiers populaires, sont dans la sobriété. Cela fait des années que de nombreux services publics sont sortis de l'ère de l'abondance pour entrer dans celle de la souffrance : souffrance dans le système de soins, souffrance dans l'Éducation nationale, souffrance dans les réseaux énergétiques, souffrance dans les transports en commun et souffrance pour les budgets des Villes, devenus trop souvent une variable d'ajustement.

À Lomme, la préservation des services publics et l'intérêt général sont notre priorité absolue. Personne ne conteste l'idée de consommer moins d'énergies fossiles, et à Lomme, avec l'agenda que nous avons adopté en 2022, nous prenons notre part de cette juste mobilisation.

La crise inflationniste, comme celle induite par la pandémie de la Covid-19, et l'urgence environnementale appellent à inverser la charge de la sobriété ou, pour le dire autrement, nécessitent de stopper l'abondance des profits de très grandes fortunes.

Nous sommes dans une situation paradoxale : on demande à la plupart des Français de serrer leur ceinture d'un cran de plus, le gouvernement prie la CAF de contrôler les éventuelles fraudes des familles, mais les entreprises reçoivent sans contrepartie 205 Md€ d'aides publiques, soit deux fois plus que l'aide de l'État à l'ensemble des collectivités locales.

Pour la majorité municipale, 2024 s'inscrit, comme 2023 et malgré l'adversité, dans son ambition de poursuivre ses engagements pour le mieux vivre et l'émancipation des Lommois et Lommoises.

Le ROB de ce jour réaffirme sans ambiguïté la volonté de :

- toujours plus et mieux pour la solidarité et la bienveillance ;
- toujours plus et mieux pour que notre Ville s'adapte aux besoins des Lommois et des Lommoises d'aujourd'hui et de demain ;
- toujours plus et mieux pour une Ville et une planète écologiquement responsables ;
- toujours plus et mieux pour un service public de qualité afin de contribuer au bien vivre des habitants.

Nous voudrions remercier les services et notre adjointe pour le travail effectué et la présentation de cette délibération.

Notre groupe soutient cette délibération et la votera.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur VANHEE.

La parole est à Monsieur GRILLET.

M. GRILLET.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de remercier notre amie Claudie pour ce travail important sur le ROB, ainsi que Madame Laurine MERLIER, notre Directrice financière, pour la qualité et la précision des documents présentés.

Permettez-moi aussi de saluer tous les agents de la collectivité, quel que soit leur métier, quelles que soient leurs responsabilités, qui après avoir vécu durement la crise sanitaire, ont vécu la cyberattaque qui a dégradé fortement ici ou là leurs conditions de travail ou leur environnement professionnel et qui font preuve de professionnalisme et d'attachement aux services publics.

Au travers de ce ROB, nos intentions budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés sont orientés positivement et sont en phase avec notre projet politique, eu égard aux contraintes économiques et financières en raison de la situation internationale, du contexte inflationniste qui perdure ou du coût de l'énergie qui reste élevé.

Par ailleurs, l'État continue de prendre des décisions qui ne l'impactent guère, mais qui contribuent à réduire les capacités budgétaires des collectivités et entament de fait nos moyens d'action au plus près des besoins des habitantes et des habitants.

À ce titre, la suppression de l'impôt de production, CVAE, annoncée, reportée, finalement maintenu pour moitié, rend l'équilibre budgétaire plus difficile pour 2024.

Garder la maîtrise de nos finances publiques, c'est garder la maîtrise de notre avenir, et la gestion saine et rigoureuse de nos finances en actionnant les possibilités de subventions ou de financements externes nous permet de réaffirmer nos priorités pour continuer à répondre aux besoins de nos concitoyens en conservant un service public de qualité, pour assumer notre rôle de bouclier social alors que les mesures économiques et fiscales du gouvernement favorisent le creusement des inégalités.

Avec un budget orienté vers le défi environnemental, sans augmentation de la fiscalité et sans augmentation de nos tarifs municipaux, avec un plan pluriannuel marqué par de grands projets, avec un budget caractérisé par la continuité de notre politique ambitieuse d'investissement, située à un niveau historique de 12 M€ pour 2024, « Lomme, Ville en Transitions » n'est pas un vain mot. Face à l'urgence environnementale, nous investissons pour l'avenir, pour s'adapter aux évolutions climatiques, parce que les investissements d'aujourd'hui sont les économies et la qualité de vie de demain pour nous tous.

Alors que certaines collectivités ferment provisoirement ou définitivement leurs piscines, nous faisons le choix de la rénovation énergétique de notre piscine, un des équipements phares de la ville et qui est cher à notre adjoint, André BUTSTRAEN, pour plusieurs millions d'euros, auquel s'ajoutera notre premier bâtiment passif avec le pôle périscolaire Voltaire-Sévigné. Nous accélérerons les efforts de sobriété et d'efficacité énergétique pour la poursuite et l'amplification des actions de déploiement des énergies renouvelables avec le développement du photovoltaïque.

En conclusion, une stratégie budgétaire qui fait de Lomme une Ville solidaire, de la petite enfance au grand âge, une ville résiliente en priorisant la transition écologique.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRILLET.

Merci, chers collègues, de ce débat.

Quelques réponses, même si on a entendu toutes formes de nuances dans les propos, ce qui est bien normal, au regard des interventions et des intervenants.

Je commence par Monsieur MOULIN, qui pose la question, ainsi que le groupe écologiste, sur le Trinum. Personne n'a dit, en tout cas pas moi, mais je ne l'ai pas entendu non plus en commission, que le Trinum était abandonné. Il y a eu effectivement une problématique liée au prix de l'équipement, puisque la maîtrise d'œuvre nous avait augmenté d'un peu moins de 2 M€ le coût de l'équipement et que nous avons pris la décision de ne pas valider cette augmentation qui nous semblait surfaite par rapport à la mise en œuvre de l'équipement en question.

Quand je suis devenu Maire il y a à peu près 15 mois, j'ai demandé une nouvelle étude qui permettait d'asseoir le projet, mais dans sa globalité, dans sa variété. Le projet était à la fois d'avoir un projet lié au numérique, qui n'est pas abandonné, puisque nous l'avons qualifié, Isabelle DECOBECQ, lorsqu'elle était là, cheffe de projet numérique, a travaillé avec les équipes de la médiathèque, les élus et les élus de la Ville de Lille pour asseoir le projet numérique autour du numérique éducatif, du numérique culturel, tout cela existe encore, et travaillé avec les écoles, dans les parcours éducatifs notamment mais pas uniquement, et d'autres groupes de personnes, notamment dans les cyber-bases.

La question du Trinum existe donc toujours et la question de l'acquisition ou du devenir d'une salle de spectacle est toujours posée, puisque c'était aussi l'opportunité d'avoir les deux. L'étude réalisée par Verdi il y a maintenant presque un an démontre toujours la capacité que nous aurons à financer cet équipement, peut-être sous une forme différente ; c'est la question que Claire ZYTKA-TARANTO posait tout à l'heure en questionnant peut-être l'appétit de la Ville

d'investir sur des équipements – ce n'est pas dit comme cela, donc je le dis sans agressivité – sans fin ; ce n'est pas du tout l'objet. La question du Trinum a été débattue avec vous quand vous étiez dans la majorité, vous l'aviez d'ailleurs accepté, peut-être bon gré mal gré, ce n'était pas forcément votre cheval de bataille, on l'avait bien compris, mais il était dans le projet municipal. Le projet n'est pas sorti d'un point de vue bâtementaire ; je trouve plutôt judicieux de ne pas dépenser 2 M€ comme cela sur un projet de cette envergure, requestionnant le projet, permettant de le retravailler avec les équipes, ce qui a été fait.

Ce n'est pas tranché aujourd'hui, mais il est vrai que si nous prenions une décision dans un temps plutôt court, c'est-à-dire dans les quelques mois qui viennent, début 2024, nous aurions un équipement complémentaire pas avant 2028 ; il y a quasiment quatre ans de travail entre les études, le travail des architectes, les marchés de travaux, la construction, etc.

Après, la vraie question que vous posez en creux est la nécessité, l'utilité du projet.

Il y en a deux. L'une est liée au fait culturel, puisque vous parliez encore de culture tout à l'heure ou du rapport aux associations : il nous manque dans cette ville un équipement de cette taille, qui était au cœur du projet du Trinum. L'étude en question est revenue sur l'utilité d'avoir – Monsieur MOULIN, je vous réponds en même temps – une salle de spectacle différente de celle que nous avons aujourd'hui, notamment la Maison Folie Beaulieu, qui a une jauge restreinte par rapport à une salle et une population de notre ressort, plus de 28 000 habitants, et, en même temps, d'avoir un projet lié au numérique, sur lequel nous avons beaucoup travaillé avec l'Université, les services, l'équipe en question, mais qui ne se fera peut-être pas sous une forme bâtementaire telle que nous l'avions envisagée. Je ne veux pas avancer trop loin la réflexion de ce soir, mais vous avez bien compris que tout cela est en discussion, en arbitrage, lié aussi à la question des finances, vous avez raison, et c'est bien normal, à la fois en investissement mais aussi en fonctionnement et à l'utilité d'avoir un numérique éducatif, culturel, au service des écoles ou des personnes qui sont victimes d'illectronisme, chère Delphine, puisque tu as cette délégation de suivi du projet.

Je vous propose qu'on puisse refaire un point assez précis au regard d'une situation qui a évolué, parce que les prix étaient vraiment pharaoniques et qu'à un moment donné, évidemment, il fallait prendre une décision liée au coût des matériaux, à l'inflation, aux propositions qui étaient faites, qui permettent aujourd'hui, à travers l'étude, de tracer un chemin un peu différent, avec une salle de spectacle et un projet du numérique toujours aussi utile à la bonne échelle : à l'échelle de la ville de Lomme, à l'échelle de la ville de Lille. On n'a donc pas changé de pied, on a ajusté le tir, et je pense qu'il fallait le faire avant de valider des prix qui étaient quand même un peu prohibitifs par rapport à nos budgets, ce qu'on n'aurait pas fait en tant que particulier ; quand vous construisez une maison et qu'on vous dit : « Ce n'est plus 400 k€, mais 500 ou 550 k€ », il peut y avoir une petite réflexion.

Le deuxième sujet, Monsieur MOULIN, que vous mettez sur la table concerne la sécurité. J'ai repris les chiffres, on ne fait pas moins, on fait plus ; le budget sécurité est de 100 k€ pour la PM au lieu de 87 k€, il y a quasiment 13 k€ de plus. En investissement, on est passé de 75 k€ (pour 2021-2022-2023 cumulés) à 60 k€ (pour 2024), avec un certain nombre de caméras qui sont déployées, notamment de surveillance de nos sites, qui sont parfois entrepris par les gens du voyage – vous connaissez comme moi cette histoire – ou des intrusions particulières.

Une des premières décisions que j'ai prises arrivant comme Maire a été de recruter trois policiers municipaux complémentaires, pour répondre à votre question, mais il me semblait l'avoir déjà dit dans un autre Conseil. Il y en a encore deux à avoir ; j'envisage le recrutement, on verra quand, en 2024, 2025, de deux policiers municipaux ; cela portera la police municipale à plus de 20, 21 de mémoire, une belle et une vraie police municipale, de proximité, qui travaille, visible, tous les jours, en collaboration directe avec la police nationale.

Si votre propos est de dire qu'il manque des policiers nationaux, je ne vais pas être en contestation avec votre argument, je l'éprouve tous les jours, toutes les semaines et tous les mois quand nous avons la cellule de veille avec le commandant ou le major sur l'action de la police, non pas pour leur dire : « Vous n'êtes pas là », mais ils sont là et ailleurs, la circonscription de la police est large sur le territoire, il n'y a pas que Lomme et, évidemment, ils interviennent aussi en interaction avec nos équipes. Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais on descend même dans le

méto, on a signé une convention avec Ilévia, pour faire un peu de présence aussi sur nos lignes de méto, sur les stations de méto, etc. La police est présente, elle est même reconnue par les habitants.

C'est factuel, n'y voyez pas de malveillance de ma part, ce n'est pas mon habitude, les chiffres annoncés par le major ou le commandant – je ne les ai pas là mais je vous les donnerai volontiers – sont à des niveaux de faits inférieurs encore à avant le Covid. Cela monte, je ne dis pas que cela ne monte pas, je peux le voir moi-même qui sors beaucoup dans les quartiers et dans les rues, il y a des faits, mais on n'est pas revenu au niveau de faits d'incivilité et de délinquance de 2020 ; j'en suis plutôt ravi et satisfait, mais il faut effectivement avoir de la vigilance sur cette question de la sécurité.

Peut-être n'est-ce pas forcément apparent dans cette présentation, mais sachez que c'est une préoccupation particulière du Maire que je suis et de l'équipe, avec un autre volet qui ne vous a pas échappé, mais d'ailleurs, je vous renvoie à la discussion qu'on n'a pas eue tout à l'heure en amont sur le quartier du Marais ou ailleurs, où j'évoquais l'insécurité routière.

Vous avez parlé de la question des émeutes. Sur les bâtiments publics, on n'a pas eu beaucoup de dégradations, on n'a pas un coût manifeste sur Lomme, il y a surtout un bâtiment privé qui a été attaqué et qui a pris feu, qui a été incendié, et qui, en définitive, a dû être démoli et mis à terre par le propriétaire. Il y a eu des feux de poubelles, un peu de casse au niveau du Marais, mais sans commune mesure avec d'autres faits d'autres communes.

Je le dis pour répondre à votre interpellation, il n'y a pas de mise au ban de la sécurité, quelle qu'elle soit ; c'est évidemment très important, c'est un dû pour les habitants, et nous sommes très vigilants sur la manière dont elle doit s'accomplir sur notre territoire, pour ce que nous faisons en tant que Ville et dans nos relations avec le commandant de police, le major, mais aussi les autorités préfectorales, le Directeur de cabinet, sur des sujets que vous connaissez aussi ; évidemment, nous avons des relations téléphoniques et épistolaires importantes et il arrive même – je regarde Roger VICOT en souriant – que le ministre de l'Intérieur nous réponde !

M. VICOT (hors micro).- Pas toujours.

M. LE MAIRE.- C'est vous dire qu'on peut être entendu sur un certain nombre de sujets ; je pense à la question des gens du voyage, là encore, et aux expulsions qui se passent soit facilement, soit un peu plus difficilement, sur le territoire.

Je ne voudrais pas que l'on ne fasse que le débat là-dessus, mais je voulais quand même vous répondre.

Pour le reste, sur la masse salariale, etc., j'ai entendu quelques... pas critiques mais étonnements. Cette masse salariale évolue, plutôt positivement ; on n'est pas sur un recrutement massif, vous avez vu les effectifs, on a repris un peu « d'air » – si vous me permettez l'expression – avec un recrutement, mais il n'est pas massif sur les dernières années. On fait quand même attention au nombre d'agents qui sont recrutés, parce que les temps d'abondance sont un peu derrière nous, chacun l'a bien compris.

Je remercie individuellement tous les agents permanents ou non permanents qui travaillent au service de la Ville, c'est l'occasion pour moi de le souligner, j'ai pu le faire lors de la tempête il y a quelques semaines. Quand on va avec Alain GRILLET rencontrer les agents aux ateliers ou à la Maison Folie Beaulieu dans quelques jours ou à la médiathèque, ce sont des agents qui ont des rôles précieux, même si ce n'est pas lié à la sécurité.

Cela a été expliqué tout à l'heure par Claudie, des augmentations ont été décidées dans le cadre légal : augmentation du SMIC, augmentation du point d'indice. Tout à l'heure, Alain viendra sur une délibération importante de la Ville de Lille, Lomme, Hellemmes sur l'attribution de la prime pour les nombreux agents de la Ville et un effort complémentaire sur le régime indemnitaire. Des chiffres : 3 M€ et 2 M€ ; si les comptes sont bons, ce sont 5 M€ mis par la Ville de Lille, donc, forcément, la masse salariale globale va s'en ressentir aussi, mais c'est, je crois, une

nécessité de valoriser le travail des agents et de la fonction publique en général. Il n'y a pas que la territoriale ; moi qui étais enseignant, je pourrais parler des salaires des enseignants ou de la fonction hospitalière. Évidemment, quand on est fonctionnaire, on sait que la question du salaire est importante, et il y a aussi la garantie de l'emploi qui est à côté.

Le débat que vous engagez, chers amis écologistes, est intéressant, sur ce frein ou cette nécessité de faire, pour vous, un moratoire sur la question de l'investissement. Ce n'est pas tout à fait notre souhait et notre attitude, non pas pour empiler les projets ; j'expliquais un peu le sort du projet Trinum qui sera revu, avec cette Maison pour les associations, le spectacle et, en même temps, le projet numérique, qui garde cette légitimité pédagogique, humaine, culturelle, pour une ville de notre « calibre ». N'oubliez pas aussi, mais c'est le fruit de l'histoire, qu'on a des équipements un peu vieillissants, et vous le savez aussi bien que moi, puisque vous venez avec nous souvent dans ces équipements : le Denier des écoles laïques, qui est un équipement historique mais forcément vieillissant, la salle l'Olympia ; ce sont des équipements qu'il faudra, à un moment donné, fermer et il faudra évidemment les compenser. J'ai donc répondu à votre première question.

Je suis un peu plus surpris – Jean-Christophe n'est pas là, il est excusé – sur la Maison de l'alimentation durable. Le projet est repéré à toutes les échelles : à notre échelle, et c'est heureux, à l'échelle de Lille, pour faire un projet un peu démonstrateur lié à l'alimentation. Tout à l'heure, j'ai évoqué le changement de comportements, on n'est pas obligé d'acheter de la nourriture industrielle à chaque fois, mais il faut faire œuvre de pédagogie là-dessus. On a trouvé quand même un site plutôt dans le périmètre de la ferme éducative sans que la question bâtementaire soit tranchée, donc ce n'est pas un procès d'intention, mais on verra, cela nous agite encore beaucoup avec Alain GRILLET, le DST, sur le projet à venir, en lien avec Stéphanie MORELLI, Jean-Christophe LIPOVAC, nos amis lillois et la MEL, sur le positionnement de la MAD et de son opportunité. Ce sera un équipement de plus, mais à la bonne échelle : à l'échelle peut-être de la métropole lilloise. On verra aussi la question des financements.

Après, le débat que vous portez, mais on l'a déjà eu et on l'aura encore, et je pense que vous avez raison, parce qu'on le dit aussi, c'est la question de la réhabilitation thermique ; c'est la question que je pose, par exemple, aux bailleurs sur leur patrimoine et, pour le coup, je ne veux pas citer tous les bailleurs, mais une partie des bailleurs ont quand même un patrimoine très important qui est ancien, donc des travaux sont déclenchés. Je leur ai écrit, je leur ai demandé un engagement et une liste des résidences qui doivent être rénovées... j'allais dire « rapidement », je change le mot, urgemment. J'ai une liste en tête. J'étais encore hier avec Partenord pour évoquer un certain nombre de sujets, mais je pourrais citer d'autres opérateurs.

Il y a aussi la question des ERP communaux, vous avez raison, des bâtiments communaux, mais c'est encore le fruit de l'histoire. Ce n'est pas qu'on a fait des équipements et puis qu'on a oublié, on a aussi beaucoup d'équipements et l'impératif de rénovation était peut-être moins évident hier ; aujourd'hui, il nous frappe aux yeux. Je pense à l'école Lamartine, qui bénéficiera d'un projet lillois de rénovation thermique très ambitieux, 3,5 M€, chose qu'on ne peut pas faire pour une simple école ou un groupe scolaire, mais on a aussi l'ambition en 2025 de faire la Maison des enfants, cela concernera assurément aussi la rénovation thermique et on a aujourd'hui une addition de 5 M€ et ce sera absolument nécessaire. On a les Tisserands, avec, cher Roger, à peu près 3 M€ pour la rénovation des Tisserands, dans un calendrier qui est un peu repoussé, parce qu'on ne peut pas tout faire. On fait la piscine : 5 M€. Les autres Maires – je ne cite pas les noms – me disent : « Mais comment tu fais ? Moi, j'ai 2,5 M€ », « Moi, j'ai 4 M€ », et je ne vous parle pas de petits villages mais de communes quasi identiques à Lomme.

L'arbitrage ou les discussions, je les entends, ce que vous dites est intéressant, mais ce ne sont pas des équipements en plus pour se faire plaisir, ce sont des équipements dont nous aurons besoin, dont, d'ailleurs, nous discuterons ensemble ici ou ailleurs, de l'opportunité, de la qualité, du positionnement, du coût, de l'investissement et du fonctionnement, sans renier l'impératif de revoir la question bâtementaire à toutes les échelles, et là, vous avez absolument raison.

Monsieur GROSSE, je ne vous ai pas oublié, mais vous n'étiez pas d'une « férocité absolue » dans vos propos, si je puis dire. Vous vous êtes peut-être un peu trompé dans les chiffres : je pense que Lomme pèse plus que 9 % du total sur les chiffres de financement ; en revanche, on n'est pas à 20 % du total de Lille. Ce n'est pas grave.

Vous avez noté peut-être le fait que nous souhaitions maîtriser nos dépenses, 1 € est 1 €, et c'est vrai, j'en ai un souvenir presque ému, l'an dernier, sur la discussion budgétaire avec Lille – je le dis en regardant Alain –, quand on a appris l'énormité du coût des factures d'énergie à venir, c'était 1,7 M€ en plus, on n'a pas discuté 10 secondes, on n'a pas discuté du tout, on a eu 1,7 M€ pour payer nos factures. J'imagine bien, pour en avoir parlé, là encore, avec mes collègues du canton ou d'ailleurs, les difficultés qu'ils ont pu avoir – cela a été dit par Claudie ou par Michel, et merci, Michel, de ton intervention – pour rogner des services ; certains ont fermé leur piscine, leurs services, etc. Nous avons fait un plan de sobriété, nous avons économisé 200 k€. La rénovation thermique de la piscine, ce seront à peu près 70 k€ d'économie ; on les prendra et on investira dans un cercle vertueux.

On continuera ce débat dans les mois à venir, en vous remerciant de vos propos et de vos interventions.

Je n'ai pas à passer au vote, puisqu'il n'y a pas de vote sur ce débat d'orientations budgétaires. Nous avons simplement à prendre acte du débat qui a eu lieu.

Je passe simplement au vote sur le fait qu'on a pris acte que le débat a eu lieu.

On est d'accord ? (*Assentiment général*)

Cela ne pose pas de problème ? (*Aucune remarque n'est exprimée.*)

C'est subtil ! (*Sourires*)

Merci beaucoup.

2023/97 COMMISSIONS COMMUNALES – COMPOSITION – MODIFICATION

M. LE MAIRE.- Suite aux départs de Monsieur FRANCIN, remplacé par Monsieur DUEZ, de Monsieur LAURENT et Monsieur WACRENIER, remplacés par Madame PONCHANT et Monsieur MESSING, je vous propose de les remplacer dans les commissions municipales afférentes.

Je ne fais pas la lecture totale des commissions, si vous en êtes d'accord.

Nous passons au vote.

Qui vote pour ? (*La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI (pouvoir), Monsieur J. LEROY, Madame DE RUYTER (pouvoir) et Monsieur GROSSE.*)

Qui est contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (*Monsieur MOULIN.*)

(*La délibération 2023/97 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci.

2023/98 SECTEUR SAINT-PHILIBERT-GRAND BUT – AVIS DU CONSEIL COMMUNAL SUR LA DECISION DE PRISE EN CONSIDERATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE DU GRAND BUT

M. LE MAIRE.- Délibération suivante : secteur Saint-Philibert-Grand But – Avis du Conseil communal sur la décision de prise en considération du projet d'aménagement de la zone du Grand But.

Tout à l'heure, j'ai été descriptif sur le fait que nous avons une étude en cours sur le quartier du Marais. Une deuxième est projetée, elle sera attribuée dans quelques jours, j'espère, à un cabinet pour pouvoir y travailler avec la MEL et, évidemment, la Ville de Lille et la Ville de Lomme, qui essaiera de préfigurer à court terme le devenir de la zone de Saint-Philibert, la zone du Grand But – vous la connaissez toutes et tous comme moi –, cette zone qui est à la fois une zone en entrée de ville ou en fin de ville, en fonction de l'endroit où on veut bien se placer, qui connaît aujourd'hui un certain nombre de questions :

- des questions liées aux commerces ; cela a déjà été débattu ici et dans la presse, notamment sur le devenir de la zone commerciale, presque de son utilité par rapport aux zones commerciales telles qu'on les faisait il y a 30 ou 40 ans ; on voit bien aujourd'hui que ce modèle est questionné, à travers l'avenir des centres commerciaux, la place du grand commerce ou du commerce moyen ou de proximité ; cette question est très importante ;
- la question, je l'ai vu en banlieue parisienne ou ailleurs, d'un positionnement différent de ces terrains, de ces zones, peut-être demain questionné sur l'habitat et sur le logement, avec des mesures avérées, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de bâtir des tours et des immeubles de manière inconséquente, mais peut-être d'avoir un mixte, qui permette à la fois d'avoir le commerce tel qu'il existe aujourd'hui et un rapport aux logements différent de ce qu'il est aujourd'hui, tout à fait à la marge, notamment ce qui s'est passé en face à Humanité, l'éco-quartier situé en face ;
- les questions des mobilités, qui prennent beaucoup de temps ; on avait évoqué, évidemment, la question du traitement du parvis de la station de métro Saint-Philibert, pour en améliorer le confort, la signalétique, le confort pour les piétons, y « brancher » – si vous me permettez l'expression – les modes doux, et notamment ce raccordement, j'espère rapide, entre le Vélo Plus qui arrivera d'ici 2025 sur cette partie, jusqu'à, à un moment donné, un raccordement jusqu'à la station de métro, mais qui n'est pas encore acté sur ce mandat ;
- le parking relais ; la place du parking est questionnée.

Cette étude servira à tout cela :

- rencontrer les acteurs parties prenantes du territoire à travers leur diversité ;
- réaliser un plan guide qui viendra suppléer celui qui a été pris il y a longtemps maintenant, de mémoire en 2015, qui tombait ; évidemment, le plan sera complètement différent, même si je n'ai pas l'étude, puisqu'elle n'est pas encore lancée.

Sur cette base, nous aurons évidemment capacité à revenir vers vous d'ici là pour vous présenter à la fois l'étude, les attendus, les décisions que nous souhaiterons prendre, et je signale quand même que dans cette délibération, nous avons pris la précaution de mettre un sursis à statuer pendant deux ans sur les demandes d'autorisation concernant les constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution des orientations et du programme de l'étude, c'est-à-dire que si un projet arrivait par mégarde sur la table et qu'il soit contraire peut-être aux intentions qui sont les nôtres, nous prendrions le sursis à statuer.

Donc focus opérationnel sur la question des mobilités, plan guide, sursis à statuer.

Je vais passer la parole à ceux qui l'ont demandée, c'est-à-dire Vincent DHELIN et Alain GRILLET.

M. DHELIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce n'est pas la première délibération qui nous est présentée sur l'avenir de cette zone commerciale d'un autre âge. À plusieurs reprises, on nous a présenté des projets d'aménagement, qui, à chaque fois, proposaient de multiplier les surfaces commerciales, les parkings, les voiries, on a même parlé de micro-jardins à un moment donné, micro-jardins qui devaient remplacer les parkings, je m'en rappelle, cela nous avait fait bien rire.

Nous nous sommes opposés à ces schémas à chaque fois, en disant à chaque fois que ce modèle de développement des grandes surfaces était dépassé, que c'était un modèle d'accélération de la consommation face à des enjeux climatiques et de limitation nécessaire de l'utilisation des ressources naturelles. C'est un modèle dépassé, nous le disons encore aujourd'hui et à nouveau, et non seulement ces projets ne se sont pas réalisés – on avait parlé aussi de Leroy Merlin, de plein de choses –, mais, aujourd'hui, ce qui est pire, c'est que c'est le mirage des emplois de ce secteur qui disparaît un peu à la fois, au détriment des salariés de la zone qui sont très inquiets pour leur avenir. On a beaucoup fait rêver avec ces zones et, aujourd'hui, on revient à la réalité.

Alors oui, il faut remettre en cause un zonage au PLU exclusivement consacré au développement des grandes surfaces condamnées par un modèle dépassé ; oui, face à la multitude des crises, et dans un contexte de pression foncière, il faut s'arrêter et réfléchir pour inventer ensemble un autre modèle d'urbanisme ; deux années ne seront pas de trop.

Cette délibération nous indique que ces deux années serviront donc à l'élaboration d'un plan guide à partir d'orientations de développement urbain. Le problème est que la délibération n'indique pas quelles sont ces orientations et ne propose pas non plus de méthode de gouvernance ni une mise en débat de débat public pour en discuter.

Ces orientations proposeront-elles une densification du logement, à côté de la zone d'Humanité, déjà très dense – c'est un euphémisme, vous le reconnaîtrez ? Est-ce qu'on aura plutôt une mixité d'usages ? Est-ce que cette problématique des orientations urbaines dans ce secteur reviendra devant ce Conseil avant l'adoption dans deux ans d'un plan guide qui aura déjà tout déterminé sans avoir posé les questions avec les habitants.

Cette délibération ne donne pas de réponse, et donc les élus écologistes s'abstiendront, dans l'attente d'un débat sur l'urbanisme et l'avenir de ce quartier que nous appelons de nos vœux.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DHELIN.

Monsieur GRILLET.

M. GRILLET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La zone du Grand But, née au milieu des années quatre-vingts, a connu un développement florissant, mais peut-être moins cohérent du point de vue de l'urbanisme. Porte d'entrée au nord de la ville, la zone du Grand But présente une attractivité importante, eu égard à son positionnement stratégique et à des implantations économiques et commerciales notoires, au complexe Kinépolis, l'un des plus grands de France dans son domaine, au pôle hospitalier Saint-Philibert, qui vient de s'agrandir récemment, et toutes ses structures médico-sociales dans le quartier Humanité, au campus Dalkia, pôle de formation dédié aux métiers de l'environnement, et, bien évidemment, notre grand parc urbain de 30 hectares et sa ferme pédagogique, tout ceci connecté à un nœud routier important, une station de métro et une desserte de bus.

Aujourd'hui, une réflexion à plus grande échelle s'impose pour définir de nouveaux enjeux d'aménagement et de valorisation, afin de concilier, par exemple, l'attractivité commerciale et pacifier le secteur du parvis Saint-Philibert par le développement des mobilités douces.

Aujourd'hui, ce site au potentiel énorme est à la croisée des chemins et cette délibération nous offre une opportunité majeure pour questionner son aménagement et le métamorphoser. Ce modèle d'aménagement a vieilli et doit être repensé afin de conforter son attractivité en imbriquant ses différentes caractéristiques : commerciales, médico-sociales, culturelles et environnementales, tout en intégrant l'indispensable transition écologique et pour faire de cette zone un vrai quartier de la ville agréable à vivre.

Pour notre groupe, face à ces enjeux majeurs pour l'avenir de cette zone, nous ne pouvons que souscrire à cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, cher Alain.

J'ai entendu l'inquiétude qui est la vôtre, cher Vincent DHELIN, à la fois sur le début du propos, sur la question des emplois et de la pérennité des emplois, mais il s'avère que j'ai reçu ici, dans cette Mairie, un certain nombre de salariés des enseignes en question, parce qu'on parle aussi de cela, des choses sont en cours ; je ne vous dis pas forcément lesquelles, parce que je n'ai pas toujours les intérêts privés aussi facilement que cela au téléphone ou autour de la table, mais je pense que l'avenir sera peut-être un peu plus rose pour les emplois, et notamment ceux qui travaillent sur la zone, même si votre propos était un peu autre après sur le modèle de ces zones qui ont été bâties il y a 30 ans ou 40 ans, qui nous semble difficile, il n'y a qu'à regarder le nombre de places de parking.

Je ne l'ai pas dit dans le propos, mais j'aurais peut-être dû le faire : évidemment, on viendra devant les habitants ; évidemment, on viendra devant le Conseil.

Évidemment, je l'ai dit pourtant, on a mis au cœur de la délibération et surtout de l'étude la question du rapport aux mobilités douces dans ce secteur, c'est vrai devant mais aussi de l'autre côté. Je vais vous donner un exemple très particulier : dans nos échanges « sympathiques » – on va dire – avec Sébastien LEPRÊTRE sur l'accessibilité du parc urbain ou de la ferme éducative de l'autre côté, nous avons demandé une accessibilité renforcée à vélo et en bus qui, pour l'instant, nous est refusée ; c'est un exemple parmi d'autres, mais nous y reviendrons.

De l'autre côté, le rapport à la station de métro et à l'ouverture de cette station de métro vers le parc urbain est fondamental. Le parc urbain, ce sont 30 hectares de verdure, ce n'est pas rien, à l'échelle, même pas de la ville, mais de la ville de Lille et de la métropole lilloise, donc on a cette ambition d'ouvrir le parc parfois un peu sur lui-même, mais c'est ce que vous avez fait quand vous étiez en responsabilité à nos côtés, et en même temps sur le reste de la ville, mais aussi dans le secteur environnant, des deux côtés. On voit bien qu'il y a là des choses à faire qui seront impulsées et soulignées certainement dans l'étude. La coulée verte passe aussi par-là, vous le savez.

Le rapport, on l'a dit, au devenir commercial total ou pas de la zone, aujourd'hui, on le voit, est déjà sérieusement questionné, mais le marché fait son œuvre : la galerie est en train de tomber, d'autres enseignes sont parfois en difficulté, d'autres au contraire retrouvent un peu d'air, tout cela avec des centaines, pour ne pas dire des milliers, de places de parking, des fois improbables et qui servent à autre chose qu'à des vrais parkings.

Je pense qu'au bout du bout, cette délibération permet de rebattre un peu les cartes, à condition que les élus se saisissent pleinement de ces enjeux et que d'ici la fin de l'étude, on ait à la fois le travail avec les habitants et une lisibilité claire sur le devenir de la zone, comme d'autres zones commerciales sont aujourd'hui questionnées, évidemment, par des Maires écologistes ou non, d'ailleurs, et c'est, je crois, heureux.

Voilà ce que je voulais vous dire pour, sinon vous rassurer, en tout cas dépasser un peu votre inquiétude que j'ai sentie forte.

Nous passons au vote.

Qui vote cette délibération ? (*La majorité municipale, Madame DE RUYTER (pouvoir), Monsieur GROSSE et Monsieur MOULIN.*)

Qui vote contre ? (*Personne.*)

Qui s'abstient ? (Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI (pouvoir) et Monsieur J. LEROY.)

(La délibération 2023/98 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

Je repasse au vote sur la précédente délibération sur le ROB (2023/96), car on me signale qu'il faut quand même voter, donc prendre acte du fait qu'on a eu ce débat. Je vous demanderai simplement de lever le bras sur le fait que nous avons eu ce débat.

Qui acte le fait que nous avons eu ce débat ?

(Le conseil communal prend acte à l'unanimité du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2024. La délibération 2023/96 est adoptée à l'unanimité.)

Merci. Ainsi, les instances seront contentes.

2023/XX ADHESION DE LA VILLE DE LILLE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

M. LE MAIRE.- J'enchaîne ! Peu à voir, mais quand même, on parle du numérique, une délibération qui est arrivée très tardivement, on a eu tout à l'heure un peu la discussion : adhésion de la Ville de Lille, donc de Lomme et Hellemmes au Syndicat mixte ouvert « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE ».

Quasiment tous les Maires ont reçu de la part de Madame la Rectrice un courrier nous signalant que l'ENT (Espace numérique de travail) serait arrêté rapidement, faute de financements, tel qu'il était monté dans les années précédentes, sous couvert de la Région et des fonds européens. Je vous le fais très court.

Nous avons eu le débat entre nous, à Lille, Lomme et Hellemmes, mais aussi à la MEL, sur les capacités qu'auraient les Villes à se substituer au Syndicat mixte et à prendre attache avec lui pour pouvoir financer. Il me semblait, en même temps qu'avec Franck GHERBI et Martine AUBRY, qu'il était important pour nous d'avoir la continuité, Delphine, du service en question, et surtout en cours d'année, notamment au regard des pratiques de l'ENT dans les écoles qui se dupliquent et qui sont utilisées de manière pas pleine mais quand même assez importante.

Cette délibération vise à résoudre cette difficulté et au financement de cette opération et de ce coût de l'ENT pour la Ville de Lille, Lomme, Hellemmes à un prix qui a été négocié.

Un petit regret évidemment auprès de la MEL, sans que ce soit une critique atomique : on aurait préféré que la MEL se saisisse il y a quelques années de cette compétence et puisse prendre le relais. Il y a eu le débat il y a quelques jours à la MEL, certains Maires disant : « Je ne paierai pas et je ne vois pas l'intérêt de l'ENT ». C'est bien dommage, parce que l'ENT, pour savoir qu'il y a quelques instituteurs ou parents d'élèves dans le Conseil municipal, c'est important en termes de pratiques et de communication, donc on a absolument besoin de voter cette délibération et d'avoir cette continuité.

J'enverrai quand même -- je vous le dis -- un courrier à Madame la Rectrice dans quelques jours, m'étonnant un petit peu de la brutalité de l'annonce. On aurait pu anticiper, cela aurait été quand même mieux. On est aujourd'hui le 7 décembre, on a été averti il y a 15 jours, on est en pleine activité scolaire, je n'ai jamais vu cela ; je trouve cela quand même un peu dommageable, mais il n'y a pas de problème, on va faire l'effort nécessaire. Cela ne va pas nous coûter des mille et des cents, mais quand même, on fera l'effort nécessaire pour qu'il y ait cette continuité.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2023/XX est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

**2023/99 CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT – DESIGNATION DES REPRESENTANTS – MODIFICATION**

M. LE MAIRE.- Delphine BLAS, pouvez-vous nous parler des Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement ?

Mme BLAS.- Oui, Monsieur le Maire.

Suite à l'arrivée notamment de Martine PONCHANT et Jean-Robert MESSING que je salue, nous devons revoir la présence des élus au sein du collège Jean Jaurès.

Par cette première délibération, il est proposé que Madame Anne LEDUC soit suppléante au collège Jean Jaurès. Je resterai titulaire.

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de Madame ZYTKA-TARANTO.

Mme ZYTKA-TARANTO.- Très rapidement, simplement pour vous dire qu'en cohérence avec nos votes précédents et parce que nous ne sommes pas directement concernés par cette délibération et par la suivante, nous ne voterons pas ces deux délibérations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci.

Je passe au vote.

Qui vote pour ? *(La majorité municipale.)*

Qui s'abstient ? *(Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI (pouvoir), Monsieur J. LEROY, Madame DE RUYTER (pouvoir), Monsieur GROSSE et Monsieur MOULIN.)*

Qui est contre ? *(Personne.)*

(La délibération 2023/99 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

**2023/100 CONSEILS DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES –
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE – MODIFICATION**

M. LE MAIRE.- Deuxième délibération, Madame BLAS, sur les Conseils des écoles maternelles et élémentaires – Désignation des représentants.

Mme BLAS.- C'est le même esprit pour cette délibération : nous avons saisi également l'occasion de revoir et de refaire des propositions aux élus concernant leur présence dans les écoles maternelles et élémentaires, dans les Conseils des écoles.

Je ne vais pas vous faire lecture de la présence des élus dans nos écoles maternelles et dans les écoles élémentaires, il y a quelques ajustements et, évidemment, l'intégration dans ces Conseils d'écoles de nos deux collègues ici présents.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui vote pour cette délibération ? *(La majorité municipale.)*

Qui s'abstient ? *(Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI (pouvoir), Monsieur J. LEROY, Madame DE RUYTER (pouvoir), Monsieur GROSSE et Monsieur MOULIN.)*

(La délibération 2023/100 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/101 ACTIONS LOMME EDUC' 2023-2024 POUR LA REUSSITE SCOLAIRE VIA LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE : LES CLUBS « COUP DE POUCE LECTURE ÉCRITURE » (CLE) ET « COUP DE POUCE LANGAGE »

M. LE MAIRE.- Madame BLAS, vous allez nous parler des actions Lomme Educ' 2023-2024.

Mme BLAS.- Oui, et particulièrement des clubs « Coup de Pouce Lecture Écriture » et « Coup de Pouce Langage ». Nous avons eu de belles cérémonies la semaine dernière, Monsieur le Maire, justement pour lancer et inaugurer ces clubs pour cette année scolaire.

Ces actions illustrent pleinement une des ambitions de notre PEG : celle de la réussite scolaire. Ces actions sont proposées à nos plus jeunes enfants dans nos écoles, afin de lutter contre, notamment, l'échec scolaire et l'illettrisme.

Ces actions sont portées par deux clubs et deux associations.

La première, il s'agit des clubs « Coup de Pouce Lecture Écriture » à destination des élèves de cours préparatoire qui sont placés sous la responsabilité de l'association « Coup de Pouce – partenaire de la réussite à l'école ». C'est un projet que nous accompagnons évidemment au niveau financier, avec l'achat de fournitures diverses, avec une subvention de 2 000 €, et également la prise en charge du personnel et de la coordination pour ces clubs à hauteur de 16 000 €.

Cette action rentre dans le cadre du dispositif parental de la CAF du Nord « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ». De ce fait, la Ville a sollicité de la CAF une subvention de 6 600 €.

Le second « Coup de Pouce » est le « Coup de Pouce Langage », pour les élèves, cette fois-ci, de moyenne et grande sections de maternelle. Ce projet est porté par ASFOREL, avec lesquels nous travaillons maintenant depuis deux ans. Comme le club « Coup de Pouce » précédent, il vise un maximum de cinq enfants, des petits groupes, pour permettre l'échange et ce travail sur ces fondamentaux que sont le langage et l'écriture.

En plus d'accompagner des enfants qui sont référencés par les enseignants, l'objectif est également d'accompagner les parents, qui sont également présents, et d'accompagner la démarche pédagogique des enseignants.

Voilà ce que je pouvais dire sur cette délibération, sur ces clubs « Coup de Pouce », qui sont fondamentaux dans la lutte contre l'échec scolaire.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BLAS.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur MOULIN et Muriel SERGHERAERT.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Effectivement, une délibération que je voterai, car je considère que profiter de ce type de cadre pour que des enfants en petits groupes puissent apprendre à découvrir l'écriture, la lecture, prendre confiance et que les parents puissent être des « acteurs », parce que parfois, les parents peuvent avoir peur, peuvent avoir des craintes et des difficultés, est un beau projet, même si je n'avais pas voté le projet Lomme Éduc' ; comme quoi, on peut être ouvert d'esprit.

Cette association des parents est, pour moi, primordiale, car c'est un travail d'équipe avec l'Éducation nationale, avec les parents, même si chacun a son « secteur d'activité », si vous me permettez cette expression. Pour autant, au risque de choquer, je rêve qu'un jour, ces dispositifs disparaissent, parce que ce n'est pas la finalité... Je vais terminer mon propos, ne vous inquiétez pas ; quand je vois dodeliner de la tête, je veux expliquer quand même. Je rêve que ce type de dispositif disparaisse, dans la mesure où il est toujours dommage que ce soient les collectivités, les associations, qui doivent être à la remorque du service public national ; c'est cela qui me choque surtout. Heureusement qu'on a des associations, heureusement qu'on a des collectivités et également des élus locaux qui interviennent, mais il ne faut quand même pas perdre de vue que le premier des acteurs est l'Éducation nationale et qu'il y a un vrai problème de moyens.

Je ne vais pas polémiquer sur les rapports PISA, le rapport Pirls, qui démontrent qu'il y a un certain nombre de difficultés, mais je pense que nous sommes un certain nombre ici, même si c'est moi qui serai le messager, à considérer qu'on ne peut pas faire l'Éducation nationale à coup d'« abracabaya » et que, manifestement, il faut donner des moyens et faire en sorte que, et la précédente délibération sur l'ENT est un exemple exceptionnel, on ne peut pas laisser la place à l'impréparation et à une forme de gestion à la hussarde qui « fait surtout mal » aux usagers du service public, encore plus quand ce sont de jeunes enfants.

Effectivement, cette délibération sera votée – comme quoi on peut être ouvert d'esprit, si vous aviez certaines inquiétudes –, mais je réitère le fait qu'il est un peu dommage que ce soient encore des dispositifs alternatifs qui soient des « roues de secours » à un service public national qui, manifestement, ne fonctionne pas suffisamment bien.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

Muriel SERGHERAERT.

Mme SERGHERAERT.- Je ferai très court.

Des choses nous paraissent comme une évidence et, pour autant, c'est loin d'être le fait partout dans le monde et même ici chez nous.

La lecture est une activité essentielle pour le développement intellectuel et personnel de chaque individu, cela permet d'élargir ses horizons, d'acquérir des connaissances, de stimuler l'imagination, de développer la créativité. La lecture nous permet également de développer notre esprit critique en lisant des ouvrages différents, des romans, des essais, des biographies et autres, et elle nous permet de construire notre opinion et nous amène à réfléchir à nos propres idées. Cette capacité à analyser et à évaluer de manière objective les informations que nous recevons est essentielle dans notre société où les *fake news*, les informations trompeuses, sont de plus en plus présentes.

Le projet présenté ce soir conçu par l'association Coup de Pouce rejoint en tout point notre projet d'offrir le plaisir de lire à tous et de permettre l'accès à la citoyenneté pleine et entière par la compréhension du monde qui nous entoure. Il permet de répondre aux besoins d'enfants dont les pratiques de la langue et de la lecture nécessitent un étayage supplémentaire en dehors du temps scolaire.

L'efficacité opérationnelle de l'association repose sur l'établissement et l'entretien d'une relation très forte avec l'ensemble des intervenants de la réussite scolaire : la municipalité, l'Éducation nationale, les équipes éducatives, les parents et, bien sûr, l'enfant.

En France, les dernières données affolent le compteur de l'inaction gouvernementale : 20 % des élèves en fin de CM2 ne maîtrisent pas les fondamentaux, un tiers des élèves de sixième ont un niveau de CE2 en lecture dans les zones REP+, 400 000 enfants ont besoin d'un accompagnement complémentaire pour réussir à l'école chaque année.

On ne peut donc que se féliciter d'avoir, dans notre ville, mis en place depuis de longues années ce projet. En agissant de façon préventive contre le décrochage scolaire, les programmes du club « Coup de Pouce » complémentaires à l'action de l'école participent à l'acquisition d'une culture scolaire commune à tous les enfants, notamment dans la maîtrise de la langue française, et sont un outil, à ce niveau, essentiel dans la lutte contre les inégalités.

M. LE MAIRE.- Madame BLAS.

Mme BLAS.- Un petit mot rapide pour répondre à vos propos.

Vous aimeriez voir disparaître ce dispositif, j'ai envie de dire que moi aussi et je pense que tout le monde aimerait voir disparaître ce dispositif, mais pas vraiment pour les mêmes raisons, tout simplement parce qu'on aimerait qu'il n'y ait plus d'inégalités, que chacun ait la même chance et la même opportunité de réussir, et particulièrement au niveau scolaire.

Je pense que dans cette lutte, plus on est nombreux, plus on est fort aussi. Vous disiez, il me semble, que le partenariat avec les parents est important, nous sommes chacun les maillons d'une chaîne, et donc, oui, nous travaillons avec l'Éducation nationale. Est-ce que nous suppléons ? Je ne le pense pas. En tout cas, chacun d'entre nous doit participer et continuer à participer à cette lutte contre l'inégalité scolaire.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BLAS.

Juste un mot pour préciser les choses, mais c'est un débat qu'on ne va pas avoir ce soir, parce qu'il sera trop long et vous posez des questions qui sont très importantes sur l'efficacité du système scolaire en France. Moi qui étais enseignant, on s'est posé beaucoup de questions, quelle que soit la couleur du gouvernement, pour pouvoir répondre aux difficultés.

Ce que vient de dire Delphine est très juste, il y a la question de l'Éducation nationale et de ce qu'elle apporte, avec quand même un séquençage au long cours. On n'est plus à l'Éducation nationale telle que cela fonctionnait en 1880, en 1950, etc., il y a eu cette démocratisation et cette massification, les résultats étaient peut-être plus importants avant, parce que le spectre était beaucoup plus réduit de ceux qui passaient le Bac notamment ou les autres épreuves en cours à l'époque.

Aujourd'hui, il reste beaucoup de choses à faire, mais vous le disiez un peu en creux dans votre propos, le taux de décrochage scolaire reste très important : 100 000 ; il a baissé de 40 000, on était à 140 000 décrocheurs, on est encore à 100 000, pour une génération, ce qui est colossal. Le taux d'illettrisme est de 7 % au niveau national, c'est énorme, et dans la région, il est de 11 %.

Tout cela pour dire que ce qui a prévalu en 2005 à Lomme, et après à Lille et à Hellemmes, de construire un Projet éducatif global, c'était de renforcer, d'accompagner le principal acteur éducatif qu'est l'Éducation nationale, sur un champ qui n'était pas forcément le nôtre – le nôtre est plutôt le périscolaire –, mais d'intervenir aussi ponctuellement sur le scolaire, ce que l'on fait, des réformes des rythmes jusqu'au club « Coup de Pouce », jusqu'au club ASFOREL, sur les sorties pédagogiques, sur le PAA, etc., cette densification du Projet éducatif, pour le coup – je n'ai pas répondu tout à l'heure à Claire – mutualisé Lille, Lomme, Hellemmes parce qu'il est quasi intégré. Et à côté de nous, il y a encore d'autres personnes : les parents, qui ont un rôle fondamental dans l'éducation de leur enfant, mais qui, parfois, pose question, vous avez raison, et, évidemment, les associations d'éducation populaire – je citerai la Ligue de l'Enseignement ou Léo Lagrange –, qui œuvrent aussi à ces questions, même s'il y a un ressort d'abord, vous l'avez dit, c'est évident, de l'Éducation nationale et des moyens accordés à l'Éducation nationale, même si c'est le premier poste budgétaire en France, et de loin.

Vaste débat ! À notre échelle, nous essayons de faire au mieux avec les moyens qui sont les nôtres, et ils ne sont pas illimités, mais ces clubs, de manière particulière, sont vraiment très utiles. Nous sommes heureux d'avoir les associations qui nous accompagnent, notamment sur ces nouveaux clubs ASFOREL, qui sont utiles jusqu'au moment où ils seraient voués à disparaître parce que les problèmes seraient réglés. C'est un vœu pieux que l'on fait.

Je passe au vote, en vous remerciant tous de vos interventions.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2023/101 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

2023/102 SEMAINE DE LA LAÏCITE

M. LE MAIRE.- Madame BLAS, vous nous présentez le programme, si j'ai bien compris, de la Semaine de la Laïcité.

Mme BLAS.- Oui, et nous sommes pleinement dans la Semaine de la Laïcité, qui a commencé le 4 et qui se terminera le 9 décembre.

Je tiens quand même à rappeler que la laïcité, c'est une découverte, une formation, une façon de la vivre qui ne se fait pas uniquement durant une semaine au mois de décembre, c'est bien chaque jour de l'année que ce travail sur la laïcité s'effectue.

Cette semaine permet par contre de bien mettre en lumière ce qu'est la laïcité, à travers les projets que nous soutenons.

Ces projets, il y en a trois, qui s'appuient sur des pratiques artistiques, ainsi que sur la coopération.

Le premier projet est proposé par l'école Sand Desrousseaux, avec un projet de construction d'une ville idéale en Lego, qui doit permettre la coopération entre les enfants, l'entraide entre les enfants, et cela dès le plus jeune âge, puisqu'on est avec les tout-petits. L'intérêt également de ce projet est qu'il va concerner l'ensemble des classes et il s'inscrit également complètement dans le PEG, dans la notion très forte du PEG qui est celle de « La ville à hauteur d'enfant ». Il nous est demandé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 824 € pour ce projet de l'école Sand Desrousseaux.

Le deuxième projet est proposé par l'école Roger Salengro et il s'articule autour de la lecture, avec la participation d'une compagnie de théâtre : la Compagnie La Manivelle, qui est bien connue, notamment dans le milieu éducatif ; cette compagnie est basée à Wasquehal. L'intérêt via la lecture est de pouvoir s'appropriier également autrement les valeurs de la laïcité et le vivre ensemble, avec une restitution qui est prévue et une demande de subvention de 870 €.

Enfin, le troisième projet est soutenu par l'association le Denier des écoles laïques, avec une œuvre collective autour d'un mot ou d'une phrase sur lequel les enfants doivent travailler, et ensuite, avec un système de papiers de couleur, pouvoir réaliser collectivement un chapeau tricolore avec la silhouette de Marianne. La force aussi de ce projet est de pouvoir concerner l'ensemble de nos écoles lommoises. Une subvention est demandée, elle s'élève à 500 €.

Je me permets également de vous annoncer que le premier Prix de la laïcité sera décerné jeudi prochain pour un certain nombre de projets auxquels ont participé nos écoles.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BLAS.

J'ai trois demandes d'intervention : Monsieur MOULIN, Madame GRASSELLI et Monsieur DOUICHI.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Une intervention quasi habituelle maintenant sur la Semaine de la Laïcité, donc je vais essayer de ne pas faire les mêmes redites, même si je pense toujours la même chose.

La difficulté de ce type de délibération, c'est qu'effectivement, c'est le Conseil municipal qui décide du vote des subventions, et dans le cadre du vote des subventions, il est assez logique que nous puissions être informés précisément des projets qui vont être mis en œuvre. J'entends qu'effectivement, vous n'intervenez pas dans les choix des intervenants, vous n'intervenez pas dans les projets à proprement parler ; il n'est quand même pas totalement inintéressant que les conseillers communaux soient précisément informés.

On a un premier projet concernant une ville idéale en Lego. Effectivement, c'est une grande idée, un peu avant les fêtes de Noël, de parrainer ce type d'événement par le biais d'une société qui s'appelle Lego, je pense que c'est assez original, mais ce qui m'a encore plus surpris, c'est la présence d'un conseiller Lego qui va être là, je ne sais pas sa valeur ajoutée en matière de laïcité, mais en tout cas, ce sera une activité très intéressante pour la société Lego. Cela m'interpelle, on aurait peut-être pu mettre 600 € dans un intervenant laïcité ou quelque chose dans le genre. Bref, je reste assez dubitatif.

On a ensuite la Compagnie de La Manivelle ; je reprends précisément, on va avoir des « *textes dialogués sur les valeurs de la laïcité* », mais on n'a pas les textes, on ne sait pas de quoi on va parler, on ne sait pas de quelles valeurs on va parler, et la notion de laïcité, d'après ce que j'ai cru voir dans la presse, avait un peu un contenu fuyant, c'était une sorte de vase fuyant, au regard des récentes affaires qui défraient la chronique concernant le lycée du coin.

En définitive, ce qui me semble le plus raccord avec la laïcité, c'est le dernier projet : le Denier des écoles laïques. On a quelque chose qui est bordé, on sait sur quoi on va travailler, on sait que c'est la charte de la laïcité, on sait qu'on ne va

pas avoir de surprise. En définitive, on est effectivement sur un référentiel commun, sur des valeurs communes, bref, quelque chose qui, effectivement, colle parfaitement au thème de cette semaine.

Tout à l'heure, on a indiqué que la lecture était très importante, que les livres étaient très importants. Effectivement, je pense qu'il faut faire en sorte que l'on puisse connaître un peu les textes qui vont être évoqués dans le cadre de cette Semaine de la Laïcité, car, manifestement, parfois, on a des livres qui traînent sur des étagères dans certains collèges ou lycées et qui parfois peuvent poser question.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

Madame GRASSELLI, s'il vous plaît.

Mme GRASSELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme chaque année, les écoles lommoises proposent différentes activités dans le cadre de la Semaine de la Laïcité et nous demandent d'assurer leur financement. Ces propositions sont particulièrement bienvenues en ces temps de crise, où des valeurs comme la paix, le respect des droits humains, la démocratie économique et sociale, le respect des diversités religieuses et philosophiques ne vont pas de soi.

L'école publique et laïque est pleinement dans son rôle lorsqu'elle rappelle que les citoyens naissent libres et égaux en droits et que les différences de religion, de traditions familiales, d'orientation sexuelle ne peuvent prendre le pas sur les lois de la République. Ces différences sont non seulement présentes, mais composantes reconnues de notre société.

L'école laïque assure ainsi le vivre ensemble, non pas en acceptant nos différences faute de mieux, mais en assurant le respect de chacun par tous, pourvu que la légalité républicaine et les libertés publiques soient elles-mêmes respectées. C'est ainsi que la liberté d'expression, celle de croire ou ne pas croire, d'adopter ou non un choix philosophique et d'en changer doivent être non seulement admises mais promues au rang des composantes essentielles de la citoyenneté.

C'est ainsi que la République ne peut ni privilégier, ni reconnaître, ni financer aucun culte. En retour, la liberté de conscience, la liberté de culte, les droits du citoyen sont garantis par tous et pour tous. En particulier, la République ne peut s'adapter aux religions, mais celles-ci doivent se conformer aux droits et aux principes républicains.

Les actions proposées ici s'inscrivent dans ces perspectives et contribueront à la formation de futurs citoyens éclairés. C'est pourquoi notre groupe remercie les écoles et associations participantes et adoptera cette délibération.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

La parole est à Monsieur DOUICHI.

M. DOUICHI.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

L'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905, considérée comme le texte fondateur de la laïcité en France, est inscrit au programme des actions éducatives et donne lieu chaque année à des projets instructifs et originaux qui font vivre la

laïcité au sein des établissements de notre ville. C'est l'occasion de faire connaître et reconnaître la réflexion de l'ensemble des personnels sur cette valeur et d'encourager les productions des élèves.

Nous sommes fiers de valoriser les actions menées autour de la laïcité, qui sont des outils pédagogiques utiles à l'école de la République.

Chaque année, la communauté éducative se mobilise pour la Semaine de la Laïcité et propose de nombreuses productions d'élèves. Ces exemples d'actions très diverses réalisées au sein de nombreux établissements permettent de mesurer l'engagement constant de la communauté éducative autour de ce principe républicain.

Notre défi à tous, si on aime la France, est d'oublier la politique politicienne et de faire vivre les principes et les valeurs de la République par des actes et non par des postures. La laïcité, aujourd'hui, est en danger, il faut donc se rassembler et non se diviser pour la défendre. Restons vigilants à ceux qui l'utilisent pour exclure et stigmatiser une partie de la France.

Abdenour BIDAR, dans son livre « *Laïcité et religion dans la France d'aujourd'hui* », pose la question de fond : comment faire en sorte qu'à l'intérieur d'un cadre laïc, sous cette clef de voûte qu'est la laïcité, nous vivions ensemble une liberté, une égalité et surtout une fraternité qui auraient l'immense valeur d'être à la fois des valeurs éthiques, sociales et spirituelles ?

Pour conclure, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, notre soutien aux projets dans nos écoles est une nécessité pour permettre aux enfants, en dehors des discours politiques et médiatiques dont la laïcité fait l'objet, de sensibiliser, de comprendre par des projets que la laïcité est pour assurer quotidiennement la liberté, l'égalité de chaque citoyen et la fraternité, quelle que soit sa conviction religieuse.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DOUICHI.

Je ne vais pas ajouter beaucoup aux propos qui ont été tenus, simplement rappeler l'importance pour la Ville de Lomme de cette Semaine de la Laïcité. Nous avons été... non pas les précurseurs, mais nous nous sommes beaucoup engagés dans la Semaine départementale de la Laïcité, par exemple, avec les associations, notamment de la Ligue de l'Enseignement, il y a quasiment une dizaine d'années.

Nous travaillons beaucoup encore avec l'éducation, mais Delphine l'a dit tout à l'heure, les écoles, parfois les collèges et lycées, peut-être un peu moins cette année, parce qu'il y a eu un peu de mouvement du côté des proviseurs des lycées qui ont bougé et ceux qui sont arrivés n'ont peut-être pas eu le temps nécessaire de relayer les projets du Programme Annuel d'Actions. Je rappelle aussi ce qui s'est passé dans cette salle ici : il y a quelques mois, nous avons fait revenir l'éminent historien de la laïcité, Patrick WEIL, qui est déjà venu deux fois, une première conférence il y a quelques années qui a fait salle comble, et ici, dans ce Conseil, nous avons fait venir plus de 250 lycéens qui étaient venus à la fois entendre la conférence de Patrick WEIL et discuter avec lui de la difficulté parfois d'appréhender la laïcité et la manière dont elle doit s'appliquer, évidemment.

Ce sont des souvenirs importants, mais nous continuons, et ce que vous disiez, Madame BLAS, le fait d'avoir aujourd'hui un Prix de la laïcité semble concourir, là encore, au devenir de ces actions au long cours tout au long de l'année, et pas simplement sur la semaine, la semaine étant juste le focus de ce que nous faisons pendant une semaine, rappelant le jour faste du 9 décembre 1905, mais rappelant aussi que cette laïcité se vit, Monsieur Bouchta DOUICHI nous l'a dit tout à l'heure, du 1^{er} janvier au 31 décembre et il a bien raison.

Merci beaucoup.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?...

M. MOULIN.- J'ai une précision de vote : je vote pour la subvention concernant le Denier des écoles laïques, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- D'accord, donc à l'exclusion des autres...

M. MOULIN.- ... pour lesquelles je m'abstiendrai.

M. LE MAIRE.- OK, donc unanimité, sauf sur ces projets. Merci de la précision, Monsieur MOULIN.

(La délibération 2023/102 est adoptée à l'unanimité. Monsieur MOULIN s'abstient sur les subventions à l'école Sand Desrousseaux et à l'école Roger Salengro et vote pour la subvention au Denier des écoles laïques.)

2023/103 ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS – ACCESSIBILITE AUX SPECTACLES DE LA MAISON FOLIE BEAULIEU

M. LE MAIRE.- Madame BLAS, les nouveaux habitants.

Mme BLAS.- Oui, Monsieur le Maire.

Il s'agit tout simplement de remettre à chaque nouvel habitant lommois une contremarque. En échange de cette contremarque, ils se verront remettre un billet gratuit pour un spectacle de leur choix à la Maison Folie Beaulieu. Ce sera l'occasion, pour ces nouveaux habitants, de découvrir non seulement le lieu mais également sa programmation. L'idée aussi, dans cette très belle Maison Folie Beaulieu, est de pouvoir pérenniser la venue de ces nouveaux Lommois.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2023/103 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/104 MAISON FOLIE BEAULIEU – FONDS DE CONCOURS DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) AU TITRE DE L'ANNEE 2023 – ADMISSION EN RECETTES

M. LE MAIRE.- Le fonds de concours, important pour notre Maison Folie Beaulieu.

Mme BLAS.- On reste à la Maison Folie Beaulieu, Maison Folie Beaulieu qui fait partie du Réseau des fabriques culturelles depuis 2003 et cette instauration par la MEL. L'idée d'être dans ces fabriques culturelles aux côtés d'autres

établissements culturels dont vous avez la liste – les autres Maisons Folie, de Lille-Moulins, de Lille-Wazemmes, l'Hospice d'Havré de Tourcoing... je ne vais pas les lister – est de pouvoir mutualiser des projets, de susciter la mobilité des spectateurs en allant, sur ce territoire, d'une structure à l'autre et évidemment de soutenir les projets artistiques et les artistes.

Pour cette année, comme pour les deux années précédentes, la MEL nous propose un fonds de concours qui s'élève à 70 k€.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Je n'ai pas de demande d'intervention particulière.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2023/104 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

**2023/105 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « PREMIERS PAS »
POUR : LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) ; LA CRECHE DE LA MAISON DE LA PETITE
ENFANCE ; LES PARCOURS EDUCATIFS MATERNELS (EX-NAP)**

M. LE MAIRE.- Madame GRASSELLI, pour la convention d'objectifs et de moyens.

Mme GRASSELLI.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Depuis 2010, des délibérations successives des Conseils communaux de Lomme et municipaux de Lille ont approuvé les conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association « Premiers Pas ».

Depuis 2016, cet accord comporte la gestion d'une crèche de 40 places au sein de la Maison de la petite enfance de Lomme, les actions du Relais petite enfance, la réalisation des parcours éducatifs pour les enfants des classes de maternelle.

Les actions portées par l'association entrent dans le cadre du Projet éducatif global « Lomme Educ' ».

L'évaluation positive de ce partenariat amène à conclure une nouvelle convention qui définira les modalités nécessaires à la poursuite et à l'évolution des actions entreprises dans ce cadre.

Le coût annuel de ces actions s'élève à 1 244 297 €.

La Ville propose une subvention annuelle maximale de 320 091 € répartis sur les trois pôles : 44 677 € vers le Relais petite enfance, 106 604 € vers la crèche, 168 810 € vers le parcours éducatif maternelles.

La durée de la convention est liée au maintien des actions développées en annexes et sera d'une durée maximum d'un an reconductible quatre fois, et ce afin d'être en parfaite cohérence avec les différents calendriers de renouvellement du Plan éducatif de territoire et les contrats nous liant à la Caisse d'allocations familiales.

La convention jointe est assortie de trois annexes pour chacune des actions.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Premiers Pas et la convention de mise à disposition de locaux avec l'association Premiers Pas et l'Éducation nationale ci-annexées ;
- autoriser le versement à l'association Premiers Pas des subventions dont les montants annuels prévisionnels maximaux sont les suivants :
 - o un montant prévisionnel maximal de 44 677 € réparti en deux versements pour la gestion du Relais petite enfance,
 - o un montant prévisionnel maximal de 106 604 € réparti en deux versements pour la gestion de la crèche,
 - o un montant prévisionnel maximal de 168 810 € réparti en deux versements pour la mise en place et la réalisation des parcours éducatifs en direction des maternelles ;
- imputer les dépenses correspondantes sous réserve des crédits votés dans le cadre des budgets primitifs sur les crédits inscrits comme cités dans la délibération.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame GRASSELLI.

Je passe la parole à Madame BLAS.

Mme BLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Au fil des Conseils communaux, les délibérations portant sur la politique éducative rappellent que l'éducation est à Lomme une priorité. Premier budget de la Ville de Lomme, rassemblant plus de 200 agents municipaux travaillant à cette priorité, cette politique en faveur de l'éducation n'a qu'un objectif : offrir à chaque enfant la même égalité des chances dans sa réussite et son épanouissement.

Cette politique ne se crée pas seule, elle se fait avec des partenaires, des professionnels, qui apportent leur savoir-faire et leur expertise, des partenaires investis de la même volonté de réussite, d'épanouissement et d'égalité, à l'image de l'association Premiers Pas.

Égalité : si nous naissons libres et égaux selon la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, les inégalités et les déterminismes sociaux demeurent malheureusement extrêmement forts en 2023, alors que l'on sait que la réussite et l'épanouissement d'un enfant sont particulièrement liés au contexte familial, qu'il faut offrir de ce fait les meilleures conditions d'accueil et d'éveil aux enfants, d'information aux parents, et c'est aux premiers instants de la vie que les inégalités déjà se creusent. À trois ans, au terme des 1 000 premiers jours, les écarts se mesurent, puisque 500 mots séparent dans sa maîtrise du langage un enfant issu de milieu aisé et un enfant issu d'un milieu défavorisé. Les études montrent concernant l'éveil de l'enfant, son développement, son bien-être au sein de sa cellule familiale et de la cellule extra-familiale, dans l'éducation au vivre ensemble, combien les instants partagés au sein des crèches, à l'école, sur les

temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sont fondamentaux. Ce bilan n'est pas le mien mais la traduction d'une des conclusions de la dernière étude PISA.

Pour un enfant, tout se tisse, se joue, se trame dès les premiers instants : la petite enfance. Pour qu'un édifice soit solide, ses fondations doivent être solides. Le choc des savoirs est une chose, l'électrochoc en est une autre. Un uniforme ne gomme pas les inégalités, il les cache.

Vous préférez, Monsieur le Maire, des méthodes plus douces, moins brutales, réfléchies et empiriques, des partenariats avec des structures sûres et professionnelles, investir une part majeure du budget communal pour offrir la même égalité des chances aux enfants dès les premiers jours, notamment durant les 1 000 premiers jours. Ce partenariat avec l'association Premiers Pas le rappelle.

Cela s'ajoute aux nombreux projets proposés par vos services et qui viendront consolider cette belle personne qu'est l'enfant : actions parentalité, études gratuites, clubs « Coup de Pouce », aux côtés des parents accompagnés et conseillés dans cet exigeant et parfois difficile métier de parent, par les parcours éducatifs, qui permettent aux plus jeunes élèves de nos écoles de découvrir des univers, de s'éveiller, de ne pas être exclus d'activités qu'ailleurs, l'on pourrait faire payer.

Cette construction de la personne doit se poursuivre ensuite au fil de la scolarité, à l'école primaire, au collège, au lycée, écoles que la municipalité accompagne sans stigmatiser celles et ceux qui se trouvent en difficulté, sans prioriser certaines disciplines, qui toutes avec leur richesse et leur diversité, leur approche différente, constituent chacune un ingrédient de ce qui élèvera l'enfant vers sa réussite et son épanouissement.

Cette délibération et ce partenariat avec l'association Premiers Pas, comme celle votée pour les clubs « Coup de Pouce » il y a quelques minutes et les subventions accordées aux projets portés par les écoles, collèges et lycées de la commune, illustrent cette volonté forte d'offrir à chaque enfant dès ses tout premiers instants, puis au fil de sa scolarité, de ses loisirs, les mêmes chances de réussir et de s'épanouir.

Le groupe Socialistes, écologistes et citoyens soutient et votera favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BLAS.

Je n'ai pas d'autre demande d'intervention.

On va passer au vote.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2023/105 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2023/106 DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENEUVELABLES

M. LE MAIRE.- Je reprends la main sur la définition des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables, puisque Jean-Christophe LIPOVAC est absent.

Vous avez vu cette délibération, peut-être un peu tardive, qui nous est arrivée de la part des instances sur l'application de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui propose aux Communes de définir les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables avant le 31 décembre 2023 – nous y sommes presque, c'est dans quasi trois semaines, cela ne vous a pas échappé, sans commentaire – pour simplifier la mise en place de ces installations. Ces zones constituent un dispositif de planification territoriale et doivent notamment présenter un potentiel de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération en fonction de la typologie des territoires.

Nous proposons de voter cette délibération et d'inscrire la totalité du périmètre de la ville de Lille-Lomme-Hellemmes sur le dispositif de zone d'accélération, qui nous a été présenté assez rapidement, je dois le dire, par Madame la Sous-préfète, il y a une quinzaine de jours, à la MEL pour le territoire lillois et qui a posé quelques questions, mais qui ne manqueront pas, peut-être, de vous alimenter.

Je vous passe la parole, puisque chacun d'entre vous va prendre la parole : Monsieur MOULIN, Monsieur GROSSE, Monsieur LEROY et Madame MORELLI.

Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Une intervention qui sera assez rapide, c'est plus une interrogation, et je ne doute pas que vous aurez une explication, enfin je l'espère.

Dans le cadre de cette délibération, il est annoncé au présent de l'indicatif : « 21 000 m² supplémentaires de panneaux photovoltaïques sont prévus sur les bâtiments publics ». Or, j'ai souvenir que l'on a voté au précédent Conseil communal une subvention pour une association qui s'appelle « Solaire en Nord », qui avait pour vocation l'accompagnement de la Ville pour l'identification de nouveaux sites de production sur le patrimoine bâti communal.

J'aimerais comprendre : est-ce qu'on a 21 000 m² – c'est Lille, Lomme, Hellemmes – qu'on va se répartir une fois qu'on aura défini les bâtiments, quitte à en mettre un peu partout, ou est-ce qu'on a déjà cette étude qui est faite, et donc on sait d'ores et déjà que l'on a 21 000 m² de panneaux photovoltaïques à installer ?

J'aimerais un peu comprendre comment tout cela se goupille ou s'imbrique – pour repenser à Lego – entre cette délibération du précédent Conseil communal et cette nouvelle délibération, même si, effectivement, le fait que la Ville puisse intervenir dans ce « partenariat » ou cette définition de zone, encore une fois, c'est à la hussarde, encore une fois, cela fait un peu genre « improvisation totale », et ce n'est pas de votre fait... Non mais, vous le savez, je sais être parfois honnête quand même, je suis assez objectif ; quand ça va, ça va ; quand ça ne va pas, ça ne va pas.

Si vous pouvez répondre à cette interrogation, je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

Monsieur GROSSE.

M. GROSSE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Une intervention encore plus courte de ma part.

Vous savez que la production d'énergies renouvelables dans le cadre de l'urgence climatique actuelle est bien sûr nécessaire. Pourtant, la France est en retard sur ses objectifs, notamment ses engagements européens. C'est pourquoi le groupe Faire Respirer Lomme ne peut que soutenir cette délibération et tous les efforts qui sont entrepris par la Ville, notamment au travers de soutien d'associations comme Solaire en Nord, pour développer les énergies renouvelables sur le territoire de la ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GROSSE.

Monsieur LEROY.

M. J. LEROY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes heureux de pouvoir voter cette délibération, car, vous le savez, les énergies renouvelables sont un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. En effet, les objectifs fixés par la Ville de Lille (neutralité carbone en 2050) sont à la fois ambitieux, mais aussi nécessaires pour faire face aux grands défis de la crise climatique que nous traversons déjà.

Vous le savez, notre position n'a pas changé : nous défendons le développement massif des énergies renouvelables partout. Mais nous souhaitons saisir l'occasion de cette délibération pour clarifier la position qui a toujours été la nôtre sur ce sujet.

Nous le réaffirmons : pour nous, développer les énergies renouvelables, c'est faire reculer la part du nucléaire, car non, contrairement à ce que l'on peut entendre de plus en plus, y compris dans la bouche de certains élus de haut rang, le nucléaire n'est pas une énergie renouvelable, le nucléaire n'est pas et ne sera jamais une solution pour sortir de la société carbonée, ce qui est notre objectif. En effet, l'énergie nucléaire, aujourd'hui, est coûteuse, dangereuse, peu ou pas efficiente en temps de crise climatique. La montée du niveau de la mer, comme les sécheresses de plus en plus fréquentes, ne permettent pas à nos centrales nucléaires de fonctionner en sécurité. Nous ne voulons ni un troisième Tchernobyl, ni un deuxième Fukushima, ni un Blayais moins chanceux.

Alors oui, nous le réaffirmons, pour nous, les énergies renouvelables, la solution pour une société décarbonée, c'est le soleil, le vent et, quand c'est possible, la chaleur de la terre. L'écologie, ce n'est ni la bougie, ni, évidemment, le charbon, qui fait heureusement partie, dans notre région, du passé. Pour faire de Lomme une ville durable, résiliente et vivante face à la crise climatique, oui, nous devons solariser nos toitures, et pas seulement celles de nos bâtiments publics. Nous devons aller vers les Lommoises et Lommois pour leur proposer, eux aussi, de contribuer à cet effort en les accompagnant dans la solarisation de leur toiture. Seule l'énergie photovoltaïque, l'énergie éolienne et, là où c'est possible, l'énergie géothermique pourront nous permettre de sortir du carbone et de sortir de cette crise climatique.

Bien entendu, nous voterons cette délibération à Lomme et nos collègues, notamment au Conseil régional des Hauts-de-France, continueront de s'opposer à la croyance nucléariste et continueront de défendre l'éolien et le solaire, même face aux oppositions les plus dogmatiques.

Lomme doit contribuer à l'effort collectif, pour nous, pour notre avenir, pour limiter les bouleversements sur le climat et sur nos vies.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEROY.

La parole est à Madame Stéphanie MORELLI.

Mme MORELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous nous réjouissons de l'inscription de tout notre territoire en zone d'accélération de la production des énergies renouvelables. Le choix a été fait ainsi d'impulser une démarche volontariste. Cela va dans le sens d'un mouvement vital au regard des enjeux climatiques comme des difficultés économiques auxquelles sont confrontés nos concitoyens : développer une énergie plus propre et moins onéreuse.

Cette initiative complète d'autres mesures prises par notre Ville visant à multiplier par deux la production d'énergies renouvelables d'ici 2030, notamment en renforçant l'installation de panneaux solaires sur nos bâtiments municipaux, comme sur la piscine – cela a déjà été dit tout à l'heure –, mais cela se fera aussi avec les habitants, qui pourront, dans l'année à venir, se constituer en collectif citoyen pour développer l'énergie solaire aux quatre coins de la ville.

D'ailleurs, notre Conseil a adopté une délibération en octobre dernier pour l'accompagnement sur le sujet. Durant 18 mois, l'association Solaire en Nord aura pour mission de sensibiliser, informer, conseiller et accompagner les habitants et la municipalité afin de déployer l'énergie solaire à l'échelle individuelle et collective. On peut d'ailleurs noter une prochaine réunion le 8 février prochain, à 18 heures 30, à la médiathèque de l'Odyssée, pour une conférence sur l'énergie solaire à l'échelle individuelle.

Chacun peut aussi aller consulter le cadastre solaire de la MEL et avoir une idée des possibilités qui sont offertes autour de l'énergie solaire.

Pour accompagner ce mouvement vital, compléter les mesures déjà prises et à développer, notre groupe votera donc cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame MORELLI.

Je réponds précisément peut-être à Monsieur MOULIN. Les 21 000 m² sont effectivement sur les bâtiments municipaux Lille-Lomme-Hellemmes, c'est une volonté de la Ville dans son ensemble d'y aller. Madame MORELLI vient d'expliquer que nous déployons sur nos bâtiments du solaire, notamment sur la piscine, mais il faudra aller peut-être plus loin. Nous n'avons pas assez, aujourd'hui, vous avez raison, chers amis, de panneaux photovoltaïques, il faut que nous allions beaucoup plus loin, beaucoup plus vite.

La deuxième réponse, complémentaire, c'est Solaire en Nord, émulation vers les Lommois pour que ceux-ci aussi passent le cap et s'engagent vers des acquisitions solaires. Les deux sont liés.

Monsieur GROSSE, la France est en retard, oui, cela ne nous a pas échappé, comme ne nous ont pas échappé les propos un peu durs, je trouve, du Président de la République sur le nucléaire, l'avenir du nucléaire, j'allais dire presque – mais voyez-y un jeu de mots – la prolifération du nucléaire demain et son absolue nécessité. Nous ne sommes pas tous convaincus autour de la table et Monsieur LEROY évoquait les ressources naturelles qui sont les nôtres, même dans le Nord, liées au soleil ou au vent. Nous avons aussi l'ambition d'avoir un réseau de chaleur branché sur Lille et pourquoi pas Lambersart, d'ailleurs, ce sont des discussions que nous avons avec le Maire de Lambersart. Il y a des choses qui sont certainement à faire et cette délibération porte peut-être un espoir, même si elle a été un peu rapide à produire.

Voilà ce que je pouvais vous dire, en vous remerciant de vos propos, Madame Stéphanie MORELLI, et du petit encart publicitaire pour la réunion sur le solaire à venir.

Merci beaucoup.

Je passe au vote de cette délibération.

Qui vote pour ? *(La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI (pouvoir), Monsieur J. LEROY, Madame DE RUYTER (pouvoir) et Monsieur GROSSE.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur MOULIN.)*

(La délibération 2023/106 est adoptée à l'unanimité.)

.)

Merci de votre vote.

2023/107 AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION POUR LA PREVENTION DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

M. LE MAIRE.- Madame SERGHERAERT, avenant à la convention de partenariat entre la Ville et l'Association pour la prévention de la pollution atmosphérique.

Mme SERGHERAERT.- Monsieur le Maire,

Nous avons passé en 2019 une convention avec l'APPA. Cette association est reconnue d'utilité publique depuis de longues années, depuis 1962, et accompagne les municipalités sur des projets de sensibilisation à la qualité de l'air.

Cette convention en 2019 avait pour but de sensibiliser les habitants, au travers des Maisons de projet devenues Maisons des solidarités, à la qualité de l'air, mais en passant par le Service santé proximité.

Différentes actions ont été menées, j'ai fait un petit récapitulatif grâce à Aurélie AVRIL que je remercie : quatre réunions ont été menées en 2020, sur la formation végétalisation en ville, par exemple, une formation sur les ambassadeurs de l'air a été faite de façon à les former à pouvoir accueillir les informations et les diffuser dans la ville.

En 2022, il y a une petite accélération, puisque cinq réunions ont été organisées.

L'idée de la convention aujourd'hui est de maintenir, bien sûr, cette convention avec l'APPA, mais d'aller un peu plus loin, en permettant à l'APPA et aux ambassadeurs de l'air des quartiers d'être sensibilisés, formés, confortés, outillés, de façon à ce qu'ils puissent, lors des événements proposés par la Ville, faire part de leur formation, de l'intérêt porté par l'APPA à leur sujet et diffuser cette information sur la qualité de l'air de façon un peu plus large dans la commune et élargir le champ de connaissances des Lommois sur la qualité de l'air nécessaire.

En 2023, par exemple, ils ont travaillé lors de l'inauguration du jardin Kuhlmann sur le fait de pouvoir, à l'échelle individuelle, informer des gens sur la qualité de l'air liée aux déplacements : comment on peut réduire individuellement la mauvaise qualité de l'air et comment on peut l'améliorer de façon individuelle à travers son mode de déplacement. Ils ont également travaillé sur l'alimentation : comment le fait de consommer tel ou tel produit, fini, bio, peut modifier la qualité de l'air. Comment la façon dont on se déplace, même en dehors de son quotidien, comment on utilise des produits chez soi, peut modifier la qualité de l'air de façon individuelle.

L'idée est d'outiller ces ambassadeurs de l'air de façon à ce qu'ils puissent diffuser ces informations de façon plus large, lors de la Fête de la nature ou peut-être un jour au Quai des Transitions, je ne sais pas, dans la ville de façon plus importante.

L'idée est de conforter cette convention avec l'APPA et d'aller un peu plus loin par cet avenant.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SERGHERAERT.

Monsieur DHELIN.

M. DHELIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes extrêmement préoccupés par la question de la pollution atmosphérique et par ses conséquences qui peuvent être gravissimes pour la santé de tous. Comme vous le savez, ce sont 40 000 personnes qui sont victimes chaque année en France de cette pollution atmosphérique. On évalue à 220 000/230 000 en Europe le nombre de personnes victimes ; 230 000 personnes, c'est l'équivalent des communes de Lille, Lomme et Hellemmes qui décède chaque année à cause de la pollution.

On votera évidemment cette délibération et toutes les initiatives qui sont prises contre le développement de cette pollution extrêmement dangereuse. Comme l'a dit Madame SERGHERAERT, c'est le déplacement, c'est l'alimentation, ce sont tous ces efforts qui essayent d'être faits dans les villes et qui, parfois, sont contrecarrés. On a entendu aujourd'hui le ministre des Transports dire qu'il s'opposerait à une limitation de la vitesse sur le périphérique à Paris – limitation de vitesse pour limiter la pollution –, parce qu'il s'y oppose ; il s'oppose donc à la réduction de la pollution.

On est très inquiet et on profite de cette délibération pour redire notre inquiétude face à la pollution intense sur le quartier du Marais. Vous l'avez dit tout à l'heure, vous avez participé à ce comité de suivi, Monsieur le Maire, sur les nuisances environnementales provoquées par l'usine REFINAL ; vous êtes remonté à 2022, je crois que je peux remonter à 2002 ; je crois qu'en 2002, j'ai participé à une première réunion, avec quasiment les mêmes choses, c'est-à-dire : la construction d'un mur antibruit, le changement des fours et des filtres. Je pense que la situation, à un moment donné, s'est un peu améliorée et que dans la mesure où la production de cette usine a été triplée en cinq ans sans que les installations changent, on peut comprendre qu'en triplant la production, forcément, cela triple les nuisances. D'ailleurs, c'est le Directeur qui l'avait dit lors d'une visite que nous avons faite avec Monsieur VICOT – vous devez vous en rappeler –, il avait réussi à tripler sa production sans changer ses équipements, et quand nous avons visité cette usine à l'époque, nous avons l'impression d'être au XIX^e siècle, dans des espèces de grands bacs où des bulldozers balançaient des déchets d'aluminium.

Nous sommes donc inquiets et un peu surpris par les *slides* que vous nous avez montrés tout à l'heure, parce que nous avons vu que Monsieur le Préfet avait demandé un certain nombre de mesures de remplacement de matériel, notamment le four, l'isolation de la ligne de tri, l'installation de rideaux acoustiques, la mise en place d'un dépoussiéreur, et d'après le tableau, le délai donné pour le remplacement de ces matériels était de trois mois. J'en déduis que comme cette lettre date du mois de juillet, le délai est dépassé.

Chacun autour de cette table, quand il oublie de payer ses impôts, même s'il oublie d'une journée, a une amende. Si vous ne convoquez pas le Conseil municipal dans les temps, Monsieur le Maire, vous serez sanctionné.

Je pense que la prochaine fois que vous verrez Monsieur le Préfet, vous pourrez lui rappeler qu'à partir du moment où il met une date limite au remplacement d'un matériel ou à des mesures qui doivent être prises, soit il prend des sanctions si l'entreprise n'a pas fait le travail, et vous l'avez dit, le travail n'a pas été fait, puisqu'ils ont demandé à décaler la visite pour que le travail soit fait, soit cette entreprise doit être sanctionnée.

Nous demandons que cette entreprise, évidemment, soit sanctionnée, puisqu'elle ne respecte pas les engagements que lui a demandés la Préfecture avec raison.

Les questions peut-être que l'on peut encore poser sont :

- aujourd'hui, quel calendrier précis pour ces investissements et les travaux ?
- les nouvelles études de suivi sanitaire – vous en avez parlé ;
- dernière chose, qui est aussi une question importante pour les habitants du Marais, quel transit pour les camions, est-ce que réellement, aujourd'hui, à l'aller et au retour, tous les camions passent bien par l'ancienne friche Arcelor ? C'était l'objectif de l'achat de ce terrain quand il a été annoncé, et je pense qu'avec les habitants, on ira vérifier, mais je pense que vous le ferez aussi, Monsieur le Maire, si tous les camions passent bien par-là, parce que cela fait de très nombreuses années, depuis que le sens de circulation a été changé, qu'énormément de camions passent à l'aller par la rue Jean-Baptiste Dumas, mais surtout, au retour, font tout le tour du quartier, Kuhlmann, Égalité, Victor Hugo, d'où la dégradation des voiries, d'où la pollution très importante. Cette solution du passage dans la friche est a priori une bonne solution, à condition qu'elle soit réellement mise en œuvre.

Évidemment, on votera cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Vincent DHELIN, de ces précisions, de ces questions et encore de ces inquiétudes. Vous avez relevé les chiffres relatifs à la pollution, avec ce nombre de morts important.

Sur REFINAL, le calendrier des travaux, effectivement, n'est pas au clair ni au point, même si les travaux avancent. Je rappelle ce que j'ai dit : il y avait eu cette volonté de repousser la commission de suivi de site après la fin des travaux ; on a tenu à ce que cette commission se fasse et que la visite de l'entreprise se fasse au printemps. J'imagine bien qu'au regard des délais qui figurent dans le tableau et l'arrêté du Préfet, les travaux soient finis. Des choses ont déjà été faites, je le sais, puisque Thomas DERICHEBOURG et le Directeur du site nous les ont présentées à travers un projet, mais vous en avez certainement eu l'écho, puisque Lomme Germe était là, ainsi que d'autres associations, mais tout cela n'est pas fini, il y a certainement du retard. N'a pas été évoquée la question des sanctions, à cette date-là en tout cas, c'est vrai.

Quant à votre inquiétude sur les camions, effectivement, ils ont acquis pour 7,5 M€ la parcelle en question, qui était convoitée, cela ne vous a pas échappé, pour faire passer les camions. Je suis allé plusieurs fois sur place avec Simon DELANNOY, mon Directeur de cabinet. On a pu constater qu'effectivement, les camions passaient dans l'ancienne halle, dans ce bout de la rue Victor Hugo, mais que, somme toute, il restait aussi, de ce que nous disent les riverains, du trafic qui venait. Cela signifie que le schéma de circulation n'est pas si clair. Cela a donc été signifié à Thomas DERICHEBOURG, qui devait vérifier avec Monsieur RABOTIN, le schéma de circulation et l'information qui était donnée, notamment à ceux qui livraient les éléments pour l'usine.

Ces deux questions sont encore en suspens et nous attendons les réponses de Monsieur DERICHEBOURG et de Monsieur RABOTIN sur les camions et les travaux finis tels qu'ils étaient promis et surtout sur la véracité de l'impact des travaux, puisque c'est de cela qu'on parle aussi. Quand Thomas DERICHEBOURG dit qu'il met 21 M€, il met l'argent, 7 M€ pour la parcelle, 14 M€ pour la modernisation de l'entreprise, mais est-ce que cette modernisation sera suffisamment claire pour réduire de manière substantielle les effets de l'entreprise et de son travail ? C'est une question qui demeure en parallèle avec l'étude du risque sanitaire qui sera tout de même plus maillée que la première, au regard des considérants qui étaient posés.

Le débat n'est pas fini. Je vous propose de suivre tout cela avec attention et de vous inviter, si vous le souhaitez, à venir avec nous visiter l'entreprise au plus tôt, c'est-à-dire à la fin des travaux, normalement au printemps.

Je passe au vote de cette délibération.

Qui vote pour ?

(La délibération 2023/107 est adoptée à l'unanimité.)

Merci, Monsieur MOULIN ; merci de votre vote à l'unanimité.

2023/108 DISPOSITIF « TOUS EN VACANCES ! » – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LILLE ET CAMPINGS.COM

M. LE MAIRE.- Muriel SERGHERAERT, pourriez-vous nous parler du dispositif « Tous en vacances ! » ?

Mme SERGHERAERT.- Oui, Monsieur le Maire.

C'est une délibération que l'on connaît, puisqu'on a déjà, quatre à cinq fois ces deux dernières années, proposé d'amplifier le dispositif « Tous en vacances ! » en ajoutant peu à peu des organismes – aujourd'hui, c'est Campings.com –, qui font des propositions aux familles qui bénéficient d'un quotient familial inférieur à 1 000 € sur Lille, Lomme, Hellemmes, qui peuvent bénéficier de séjours vacances avec une réduction qui va de 30 à 80 % selon la date et le lieu de séjour.

Cette délibération s'ajoute à un dispositif Vacances qui existe sur la Ville de Lille et qui est assez dense, puisqu'il y a aussi la BSV, LVS, Vacances et Familles, aujourd'hui « Tous en vacances ! » avec Camping.com.

On en a discuté en Commission, on ne fera pas l'impasse, sur la ville de Lomme, sur une information renforcée sur ce dispositif qui ne peut qu'aider les familles à partir en vacances, puisque peu de Lommois connaissent le dispositif. On a donc prévu une communication beaucoup plus importante avant les séjours d'été, de façon à ce que les Lommois puissent partir en vacances en grand nombre. Aujourd'hui, un enfant sur quatre ne part pas en vacances. Il est tout de même dommage de ne pas utiliser le dispositif. Environ une centaine de familles sont parties sur l'année 2023 uniquement sur le dispositif « Tous en vacances ! », mais elles sont beaucoup plus nombreuses à bénéficier des séjours vacances, puisque de nombreuses associations bénéficient de la BSV et les centres sociaux de LVS, BSV ou Vacances et Familles.

Nous avons donc décidé de faire une communication dense pour faire partir les Lommois, mais pour cela, il faut déjà accepter de signer cette convention avec Camping.com.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SERGHERAERT.

J'ai trois demandes d'intervention : Monsieur MOULIN, Monsieur LEROY et Monsieur VANHEE.

Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Effectivement, une délibération qu'on connaît bien et qui revient quasiment tous les ans, et un peu comme la délibération sur la laïcité, je vais encore dire un peu toujours la même chose, sauf que je vais simplement changer de

date. C'est une observation purement technique, c'est-à-dire que je ne conteste pas le bien-fondé, le caractère très intéressant de ce type de dispositif, effectivement, il faut assurer une très bonne information, mais je pense que la première des informations, c'est peut-être Lille qui devrait l'avoir, car les conditions générales de vente qui sont visées dans votre convention, qui sont datées de février 2022, en fait, ne sont plus du tout applicables, vu qu'il y en a de nouvelles depuis le 15 juin 2023, donc ce n'est pas la veille, ce n'est pas il y a trois semaines, c'était il y a six mois. On est quand même dans un Conseil communal, on est quand même là pour que les conseillers communaux soient informés, on est quand même là pour voter des conventions, on est là pour engager des finances publiques.

C'était ma simple observation purement technique : sur le fond, oui, bien évidemment, ce type de dispositif est très intéressant ; sur la forme, il est toujours un peu regrettable d'avoir des documents qui ne sont pas « à jour ».

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci beaucoup.

Monsieur Lucas LEROY.

M. L. LEROY.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Selon l'Observatoire des inégalités, près de la moitié des Français avec enfants ne partent pas en vacances faute de moyens. Pourtant, c'est un droit pour tous obtenu en 1936 avec la création des congés payés.

Les vacances sont le reflet des inégalités sociales. Par le manque de moyens, exacerbé par l'inflation, on part moins longtemps, moins cher, moins loin, ou on ne part pas et c'est caché, c'est honteux, c'est stigmatisant.

Les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes ont compris depuis longtemps les vertus de ces vacances : construction de la vie de famille loin des contraintes quotidiennes, les découvertes, les rencontres, les souvenirs partagés, l'émancipation.

Le dispositif « Tous en vacances ! » prolonge l'action de la municipalité engagée sur les classes vertes et les classes de neige, par exemple. L'an dernier, près de 10 familles lommoises aux revenus modestes ont bénéficié de ce dispositif qui leur a permis de réaliser des économies, comme l'a dit Muriel, allant jusqu'à 80 % du coût de leur hébergement.

Au nom du groupe majoritaire, je vous demande donc de continuer nos efforts et de voter cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEROY.

Monsieur VANHEE, s'il vous plaît.

M. VANHEE.- Merci, Monsieur le Maire.

Près de la moitié des Français ne partent pas en vacances. 87 ans après la conquête des congés payés par le monde du travail lors des grandes grèves de 1936, le droit aux vacances n'est toujours pas une réalité. Il recule d'année en année pour les catégories populaires. Cet été, plus de 3 millions d'enfants n'ont pas pu en bénéficier. Seulement 47 % des ouvriers partent chaque année. Au début des années soixante, 4 millions d'enfants partaient en colonie de vacances ; ils sont aujourd'hui seulement 1,5 million.

Le premier motif reste la cherté des vacances et de la vie en général, alors que les salaires ne suivent pas. Une semaine de vacances coûte environ 800 € pour une famille. Au regard du niveau des salaires, de l'explosion des prix de

l'alimentation, du montant des charges et des loyers, du prix des carburants, il est clair que les choix des dépenses se portent plutôt sur le vital que sur les loisirs. Avec l'inflation galopante, les dépenses de première nécessité représentent désormais un tiers des dépenses des ménages des catégories populaires et moyennes.

Les géants du CAC 40 surfent sur l'inflation. Selon le dernier rapport de l'Observatoire des multinationales, les sociétés du CAC 40 ont enregistré un bénéfice net cumulé de 138 Md€ en 2022, dont 23,5 pour le transporteur maritime CMA CGM, 19,1 pour Total Énergies et 14 pour le leader du luxe LVMH.

Alors que l'État a énormément aidé les grands groupes de tourisme, il n'a donné que des miettes aux collectivités ou organismes de tourisme social qui agissent pour offrir des vacances pour tous. Les choix d'une Droite Macroniste/LR, plus que jamais dévouée au milieu d'affaires, ne font qu'attiser les inégalités et enfoncent la France dans une impasse démocratique.

Et pourtant, les vacances ne devraient pas être réservées à ceux qui en ont les moyens, elles sont essentielles à l'équilibre de chacun, elles doivent être reconnues comme un droit inaltérable.

Avec cette délibération, la Ville accélère et franchit ainsi une nouvelle étape pour rendre effectif le droit aux vacances pour tous. À noter qu'elle accorde à toutes les familles non imposables bénéficiaires du dispositif une bourse visant à atténuer le coût du transport et à leur faire préférer des solutions de mobilité vertueuses pour la planète.

En 2022, à Lille, Lomme, Hellemmes, une centaine de familles a bénéficié d'un séjour de vacances relevant de ce cadre. Cette année, et selon les chiffres arrêtés fin novembre, 129 familles ont pu s'offrir des vacances avec notre aide.

Il reste à améliorer, comme l'a précisé Muriel, la communication dans ce genre d'action, pour que davantage de Lommoises et Lommois puissent en bénéficier. Le renouvellement de la convention avec Camping.com permettra de continuer de proposer aux familles les plus démunies la possibilité d'évasion et de loisirs.

Le groupe Communiste, républicain et citoyen tient à saluer ce choix qui correspond à ses valeurs, ses engagements et ses combats.

Nous voterons favorablement cette délibération.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur VANHEE.

Je passe au vote sur cette délibération.

Qui vote pour ? (*La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI (pouvoir), Monsieur J. LEROY, Madame DE RUYTER (pouvoir) et Monsieur GROSSE.*)

Qui s'abstient ? (*Monsieur MOULIN.*)

(*La délibération 2023/108 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci.

2023/109 COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « VIVRE LA VILLE » 2020-2026 – MODIFICATION DE SA COMPOSITION

M. LE MAIRE.- Monsieur LEMIERE, pour la Commission extra-municipale « Vivre la Ville ».

M. LEMIERE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Par délibération n° 2020/69 du 9 décembre 2020 du Conseil communal de Lomme et par délibération n° 20/439 du 11 décembre 2020 du Conseil municipal de Lille, la Commission extra-municipale « Vivre la Ville » a été renouvelée afin de poursuivre sa contribution à placer les personnes en situation de handicap au cœur des missions des services publics locaux.

Cette Commission comprend :

- un collège de 9 élus du Conseil communal ;
- un collège de 9 personnalités représentant la société civile.

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir :

- **ARRÊTER** comme suit la nouvelle composition du collège de 9 élus du Conseil Communal :
 - o 5 élus du groupe Socialistes, écologistes et citoyens : Muriel SERGHERAERT, Marie-Pierre SEGOND, Anne LEDUC, Cédric BERLEMONT et Martine PONCHANT,
 - o 1 élu du Groupe des élus écologistes : Claire ZYTKA-TARANTO,
 - o 1 élu du groupe Faire respirer Lomme : Catherine DE RUYTER,
 - o 1 élu du Groupe des élus communistes, républicains et citoyens : Philippe LEMIERE ;
 - o 1 élu de la liste Union rassemblement National et Indépendants : Maxime MOULIN.

En outre, afin d'amplifier et d'enrichir les connaissances techniques de la Commission, il est proposé d'agrandir le collège de 9 personnalités représentant la société civile à un collège de 10, en y accueillant, Monsieur Philippe HOUZET, Directeur de l'offre de Soins et Santé de proximité du Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, cher Philippe.

Je passe au vote, car il n'y a pas de demande d'intervention.

Qui vote pour ?

(La délibération 2023/109 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2023/110 DEROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DANS LES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL – ANNEE 2024

M. LE MAIRE.- Madame Karima HARIZI, pouvez-vous nous parler de la dérogation au principe du repos dominical dans les établissements de commerce de détail.

Mme HARIZI.- Monsieur le Maire,

C'est une délibération assez classique, que je vous présente chaque année.

Le Conseil métropolitain a décidé de fixer à 8 le nombre d'ouvertures le dimanche, avec un calendrier commun sur le territoire de la MEL, incluant les dates suivantes : les dimanches 14 janvier, 30 juin, 1^{er} septembre, 1^{er}, 8, 15 et 22 décembre 2024. Comme chaque année, le huitième jour sera le dimanche de la Braderie de Lille, qui aura lieu cette année les 14 et 15 septembre, mais, du coup, le dimanche 15 septembre 2024.

Il est demandé d'émettre un avis favorable aux 8 dimanches proposés.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HARIZI.

J'ai une demande de parole de Madame ZYTKA-TARANTO.

Mme ZYTKA-TARANTO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Effectivement, c'est une délibération qui revient chaque année et vous ne serez pas surpris de notre opposition quant à la dérogation au principe de repos dominical dans les commerces.

Nous allons faire référence à cette note financière qui a été attribuée très récemment à la France : AA, et là, nous, élus écologistes, attribuons la note MMM à la Ville de Lomme et à la Métropole pour ces ouvertures du dimanche :

- Le premier « M » comme « mauvais » pour les commerces de proximité, qui n'ont pas les moyens d'assumer ces ouvertures le dimanche et qui se trouvent ainsi à nouveau pénalisés par les grandes surfaces ;
- le deuxième « M » comme « mauvais » pour les conditions de travail des salariés, qui peuvent être contraints d'accepter de travailler le dimanche ;
- le troisième « M » comme « mauvais » pour le climat notamment, car ces ouvertures favorisent encore l'accélération de la consommation.

Nous voterons donc contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- On n'est pas surpris, position attendue, légitime en ce qui vous concerne. Je n'ouvre pas le débat sur ce sujet ; vous l'avez bien compris, certains font pire, ce n'est pas forcément une raison pour faire autant, mais c'est un autre débat.

Merci beaucoup.

Je passe au vote.

Qui vote pour ? *(La majorité municipale, Madame DE RUYTER (pouvoir), Monsieur GROSSE et Monsieur MOULIN.)*

Qui s'abstient ? *(Personne.)*

Qui vote contre ? *(Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI (pouvoir) et Monsieur J. LEROY.)*

(La délibération 2023/110 est adoptée.)

Merci.

2023/111 CONVENTIONS ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS

M. LE MAIRE.- Je remercie par avance Monsieur André BUTSTRAEN, parce que vous avez vu qu'il était dans un état de santé un peu difficile... *(Sourires)*

Je le dis en souriant, mais il a eu un petit accident, pas de travail, mais de représentation, et il est quand même là. Je tenais à le souligner, parce qu'il est là tout le temps, du lundi au vendredi, et même le samedi et le dimanche surtout, et il vient encore au Conseil municipal, même avec un bras cassé, pour tout vous dire. Merci d'être là, cher André !

Je te passe la parole pour tes délibérations.

M. BUTSTRAEN.- Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous informer que la tête, normalement, fonctionne encore... *(Sourires)*

Et si j'ai bien compris, l'année prochaine, je n'irai plus faire de tennis de table, j'irai, comme vous, Monsieur le Maire, à la pétanque ! *(Rires)*

M. LE MAIRE (hors micro).- C'est moins dangereux !

M. BUTSTRAEN.- Oui, c'est moins dangereux.

Par cette délibération, il vous est proposé :

- de conventionner avec une nouvelle association : « Au D20, Club de jeux », pour des jeux de société ;
- de renouveler la convention de la RAD ;
- de changer des mises à disposition de locaux :
 - o pour les Restos du Cœur : leurs locaux Résidence Proudhon ont brûlé, nous mettons à disposition des locaux à Michelet,
 - o pour le LLMH, qui, depuis la fin des travaux de la Salle du Parc, est de retour à la Salle du Parc,
- une convention de mise à disposition d'un éducateur à la Jeunesse du Marais.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BUTSTRAEN.

Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Comme pour la délibération sur la laïcité, comme pour la délibération sur Camping.com, là, on a de nouvelles conventions et on arrive presque à la moyenne : sur cinq conventions, deux sont complètes, ce qui est déjà pas mal ; en revanche, on en a trois où, manifestement, c'est gravement incomplet, et ce ne sont pas les moindres : la Renaissance Artistique Lille Délivrance, les Restos du Cœur et Lomme Lille Métropole Handball.

En lisant un peu ces conventions, on a un article 3 qui n'est pas totalement inintéressant, qui nous explique que la convention est fondée sur une annexe 1, c'est-à-dire le budget, ce que cela va coûter, et, effectivement, quand on va un peu plus loin, article 14, on nous dit : « voilà les deux annexes : annexe1, annexe 2 » ; et quand vous avez un peu de

curiosité, vous allez un peu plus loin dans l'effort, c'est-à-dire que vous continuez à tourner des pages et vous ne trouvez pas l'annexe 1. Sur ces trois conventions, on n'a que l'annexe 2.

Encore une fois, je ne suis pas contre le fait du principe de ces conventions, sur le fond de ces conventions, mais on est quand même là, encore une fois, à un Conseil communal, faire en sorte que les conseillers communaux puissent être informés. Je ne désespère pas, à mi-mandat, peut-être qu'un peu plus loin, on arrivera à avoir quelque chose de complet. Allez, chiche pour le prochain Conseil communal, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE.- Merci.

André, une petite réponse ?

M. BUTSTRAEN.- Comme vous le savez, la loi nous oblige à ne conventionner que les associations qui ont une subvention de plus de 23 000 €. Cela veut dire qu'on ne passerait une convention qu'avec le club de hand. La Ville de Lomme a décidé de passer toutes les associations, les 156 qui sont aidées par une subvention, que ce soit une subvention numéraire ou une subvention de mise à disposition de locaux. Dans le prochain Conseil, il y aura beaucoup de conventions ; je vais faire comme vous, je regarderai si toutes les annexes sont mises en plus et s'il ne manque pas une annexe, je vous le promets.

M. LE MAIRE.- Si Monsieur BUTSTRAEN promet... (*Sourires*)

Merci beaucoup de cette réponse et de cette rigueur nécessaire, mais on a déjà beaucoup progressé depuis quelques années, même s'il reste encore des petites choses à faire.

Je passe au vote sur cette délibération.

Qui vote pour ? (*La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI (pouvoir), Monsieur J. LEROY, Madame DE RUYTER (pouvoir) et Monsieur GROSSE.*)

Qui s'abstient ? (*Monsieur MOULIN.*)

(*La délibération 2023/111 est adoptée à l'unanimité.*)

Merci beaucoup.

2023/112 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN, subventions exceptionnelles aux associations sportives.

M. BUTSTRAEN.- Par cette délibération, il est proposé :

- d'une part, de participer aux frais de déplacement pour :
 - o le club de l'OSML Lutte qui s'est déplacé au Championnat de France Seniors à Mulhouse,
 - o l'OSML Athlétisme qui s'est déplacé à trois championnats : le Championnat de France Combinées Minimes à Toulon, le Championnat de France U18 et U20 à Châteauroux et le Championnat de France à Montbéliard ;
- d'autre part, d'aider à l'organisation pour le LLMH du « Handball Night Fluo » qui se déroulera début janvier.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BUTSTRAEN.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur MOULIN et Monsieur GROSSE.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération sera votée. Effectivement, il n'y a pas beaucoup de pièces, donc cela évite les pertes.

Simplement, il serait encore une fois intéressant qu'à l'avenir, quand on nous explique que « *les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration engendrés par ces manifestations sportives grèvent lourdement leur budget de fonctionnement* », on ait ce budget de fonctionnement, de manière à voir un peu l'impact financier de ce type de déplacement sur le budget de fonctionnement.

Cela ne m'empêchera pas de voter cette délibération et je ne vous fais pas un mauvais procès là-dessus.

En revanche, j'ai quand même une petite inquiétude : je constate que l'OSML Athlétisme avait déposé une demande de subvention le 20 juillet 2023, donc si je reprends les termes de votre délibération, on est face à des associations qui ont un budget lourdement grevé par ce type d'activité, et j'ai quelque inquiétude entre le traitement du 20 juillet 2023, sachant qu'on a eu un Conseil communal au mois d'octobre et que nous sommes au mois de novembre...

M. LE MAIRE.- Décembre.

M. MOULIN.- Décembre, pardon, vous faites bien de me corriger. Je me demande comment cette association a pu tenir face à un budget de fonctionnement qui était lourdement grevé.

M. LE MAIRE.- Monsieur GROSSE.

M. GROSSE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Juste une petite interrogation de ma part, non pas sur la délibération en elle-même, mais sur l'annexe, notamment pour l'association OSML Lutte, où je trouve un peu étrange que dans le projet, l'association fasse état de produits financiers à hauteur de 1 116 € comme étant la plus importante source de ressources de cette association. Je ne sais pas si j'ai mal lu ou mal compris l'annexe, mais c'était une interrogation de ma part.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GROSSE.

Monsieur BUTSTRAEN.

M. BUTSTRAEN.- Comment fonctionnent les subventions de déplacement ? Quand une association est qualifiée pour une compétition hors région, à laquelle elle n'était pas certaine d'aller, l'association fait un budget prévisionnel, puis, après la compétition, elle nous transfère toutes les factures auxquelles elle a dû faire face. À partir de là, le dossier est établi et nous passons la délibération. Entre le moment où il y a une compétition, au mois de juillet, et le moment où nous passons en Conseil municipal, il y a un délai et pour une compétition en juillet, on ne peut pas, malheureusement, toujours répondre pour le mois d'octobre, étant donné qu'il y a une préparation du Conseil, des délibérations, la préparation des Commissions et les vacances de nos bénévoles, qui partent et qui ne peuvent pas, en juillet/août, nous transmettre les différentes pièces justificatives.

Au niveau de la lutte, les produits financiers, c'est simplement qu'ils prennent sur leurs fonds de fonctionnement pour se déplacer et la Ville ne participe qu'à hauteur des frais réalisés par cette association : 212 €.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Je passe au vote de cette délibération.

Qui vote pour ?

(La délibération 2023/112 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2023/113 ASSOCIATIONS – MODIFICATIONS DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES PAR LA VILLE ET DU REGLEMENT FINANCIER DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN, modifications de la charte d'engagements des associations subventionnées et du règlement financier.

M. BUTSTRAEN.- Monsieur le Maire,

Cette délibération a pour but, d'une part, de mettre à jour la charte d'engagements des organismes subventionnés qui a été votée en 2016. Il est proposé d'intégrer les enjeux de transition écologique et climatique dans cette nouvelle charte.

Pour cette charte d'engagements, deux articles ont été modifiés : l'article 3 et l'article 10.

Dans l'article 3, il a été ajouté : « adopter une attitude éco-responsable compatible avec la politique de développement durable menée par la Ville », avec plus de détails ; il intègre la politique de Transition écologique menée dans le cadre du Plan lillois pour le climat adopté en 2021 et du Plan de sobriété énergétique présenté en 2022.

Dans l'article 10, qui concerne les assurances, il est ajouté : « à la hauteur des effectifs/du nombre de participants de toutes les activités subventionnées ».

Cette charte sera présentée aux associations qui devront la signer.

Par ailleurs, on vous parle du règlement financier des subventions, qui détaille les dispositifs en vigueur et permet aux associations de solliciter des subventions. Ce règlement n'est pas à destination des associations.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BUTSTRAEN.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, Messieurs et Mesdames mes collègues,

Une charte en 10 points où chaque point pourrait faire l'objet d'un commentaire, mais comme je n'ai que 6 minutes top chrono, et je sais que vous regardez le compteur avec assiduité, je me bornerai simplement à trois points.

Les points 7 et 9 portent sur la communication des pièces comptables et budgétaires, de manière à vérifier l'affectation de la subvention. Excusez-moi, mais parler de contrôle des dépenses quand on nous présente des conventions incomplètes, ou alors des budgets associatifs incomplets ou encore des budgets qui sont à l'équilibre avec des erreurs de caisse, je suis quand même extrêmement perplexe sur l'effectivité de ces contrôles sur des documents qui, en tout cas pour le Conseil communal, sont incomplets et ne sont pas totalement connus. En tout cela, cela pose pour moi une difficulté.

Je sais que vous avez cette antienne qui est de dire que nous avons de belles associations et qu'il faut leur faire confiance. Je répondrai que la confiance n'évite pas le contrôle et qu'en tout état de cause, je reste un peu dubitatif.

Et puis, il y a le point n° 2. Ce point est très long et comme mon temps est compté, je ne vais pas le reprendre *in extenso*, mais ce point n° 2 vise « le contrôle des valeurs républicaines », « la laïcité »... bref, des choses que tout le monde connaît ici.

J'ai le souvenir d'une délibération portant sur une subvention qui avait été votée en 2020 concernant le Festival des solidarités où j'étais intervenu sur une problématique d'associations satellites qui sont clairement classées par certains États comme des associations proches des salafistes et où vous m'aviez répondu – vous n'étiez que premier Adjoint – que « *ma remarque était nulle et non avenue sur un soutien qui serait peut-être indirect de la Ville sur l'intervention d'une association peut-être au périmètre douteux, que ce Festival est un festival qui unit, pas qui oppose* » et que je « *pouvais prendre le temps, en passant, si je voulais, d'aller voir dans le détail qui fait quoi, qui est responsable et qui est coupable. Ce n'est pas l'état d'esprit qui est le nôtre* ». C'était en 2020, si je me souviens bien.

Contrôler en se « mettant les menottes dans le dos », j'avoue que j'ai un peu de mal à comprendre, parce que dans le cadre de ce Festival des solidarités, une autre association s'est fait connaître : l'AFPS (Association France Palestine Solidarité). L'Association France Palestine Solidarité considère quand même que les actes du Hamas ne sont pas des actes terroristes mais des actes militaires, considère qu'il faut « rappeler le contexte de cette action du 7 octobre ». J'aimerais savoir aujourd'hui quel est le « référentiel ».

Je me souviens encore, en mars 2020, et cela avait fait sourire un certain nombre de personnes ici, on m'avait dit : « Rassurez-vous, Monsieur MOULIN, il n'y a pas de terroriste du Hamas au Festival des solidarités ». Effectivement ! Par contre, trois ans plus tard, on a un article de « *La Voix du Nord* » qui nous parle d'un Lommois qui, effectivement, tenait un site et qui est présenté comme un humanitaire, article que j'avais évoqué et signalé auprès du rédacteur en chef de « *La Voix du Nord* » pour dire qu'il y avait quand même quelques petites difficultés si on allait gratter un peu le site internet de ce Monsieur et notamment sa page Facebook. Il a fallu attendre le mois de novembre pour avoir des articles du « *Point* » et du « *Figaro* » suite à l'entrevue de Monsieur QUATENNENS avec ce personnage pour que tout le monde se dise : « Ah oui, effectivement, il y a peut-être un problème avec des soutiens réels/supposés avec le Hamas ». En tout cas, le site a été défacé, mais je vous invite à lire ces articles, vous verrez que c'est très intéressant, sur l'appréciation des faits du 7 octobre, et en tout cas les Relais.

Aujourd'hui, j'avoue, je suis un peu surpris et je suis interpellé, j'aimerais savoir un peu quel est le référentiel, parce que, effectivement, dire qu'on va contrôler les valeurs laïques et autres, tout à fait d'accord ; manifestement, j'ai quelques craintes sur la réalité et l'effectivité des contrôles.

Peut-être qu'on se trompe, peut-être que vous n'avez pas les moyens de vérifier et de contrôler, mais en tout cas, il faudrait peut-être se les donner.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

Tu as quelques éléments de réponse ?

M. BUTSTRAEN.- Comment se passe l'instruction des demandes de subvention ? Les associations ont jusqu'au 31 octobre pour transmettre leur dossier. À partir de là, deux personnes, une au service AVA et une au service des sports, contrôlent l'ensemble des pièces qui doivent être transmises et l'ensemble des budgets sont présentés aux élus, d'une part les élus qui s'occupent du service, d'autre part, les élus thématiques.

Ce matin, nous étions en réunion, nous avons passé toute une matinée avec Muriel sur certains dossiers de demande de subvention et le contrôle s'est fait sur certaines pièces. À partir de là, nous réclamons les pièces manquantes ou les pièces si nous avons besoin de certaines choses aux associations et elles ont un délai à respecter pour que le dossier de subvention puisse passer au prochain Conseil, au mois de février.

Il y a un travail important fait par les deux services pour pouvoir présenter au prochain Conseil municipal l'ensemble des dossiers... ou pas ; ceux qui ne seront pas complets ne passeront pas et passeront à une date ultérieure.

M. LE MAIRE.- Pour le reste, je m'attendais à une réflexion de ce type, parce que vous êtes constant dans l'effort, il faut au moins vous reconnaître cela, depuis votre arrivée au Conseil municipal. Vous avez cité mes propos, je m'entends les dire, donc il n'y a aucun souci par rapport à cela, ils sont vrais, vous avez dû expurger cela des comptes rendus de Conseils municipaux, je présume.

Après, nous ne sommes ni angéliques ni naïfs, nous savons dans quel monde nous vivons, Monsieur MOULIN, il n'y a aucun problème ; vous n'avez pas affaire ici à des gens qui sont totalement dénués de bon sens, ils voient le monde dans lequel on évolue.

Dans le travail au jour le jour, je ne suis plus le premier Adjoint délégué aux associations, cela a forcément été délégué à d'autres, il y a quand même cette continuité du travail avec les associations qui nous permet de croire, a priori et a posteriori, que ce qui est fait est plutôt sain, bon, juste, bienveillant. Le Festival des solidarités est un exemple parmi d'autres, mais on pourrait en citer beaucoup d'autres.

Vous posez la question du contrôle, on peut se la poser peut-être d'arrache-pied sans peut-être aller aussi loin que ce que vous signalez dans vos propos, d'associations qui seraient naturellement malveillantes, qui s'attacheraient à « détruire » les valeurs qui sont les nôtres, à Lomme en particulier.

Pouvez-vous me citer un exemple d'une attitude, d'un propos, malveillante ou malveillant, d'une association lors d'une manifestation particulière, fût-ce celle du Festival des solidarités ou autres ? Je suis, avec beaucoup d'autres élus, très présent sur la ville, notamment le week-end ; on pourrait quand même s'apercevoir de problèmes de ce type, qui ne se passent pas au grand jour.

Voilà un peu la réponse que je voulais vous faire sur le fond, qui vaut ce qu'elle vaut pour ce qui est de votre interprétation.

C'est arrivé sur cette délibération, cela aurait pu arriver sur une autre, mais vous restez constant dans l'effort et dans la position politique qui est la vôtre. Parfois, je m'interroge – ce n'est pas une malveillance – sur la manière dont vous vivez votre rôle d'élus ; c'est une question, je m'interroge.

M. MOULIN.- Écoutez, Monsieur le Maire, j'ai la même question : je m'interroge sur votre rôle de Maire quand on nous donne des projets de délibération qui sont incomplets depuis le début du mandat.

M. LE MAIRE.- Oui, oui, j'ai bien compris, Monsieur MOULIN. Merci beaucoup, on va en rester là pour ce soir.

Je passe au vote sur cette délibération.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2023/113 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

2023/114 AVANCE SUR LES SUBVENTIONS CONSENTIES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN, avance sur les subventions consenties aux associations.

M. BUTSTRAEN.- Monsieur le Maire,

Comme vous avez pu le voir, le règlement financier permet, pour les associations qui ont touché plus de 23 000 € lors de l'année N-1, une avance.

Il vous est donc proposé :

- pour le LLMH, d'avancer 50 % de la subvention qu'ils ont touchée en 2023 ;
- pour le CRAC « Et vous trouvez ça drôle ! », de verser également 50 %,

pour leur permettre de faire face aux dépenses de fonctionnement dès janvier.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je passe au vote.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2023/114 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2023/115 ACTUALISATION DU RECUEIL DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

M. LE MAIRE.- Actualisation du recueil des tarifs, chère Claudie LEFEBVRE.

Mme LEFEBVRE.- Monsieur le Maire,

Une délibération afin de valider les tarifs des services municipaux à compter des dates qui sont mentionnées dans le recueil tarifaire qui était joint en annexe de la délibération.

À préciser que les tarifs liés à l'accueil des enfants et de la restauration scolaire sont toujours maintenus sans augmentation, mais si vous avez eu le temps de repointer, comme je l'ai fait, il n'y a eu aucune augmentation sur tous les tarifs qui ont été présentés dans cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

Monsieur LEROY, puis Monsieur THERY.

Monsieur Joffrey LEROY.

M. J. LEROY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous nous abstiendrons sur cette délibération, puisque demain, comme vous le savez, se tiendra le Conseil municipal de Lille, et lors de ce Conseil municipal, nos collègues élus écologistes proposeront un amendement visant à établir la gratuité de la restauration scolaire pour les familles en dessous du seuil de pauvreté selon le quotient familial.

Nous soutenons pleinement cet amendement qui sera proposé demain par nos amis lillois, puisqu'en effet, alors que l'inflation ne faiblit pas, alors qu'une augmentation de 4 % des prix des denrées alimentaires est encore prévue pour l'année 2024, le repas qui est aujourd'hui entre 0,50 € et 1,50 € pour les cantines scolaires nous semble encore trop étouffant pour les familles les plus précaires. Pour une famille de trois enfants, cela représente donc une moyenne de 3 € par jour, soit près de 50 € par mois en moyenne. Certains foyers lommois, vous le savez – vous l'avez dit en début de Conseil, vous rencontrez souvent les Lommoises et les Lommois –, comptent les euros à la fin du mois. On peut imaginer, donc, que 50 € par mois, c'est un budget conséquent.

L'alimentation est un bien de première nécessité et, nous le savons également, à la maison, certains enfants ne peuvent pas manger trois repas équilibrés par jour, leurs parents n'en ayant tout simplement pas les moyens.

Notre moyen d'agir face à cette précarité alimentaire est la restauration scolaire. Nous devons permettre à chaque petit Lommois et à chaque petite Lommoise de pouvoir manger chaque jour un repas complet et équilibré, sans que cela ne pèse sur les finances des ménages les plus précaires.

Alors que l'écart entre les plus riches et les plus pauvres s'aggrave chaque année, alors que les orientations politiques du gouvernement ont tendance à aggraver encore davantage ces inégalités, nous pouvons envoyer un signal fort à Lomme et à Lille et faire honneur à notre histoire politique locale. Nous appelons donc l'ensemble des élus du Conseil municipal de Lille à voter l'amendement qui sera proposé par les élus de Lille Verte.

En attendant, ce soir, nous nous abstenons sur cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEROY.

Monsieur THERY.

M. THERY.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Pour faire court, et outre le propos de Monsieur LEROY, l'actualisation des tarifs des services communaux revient deux fois l'an devant le Conseil communal.

Aujourd'hui, cette actualisation nous est présentée pour une mise en place pour le 1^{er} janvier 2024. Il s'agit d'une nécessité d'intérêt général devant la difficulté actuelle des familles à boucler leur budget face à l'inflation, l'augmentation des prix. Cela touche à la vie de la Commune et de ses habitants. En effet, ce sont des tarifs préférentiels, à savoir augmentation de 0 % pour cette fois, pour les familles à revenus modestes, comme nombre d'entre elles dans notre ville.

Comme décliné dans les documents joints à cette délibération, tant sur la restauration scolaire, les garderies, les cours de musique, de danse, de couture, les événements culturels, la ferme éducative, les cimetières, les salles, la piscine, les tarifs resteront une fois encore inchangés pour une accessibilité en faveur de tous à ces équipements. C'est un pouvoir qui revient à notre Conseil communal, mais aussi le souci constant de solidarité qui caractérise la Ville de Lomme et son Maire.

Aussi, le groupe Socialistes, écologistes et citoyens abonde dans le sens de cette délibération et valide cette actualisation des tarifs.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur THERY.

Rendez-vous demain au Conseil municipal à Lille pour ceux qui y siègent, le débat aura lieu, même si je signale que la Ville de Lomme fait beaucoup, vous le savez, sur beaucoup de sujets sur le pouvoir d'achat et sur l'accompagnement des Lommois ; après, c'est une question de curseur. J'entends votre sollicitation, votre revendication presque, sur ce sujet. Nous avons fait, pour l'instant, d'autres choix, qui sont les nôtres, dont nous débattons demain, si vous le souhaitez, au Conseil municipal.

Je passe au vote sur cette délibération.

Qui vote pour ? *(La majorité municipale, Madame DE RUYTER (pouvoir), Monsieur GROSSE et Monsieur MOULIN.)*

Qui s'abstient ? *(Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI (pouvoir), Monsieur J. LEROY.)*

(La délibération 2023/115 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

2023/116 OCTROI DES AIDES HABITAT DURABLE TRANSITION ECOLOGIQUE ET FAÇADES

M. LE MAIRE.- Claudie LEFEBVRE, octroi des aides habitat durable.

Mme LEFEBVRE.- Une délibération que je vous présente pratiquement à chaque Conseil, avec cet engagement auprès des propriétaires, notamment les plus modestes, pour les aider à concrétiser leurs projets d'amélioration durable de l'habitat et pour les engager à la transition écologique et l'embellissement de leurs façades.

Cette délibération, aujourd'hui, représente :

- pour les aides à la rénovation globale, un montant de 6 250 € ;

- pour les aides individuelles « rénovation passoire thermique », un montant de 8 000 € ;
- pour une prime énergies renouvelables, un montant de 500 €.

Il est demandé d'autoriser l'attribution et le paiement de ces aides à la rénovation de l'habitat et primes à la transition écologique pour un montant de 14 750 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2023/116 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2023/117 MISE EN ŒUVRE D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

M. LE MAIRE.- Monsieur GRILLET : mise en œuvre d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

M. GRILLET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

L'État, par un décret du 31 juillet, a créé une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à l'intention de tous les agents de la fonction publique d'État et de la fonction hospitalière, en oubliant dans un premier temps les agents de la fonction publique territoriale.

Ce décret a été transposé à la fonction publique territoriale et donne la possibilité aux collectivités territoriales de mettre en œuvre ce décret, mais de manière facultative.

Dans le cadre de notre politique volontariste de préservation du pouvoir d'achat des agents, la Ville souhaite pouvoir mettre en œuvre l'application de cette prime dans les conditions réglementaires, et c'est l'objet de cette délibération.

Les agents concernés par cette prime doivent :

- être nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3 250 € bruts mensuels en moyenne).

Le décret prévoit par ailleurs un barème qui compte sept tranches correspondant chacune à un montant de prime allant de 300 à 800 €. Vous avez ce barème au verso de la délibération, je n'y reviens pas dans le détail.

L'entrée en vigueur devant se faire avant le 30 juin 2024, je vous précise que nous allons verser cette prime en une seule fois en janvier 2024 et qu'elle concernera par ailleurs 87 % de nos agents.

L'avis du Comité social territorial a été rendu le 24 novembre 2023 et a été unanime.

Au-delà de cette prime, je souhaite vous informer, Monsieur le Maire en a parlé déjà tout à l'heure, d'une mesure complémentaire, de long terme cette fois-ci, prise par Monsieur le Maire, en accord avec la Ville de Lille et celle d'Hellemmes. En effet, le régime indemnitaire des agents éligibles à la prime sera majoré de manière permanente de 400 € bruts annuels, ce qui correspond à une augmentation du régime indemnitaire de 33,33 € par mois.

La mise en œuvre de cette mesure interviendra à compter de la rémunération du mois de février et représentera par ailleurs un engagement financier important chaque année.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRILLET.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur LEMIERE et Monsieur MESSING.

Monsieur LEMIERE, pour commencer.

M. LEMIERE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La situation salariale dans la fonction publique n'a cessé de se dégrader depuis 2010, avec un gel pratiquement ininterrompu de la valeur du point d'indice. En 2022, le gouvernement l'avait revalorisé de 3,5 %. Il annonce en 2023 une revalorisation moyenne de 2,5 % de la rémunération indiciaire de l'ensemble des agents à travers deux mesures :

- une augmentation générale de 1,5 % du point d'indice depuis juillet 2023 ;
- et l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents à compter de janvier 2024.

Selon l'INSEE, l'inflation depuis 2022 est bien supérieure à ces ajustements. Toutes les mesures annoncées par le gouvernement se révèlent donc, sans surprise, loin de répondre aux revendications salariales et à la perte déjà lourde du pouvoir d'achat des agents.

Dans toute l'Europe, l'inflation a amputé nos salaires, sauf là où ils sont indexés sur les prix, comme en Belgique.

Dans le même temps, les entreprises font des profits records et le gouvernement, comme les employeurs, refuse d'augmenter les salaires. Ce gouvernement propose que les collectivités locales accordent une prime de pouvoir d'achat allant jusqu'à 800 € qui serait versée avant fin 2023 à l'ensemble des agents dont la rémunération est inférieure à 3 250 € bruts par mois.

Pour les communistes, la décision du gouvernement de laisser le choix aux collectivités territoriales d'attribuer cette prime est inadmissible. Elle crée une disparité économique et impacte lourdement les budgets locaux. Ce que veulent les salariés, c'est une juste rémunération qui leur permette de vivre de leur travail avec dignité.

Le 12 décembre prochain, la Confédération européenne des syndicats appelle à manifester à Bruxelles pour les salaires, l'investissement public et l'égalité entre les femmes et les hommes. Le groupe Communiste, républicain et citoyen apporte son soutien à cette initiative. Les prix flambent, la situation reste insupportable pour les agents de la fonction publique territoriale, comme pour la majorité des Français.

L'attribution de cette prime Macron apportera momentanément un petit plus sur la fiche de paie. C'est pour cette raison, et uniquement, que notre groupe votera cette délibération.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEMIERE.

Monsieur MESSING.

M. MESSING.- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'inflation mine le budget des Français, dont celui des agents de la fonction publique. Pour pallier en partie la baisse de pouvoir d'achat qu'elle provoque, le gouvernement a mis en place une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour deux versants de la fonction publique : la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière. Comme vous avez pu le constater, les agents de la fonction publique territoriale ont été les oubliés du dispositif, comme si le pouvoir d'achat des agents territoriaux n'était pas concerné.

On peut constater aussi que l'égalité de traitement des agents des trois versants de la fonction publique n'est pas respectée.

Sur ce sujet, on peut constater aussi une forme de discrimination, car cette prime n'est pas une augmentation durable de la fiche de paie, mais un simple coup de pouce en cette période difficile.

La fonction publique territoriale est-elle une sous-catégorie en matière de rémunération ? On est en droit de le penser, et ce n'est pas avec ce type de mesure qu'on va rendre la fonction publique territoriale attractive, déjà mise à mal par le blocage indiciaire depuis de nombreuses années.

Heureusement, un nouveau décret permet à l'organe délibérant d'octroyer cette prime. Ce n'est que justice de le faire, car les agents, on l'a dit à plusieurs reprises ce soir, sont toujours sur le pont, dans tous les cas de figure, et ne ménagent pas leurs efforts au quotidien ; c'est à nous de les aider dans ce contexte difficile.

Le groupe majoritaire, dans le cadre de sa politique volontariste en matière de pouvoir d'achat, a donc souhaité que l'on puisse mettre en application cette prime. Le problème du pouvoir d'achat touche malheureusement nos agents, dont la majorité, il faut le rappeler, sont des agents de catégorie C.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MESSING.

On a fait un peu déjà le tour du débat et je remercie chacun d'entre vous de vos propos, notamment Alain qui a présenté cette délibération. Nous avons signé la semaine dernière, avec les syndicats, de manière tout à fait unanime, ces deux propositions qui n'étaient pas courues d'avance, pour rappel : 3 M€ sur la prime, 2 M€ sur le régime indemnitaire. On en pense ce qu'on en veut. Je crois qu'aujourd'hui, les agents ont besoin d'avoir une rémunération, une paie, comme vous le souhaitez, un peu supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui.

Comme beaucoup d'entre nous, comme beaucoup de Lommois, il y a beaucoup de souffrance par rapport à cette inflation qui a été galopante, qui, aujourd'hui, comprime beaucoup les gens qui ont déjà peu et même les classes moyennes, il faut le dire.

Ce geste n'est pas si neutre que cela, 5 M€ pour la Ville de Lille, Lomme, Hellemmes, avec l'engagement des trois Maires de reconnaître le travail des agents ; cette reconnaissance, c'est aussi la question de ce qui est payé aux agents. Je pense que la question du régime indemnitaire est très importante.

Il n'était pas évident pour la Ville de Lille d'accompagner la possibilité de faire cette prime en premier lieu, considérant, je l'ai dit tout à l'heure, que beaucoup de Maires ne le feront pas, ne pourront pas le faire non plus ; il n'y a pas que du dogmatisme, certaines Mairies comptent à l'euro près et, évidemment, c'est « plein pot » pour les finances de la Ville, même s'il y a une volonté souvent d'accompagner la reconnaissance des agents. Cette reconnaissance est évidemment pécuniaire, mais elle n'est pas que pécuniaire, elle est aussi politique. Ici, on se plaît à dire de manière consensuelle que nos agents sont très actifs, ils sont sur le pont, Monsieur MESSING le disait, ils sont actifs, proactifs, ils sont engagés pour le service public, pour les Lommois, et il y a même une reconnaissance morale – je le dis avec mes mots – qui doit être aussi affichée à leurs côtés toujours.

Merci, en tout cas, de ces positions.

Je passe au vote sur cette délibération.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2023/117 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2023/118 CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS – MAJORATION DU TAUX DE PRIME A L'ECHEANCE DU 1^{ER} MARS 2024 POUR CAUSE D'AGGRAVATION DE LA SINISTRALITE

M. LE MAIRE.- Madame CAMBIER, pour quelques délibérations, six de mémoire. Vous commencez par le contrat d'assurance « Dommages aux biens ».

Mme CAMBIER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La première délibération concerne le contrat d'assurance « Dommages aux biens » qui assure nos trois Communes, les trois CCAS et la caisse des écoles et qui court sur la période février 2019 – février 2025.

Chaque année, les augmentations sont indexées et il peut arriver, pour des contrats d'assurance, qu'il y ait des événements exceptionnels qui amènent à revaloriser ces contrats. C'est ce qui s'est passé en raison des émeutes qui ont eu lieu en juin 2023, nous avons également eu des dommages à subir avec la tempête Eunice et des actes de vandalisme sur des horodateurs.

La compagnie d'assurance nous a indemnisés à hauteur de 6,6 M€ alors que le total des primes se montait à 2,3 M€. La compagnie a donc proposé de régulariser le taux pour l'année 2024 par un avenant, afin de pouvoir aller au-delà de ce qui était fixé au contrat initial.

Cette délibération propose donc de valider l'avenant EMEUTES qui a été validé en Commission d'appel d'offres et qui majore de 20 % les taux de prime du contrat, soit un montant de 691 k€.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Monsieur MOULIN, une intervention.

M. MOULIN.- Une courte intervention, technique et pas polémique, je vous rassure.

Mes chers collègues,

Je m'interroge quand même toujours sur cette problématique d'assurance, et notamment avec le cas particulier des collectivités locales, dont la Ville de Lille, et l'explosion du taux de sinistralité, où on passe effectivement, avec le mois de juin, si j'ai bien calculé, à environ 4 M€ d'indemnisation d'assurance.

Derrière ces 4 M€ d'indemnisation d'assurance, pour bien connaître le fonctionnement des assureurs, généralement, il vous reste aussi des choses à charge : taux de vétusté, éventuellement des choses qui ne sont pas couvertes, et c'est un peu cela que l'on ne connaît pas dans le cadre de cette délibération.

Généralement aussi, et peut-être que vous aurez un éclairage à nous donner, Monsieur le Maire, et il n'y a aucune acrimonie là-dedans, quand on vous propose un avenant à un contrat d'assurance, pour en tout cas les contrats d'assurance de ce type, mais également pour les sociétés, c'est qu'on vous a annoncé que si vous ne signez pas l'avenant, il y a de fortes probabilités pour que le contrat ne soit pas reconduit à son issue et, si j'ai bien compté, cela doit être le 1^{er} mars 2025 que le contrat arrive à terme.

En fait, la problématique est beaucoup plus importante, beaucoup plus grave. Ces émeutes – après, vous les appelez comme vous voulez –, en tout cas ces phénomènes majeurs – je ne suis pas devin pour les faits postérieurs qui pourraient exister, on peut les appeler comme on veut –, sont des phénomènes nouveaux, qui n'ont rien à voir avec le dérèglement climatique, qui ont plutôt un lien avec le dérèglement social. Il y a quand même un risque qu'un jour, peut-être, aucune assurance n'assure les Villes, peut-être même la Ville de Lille, sous quelles conditions, sous quelle prime d'assurance ?

Alors, une petite Ville, Arcueil – j'ai cherché –, qui, avant, avait une franchise de 1 500 €, ce n'est rien du tout, est passée à une franchise à 2 M€, alors que le coût des émeutes était simplement de 35 k€.

Je pense qu'on a un vrai risque, on a un contrat qui arrive à terme en mars 2025, on est à peu près tranquille pour mars 2024, on n'a aucune assurance que ce contrat ne sera peut-être pas résilié à un moment, qu'éventuellement, on nous dira qu'on n'est pas couvert pour telle ou telle difficulté.

En tout cas, je pense qu'on a un vrai souci à se faire, par-delà les clivages qui peuvent exister dans cette assemblée, sur l'avenir de ces contrats d'assurance pour les collectivités locales, parce que le risque est majeur. 4,2 M€, c'est un peu moins de la moitié du budget de fonctionnement qui est alloué à la Ville de Lomme.

Le vrai danger à l'avenir est que, parce qu'on ne sera peut-être pas bien assuré ou que l'on ne sera peut-être plus assuré, il faudra se débrouiller soi-même, et avec des conséquences sur les politiques publiques, quelle que soit la majorité à ce moment-là, qui seront loin d'être neutres.

Petite question, sans acrimonie encore, pour savoir si, éventuellement, la Ville de Lille avait envisagé un recours contre l'État pour le reste à charge des préjudices qui n'avaient pas été couverts – après, tout dépend le montant –, vu qu'on a des possibilités d'action contre l'État pour des faits liés aux émeutes, et certaines Villes se sont déjà embarquées dans ce type de contentieux, avec des succès plus ou moins marqués.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

Isabelle, as-tu quelques éléments de réponse sur les interrogations de Monsieur MOULIN ?

Mme CAMBIER.- Le recours contre l'État, non, mais on va se renseigner.

Effectivement, de nombreuses Villes ne trouvent plus d'assureur. Il est quand même plus simple de négocier quand on est trois que quand on est seul, il y a des économies d'échelle, un pouvoir de négociation. Les émeutiers ne connaissent pas non plus de frontières, encore moins urbaines, donc ce n'est pas arrivé à Lomme, mais cela aurait pu ; on a eu peu de dégâts, Monsieur le Maire l'a rappelé tout à l'heure. Avoir un contrat à une échelle de 230 000 habitants pèse certainement plus qu'à 30 000 tout seul.

M. LE MAIRE.- C'est le principe de la mutualisation.

Merci beaucoup.

Je passe au vote sur cette délibération.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2023/118 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2023/119 ADHESION DE LA VILLE AU DISPOSITIF D'ACHAT GROUPE DE GAZ MIS EN ŒUVRE PAR LA CENTRALE D'ACHATS UGAP – CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF GAZ 2025

M. LE MAIRE.- Madame CAMBIER, adhésion de la Ville au dispositif d'achat groupé de Gaz.

Mme CAMBIER.- Un renouvellement d'achat qu'on a déjà présenté.

Le marché ne s'arrête pas tout de suite, mais on doit renouveler dès janvier 2024 pour signer notre adhésion à l'UGAP afin d'acheter du gaz ; ce n'est pas le gaz qui chauffe les bâtiments, mais celui qui sert essentiellement aux ateliers.

Le dispositif est estimé à 120 000 € par an, soit 420 000 € pour les trois ans et demi de marché, pour les trois Communes, chacune ayant son lot.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2023/119 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/120 PASSATION DE MARCHES PUBLICS RELATIFS A L'ACQUISITION ET LA LOCATION DE MATERIEL EVENEMENTIEL ET DE MOBILIER ELECTORAL

M. LE MAIRE.- Madame CAMBIER, passation de marchés publics relatifs à l'acquisition et la location de matériel événementiel et de mobilier électoral.

Mme CAMBIER.- Il s'agit de 11 lots qui vous sont présentés, à la fois pour des événements et les élections : des tentes pliantes, des podiums, des chalets en bois, des panneaux, des grilles d'exposition, pour un total de 1 115 000 €.

Les marchés sont passés sous forme d'appels d'offres et pour une durée d'un an reconductible trois fois.

À noter que le cahier des charges intègre bien évidemment nos achats écologiquement et socialement responsables.

Il est donc demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces marchés.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2023/120 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2023/121 PASSATION DE MARCHES PUBLICS RELATIFS A L'ACQUISITION ET LA MANUTENTION DE DISPOSITIFS DE SECURITE POUR LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES LOMME ET HELLEMMES

M. LE MAIRE.- Madame CAMBIER, passation de marchés publics relatifs à l'acquisition et la manutention de dispositifs de sécurité pour la Ville.

Mme CAMBIER.- À nouveau un marché qu'on a déjà eu l'occasion de présenter, malheureusement, si on peut dire ; ce sont quatre lots qui nous permettent de sécuriser à la fois nos manifestations et nos espaces publics.

Il y en a pour 410 000 € par an.

Cela permet d'acheter des barrières Vauban, des blocs béton, des barrières mobiles et également des séparateurs routiers en béton.

Encore une fois, on les passe sous forme d'appels d'offres et ils sont valables un an reconductibles trois fois, toujours passés sous notre cahier des charges écologiquement et socialement responsable.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2023/121 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

2023/122 MARCHE DE PRESTATION D'INSERTION ET DE QUALIFICATION AYANT POUR SUPPORT LE NETTOYAGE DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DE LILLE ET DE SES COMMUNES ASSOCIEES D'HELLEMMES ET DE LOMME – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 22/305 DU 29 JUIN 2022

M. LE MAIRE.- Avant-dernière délibération, Isabelle CAMBIER : marché de prestation d'insertion.

Mme CAMBIER.- Oui, pour le nettoyage des espaces publics de la Ville de Lille et ses Communes associées.

C'est un marché qui avait déjà été présenté en juin 2022 et sur lequel on revient, parce que pour les trois lots, il y a eu des modifications.

Pour les deux premiers lots, un effet volume et un effet prix. Un effet volume :

- différents besoins sont apparus et ont été intégrés au dossier de consultation ;
- Hellemmes n'était toujours pas intégrée, elle l'a été ;
- et on a accentué les fréquences de passage sur certains secteurs spécifiques.

Par ailleurs, on a demandé à l'opérateur de prendre en charge des chariots et d'acheter des sacs pour la propreté animale. Cela fait donc un volume plus important à charge de l'opérateur.

On a également eu une inflation élevée depuis les dernières estimations, il a donc fallu revaloriser également les coûts initiaux.

On a eu des réponses au-delà de ce qui avait été estimé, d'où cette nouvelle délibération.

- Pour le lot 1, qui concerne « Lille Territoire Est », on a estimé les besoins à 1 454 k€ alors qu'ils étaient estimés à 968 k€ ;
- Pour le lot 2, « Lille Territoire Sud-Ouest », on est passé à 1 132 k€, alors qu'il était à 956 k€.

Pour le lot 3, qui concerne la commune de Lomme, il a dû être relancé, parce qu'il n'y avait pas eu de réponse. Il a été attribué en Commission d'appel d'offres pour un montant de 388 k€ au lieu de 535 k€ initialement et il a dû être recalibré pour un moindre volume horaire et revu à 12 agents. En revanche, le périmètre d'intervention ne change pas, tous les quartiers de Lomme sont couverts par le marché ; on rappelle que Mont-à-Camp est géré en régie interne.

C'est donc une délibération pour vous autoriser, Monsieur le Maire, à signer ce lot lommois.

M. LE MAIRE.- Merci de ces précisions, Madame CAMBIER.

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui vote pour ?

(La délibération 2023/122 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2023/123 MISSIONS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LA VILLE DE LILLE, SES COMMUNES ASSOCIEES D'HELLEMMES ET DE LOMME ET LES CCAS DE LILLE, LOMME ET HELLEMMES – AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES

M. LE MAIRE.- Dernière délibération, chère Isabelle.

Mme CAMBIER.- Des missions de prestations intellectuelles pour Lille, Lomme, Hellemmes et les CCAS.

On a un patrimoine à l'échelle des trois Villes d'un millier de bâtiments qu'il faut entretenir, et donc il faut passer des marchés pour nous accompagner sur les différents marchés de conception qui en dérouleront. On a différents lots, pour un montant de 16,6 M€ : des marchés de maîtrise d'œuvre, d'étude technique, de diagnostic technique, de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé et de diagnostic amiante.

Ces lots sont passés sous forme d'appels d'offres ouverts pour deux ans reconductibles une fois.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2023/123 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous en remercie.

Retenez l'agenda : le prochain Conseil communal se tiendra le 1^{er} février 2024.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année pour vous et vos proches, profitez bien de cette période tout à fait extraordinaire. À bientôt !

(La séance est levée à 23 heures 15.)

PUBLIE LE : **08 FEV. 2024**

Secrétaire de Séance



Olivier CAREMELLE

Maire de Lomme

Conseiller Départemental du Nord

